

DOCUMENT DE REFERENCE

« BH BANK 2021 »



SA au capital de 238 000 000 dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège Social : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis
Identifiant unique : 0024588W Tel: 71 126 000 Fax: 71 337 957

La BH BANK est notée sur l'échelle internationale « CCC+ » à long terme avec perspective d'évolution « stables » et « C » à court terme par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 03/06/2021

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 30 AOÛT 2021 sous le n° 21/003/... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Ali SAADLI

Directeur Central salle des marchés et financements structurés

Tél : 71 126 145 Fax : 71 338 319

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed
Immeuble BH Assurance
3^{ème} Etage Centre Urbain Nord - Tunis
Tel : 31 389 800
Fax : 71 948 512



Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de la BH BANK – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST- Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed, Immeuble BH Assurance – 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord Tunis, et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn



Août 2021

SOMMAIRE

Présentation Résumée de la Banque	5
Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes ...	9
1.1 Responsable du document de référence	9
1.2 Attestation du responsable du document de référence	9
1.3 Responsables du contrôle des comptes	10
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence...	25
1.5 Responsable de l'information	26
Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital	27
2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque	27
2.1.1 Dénomination et siège social	27
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable	27
2.1.3 Date de constitution et durée de vie	27
2.1.4 Objet Social	27
2.1.5 Clauses statutaires particulières	28
2.1.6 Identifiant unique	36
2.1.7 Exercice social	36
2.1.8 Nationalité	36
2.1.9 Régime fiscal.....	36
2.1.10 Matricule fiscal.....	36
2.1.11 Capital social	36
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société.....	36
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	36
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social.....	36
2.3 Tableau d'évolution du capital social	37
2.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 12/07/2021.....	38
2.4.1 Structure de capital au 12/07/2021	38
2.4.2 Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 12/07/2021.....	38
2.4.3 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 12/07/2021	39
2.4.4 Nombre d'actionnaires	39
2.5 Description sommaire du groupe BH au 31/12/2020.....	40
2.5.1 Présentation Générale du groupe BH	40
2.5.2 Relations de la BH avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2020	51
2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2020.....	56
2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2020.....	61
2.6.1 Informations sur les engagements	61
2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues.....	64
2.6.3 Transferts de ressources.....	64
2.6.4 Relations Commerciales	66
2.7 Dividendes.....	72
2.8 Marché des titres	72
2.9 Notation de la Banque	74
Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque.....	78
3.1 Présentation sommaire de la banque	78
3.2 Organisation de la Banque	79
3.2.1 Structure générale de l'organigramme de la BH	79
3.2.2 Gouvernance	80
3.2.3 Contrôle Interne	85
3.2.4 Système d'information.....	90
3.2.5 Politique sociale et effectif	90
3.2.6 Effectif et réseau de la banque	92
3.3 Activité et performance de la banque au 31/12/2020	93
3.3.1 Les Ressources	93
3.3.2 Les Emplois.....	95
3.3.3 Les résultats d'exploitation	100
3.4 Les indicateurs trimestriels de la banque au 31/03/2021	103
3.5 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques).....	105
3.6 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur	106

3.6.1	Risque de solvabilité	106
3.6.2	Risque de crédit.....	106
3.6.3	Risque de marché	107
3.6.4	Risque de taux d'intérêt global.....	107
3.6.5	Risque de liquidité	107
3.6.6	Risque de règlement	108
3.6.7	Risque opérationnel	108
3.6.8	Risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme	109
3.6.9	Risque juridique	110
3.7	Dépendance de l'émetteur	111
3.8	Litige ou arbitrage	112
3.9	Politique d'investissement de la banque.....	113
Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat.....		113
4.1	Patrimoine de la banque au 31/12/2020.....	113
4.1.1	Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2020.....	113
4.1.2	Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2020	117
4.2	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2020.....	121
4.2.1	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 31/12/2020.....	121
4.2.2	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 31/12/2020.....	121
4.3	Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2020	122
4.3.1	Etats financiers comparés au 31/12/2020	123
4.3.2	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020	168
4.3.3	Notes explicatives et complémentaires relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020	189
4.3.4	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020	191
4.3.5	Tableau des mouvements des capitaux propres.....	206
4.3.6	Affectation des résultats	207
4.3.7	Evolution des dividendes.....	207
4.3.8	Evolution du PNB et du résultat d'exploitation.....	207
4.3.9	Evolution des bénéfices nets.....	208
4.3.10	Evolution de la marge brute d'autofinancement	208
4.3.11	Emprunts obligataires garantis par la BH BANK.....	208
4.3.12	Emprunts obligataires émis par la BH BANK.....	208
4.3.13	Principaux indicateurs et ratios	209
4.4	Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2020	210
4.4.1	Etats financiers consolidés comparés au 31 décembre 2020.....	212
4.4.2	Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020.....	215
4.4.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020	246
4.4.4	Notes complémentaires et explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020	255
4.4.5	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020	256
4.5	Indicateurs boursiers de la valeur BH BANK	264
Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes		265
5.1	Membres des organes d'administration et de direction	265
5.1.1	Membres des organes d'administration	265
5.1.2	Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque	265
5.1.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	266
5.1.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	267
5.1.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent	268
5.2	Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2020.....	268
5.2.1	Rémunérations et avantages en natures attribués par la BH aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2020.....	268
5.2.2	Les engagements donnés aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la BH au 31/12/2020... ..	270
5.3	Contrôle	271

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	271
Chapitre 6. Renseignements Concernant l'Evolution Récente et les Perspectives d'Avenir	272
6.1 Evolution récente et orientation stratégique	272
6.1.1 Evolution récente	272
6.1.2 Orientation stratégique de la banque	272
6.2 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2019 – 2023 par rapport aux informations prévisionnelles 2021 – 2025.....	274
6.2.1 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2020 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence BH 2018	274
6.2.2 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2021-2023 par rapport aux informations prévisionnelles 2018-2022 publiées au niveau du document de référence BH 2018	275
6.3 Analyse des performances réalisées au 30/06/2021 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2021	279
6.4 Perspectives d'avenir	280
6.4.1 Les hypothèses des prévisions retenues	280
6.4.2 Les emplois de la banque	282
6.4.3 Les ressources de la banque	285
6.4.4 Les résultats d'exploitation	287
6.5 Etats financiers prévisionnels 2021-2025	291
6.5.1 Bilan prévisionnel	291
6.5.2 Etat de résultats prévisionnels	292
6.5.3 Etat de flux prévisionnels	294
6.6 Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels	295
6.6.1 Indicateurs prévisionnel	295
6.6.2 Principaux ratios	295
6.7 Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2021 à 2025	297

Présentation résumée de la société

La BH BANK a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale appelée « Banque de l'Habitat ».

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques.

Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché Tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend, au 31/12/2020, 147 points de ventes.

Au cours de l'exercice 2017, le capital social de la banque a été augmenté d'un montant de 68 000 000 dinars par :

- la souscription en numéraire et l'émission de 6 800 000 actions nouvelles pour une valeur de 34 000 000 dinars ;
- l'incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Au cours de l'année 2019, la banque a procédé au changement de sa dénomination sociale pour devenir « BH BANK » au lieu de « Banque de l'Habitat ».

Au 31/12/2020, le capital social de la BH BANK est de 238 000 000 de dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées. Le capital de la Banque est détenu à hauteur de 49,94% directement par l'État Tunisien et l'ETAP pour le compte de l'État.

Au 31/12/2020, la BH BANK est à la tête d'un groupe composé de 12 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

Les chiffres clés de la BH relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

	<i>En milliers de dinars</i>			
	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Encours des dépôts	7 234 476	6 879 309	6 565 664(*)	5,16%
Encours des crédits	9 831 523	9 698 686(*)	9 165 520(*)	1,37%
Produits d'exploitation bancaire	1 123 093	1 160 810	984 084	-3,25%
Charges d'exploitation bancaire	616 281	667 881	528 339	-7,73%
Produit net bancaire	506 812	492 929	455 745	2,82%
Résultat Net après modifications comptables	72 943	141 642	136 310	-48,50%

(*) : Chiffres retraités pour le besoin de comparabilité

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

Ratios	2020	2019	2018
Ratio de solvabilité	11,84%	11,14%	10,66%
Ratio de liquidité	107,91%	109,91%	101,65%
Ratio Crédits/Dépôts	120,72%	139,17%	139,98%
Taux de couverture des créances douteuses	70,56%	76,23%	77,74%
Taux des créances classées	15,30%	12,47%	11,38%

Le 03/06/2021, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a révisé à la baisse les notes à long et court terme de la banque soit "CCC+" à long terme, "C." à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

Impact liés à la pandémie COVID

En 2020, et en relation avec la pandémie COVID19, la BH BANK a procédé à des mesures exceptionnelles pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie sur sa clientèle et ce, par l'application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19. En effet, la banque a procédé aux reports des échéances de crédits (en principal et intérêts) comme suit :

- Sur demande des clients, report sur les crédits aux entreprises et aux professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 ayant concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. La période de report a été rallongée jusqu'à septembre 2021 en vertu de la circulaire 2020-21.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est inférieur ou égale à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant du mois d'avril 2020 à juin 2020.

Il est à noter que le report des échéances n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

La BH BANK a procédé en 2020 à la constatation en produit des intérêts relatifs aux échéances sur les crédits reportés des clients classés 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°2020-05, la banque a suspendu la perception des commissions sur les opérations monétiques (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020.

En vertu du décret-loi n°2020-08 et de la note aux banques 2020-21, la banque a suspendu les délais et les procédures de recours contentieux et ceux afférents aux chèques impayés.

Le taux directeur a baissé de 100 points de base passant de 7,75% à 6,75% à partir du 17 mars 2020 et de 50 points de base passant de 6,75% à 6,25% courant le mois d'octobre 2020.

La non distribution de dividendes par les banques et les établissements financiers au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions ont été décidées par la note de la BCT n°2020-17 du 01/04/2020.

En application de l'article 10 du décret-loi n°2020-30 du 10/06/2020 une nouvelle taxe conjoncturelle a été instaurée au profit du budget de l'Etat, et fixée à 2% du bénéfice servant de base pour le calcul des impôts sur les sociétés au titre des résultats des exercices 2019 et 2020.

BH BANK a aussi contribué à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 MDT.

Outre les répercussions indirectes, les éléments cités ci-dessus ont eu un impact sur le résultat net de la banque enregistré au 31/12/2020 comparativement au 31/12/2019. En effet :

- Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1,8 MDT.
- Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2,3 MDT.
- La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2,6 MDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 MDT.

Mise en conformité de BH BANK par rapport à la nouvelle loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016

- ✓ Le capital social de BH BANK s'élève actuellement à 238 MDT, respectant ainsi les dispositions de l'article 32 de ladite loi qui exige un minimum de 50 MDT.
- ✓ Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48, la banque a procédé à la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, à savoir :
 - Mr Sami ZGHAL à travers un premier mandat approuvé par l'AGO du 30/06/2020.
 - Mr Abderrazek LOUATI à travers un premier mandat approuvé par l'AGO du 29/04/2021.En ce qui concerne la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'AGO du 30/06/2019 a renouvelé la nomination de Mr Hammouda BELKHOUJA en tant que membre du Conseil d'Administration représentant les petits porteurs.
- ✓ Le Comité d'Audit issu du Conseil d'Administration est institué conformément aux articles 49 et 52 de la loi n°2016-48 en termes de mandat, diligences et nombre des membres. Le comité est présidé par Mr Abderrazak LOUATI (Administrateur indépendant).
- ✓ Le Comité des Risques issu du Conseil d'Administration est institué conformément aux articles 50 et 52 de ladite loi. Il est présidé par Mr Sami ZGHAL (Administrateur indépendant). Par ailleurs, la banque respecte le principe de non-cumul de la qualité de membre dans le comité d'audit et dans le comité des risques.
- ✓ En application des articles 51 et 52, la banque dispose d'un Comité de Nomination et de Rémunération composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un représentant de l'Etat Tunisien.
- ✓ Conformément à l'article 70 de ladite loi, BH BANK tient une comptabilité conforme au système comptable des entreprises. Elle clôture l'exercice comptable le 31 décembre de chaque année et soumet, pour approbation, dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice, les états financiers à l'Assemblée générale des Actionnaires.

- ✓ Toutes les participations de la BH BANK dans les sociétés du Groupe sont en conformité avec la réglementation en vigueur sauf celles des deux filiales à savoir la BH IMMO (promotion immobilière) et la STIMEC¹ (imprimerie et confection de chéquiers) :
- La participation de la BH BANK dans la BH IMMO entre sous les dispositions du 5ème paragraphe de l'article 75 de la loi bancaire n°2016-48 qui stipule « *Les dispositions du troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables aux participations dans les filiales d'une banque ou d'un établissement financier en vue de l'assister à titre exclusif sur le plan logistique.* ». En effet, en se référant à son but lors de création qui est « la récupération des projets saisis par la Banque suite à la défaillance du promoteur », BH IMMO est considérée comme un support logistique exclusif pour la BH BANK.
 - La STIMEC est une société en cours de restructuration financière. La restructuration s'appuie entre autres sur l'ouverture du capital à un partenaire. Cette ouverture permettra de ramener la participation de la BH BANK sous le seuil réglementaire.

¹ La société « STIMEC » est désignée dans les rapports des commissaires aux comptes sous la dénomination de « BH PRINT ». Le projet de changement de dénomination sociale de la société n'a pas été finalisé par une Assemblée Générale Extraordinaire.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

Le Directeur Général de BH BANK : Monsieur Hichem REBAI

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de BH BANK

Hichem REBAI



1.3. Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2018

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
Tél : 71 904 054 - Fax : 71 904 053
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.
Tél : 71 198 055 - Fax : 71 198 031

Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2019 et 2020

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
Tél : 71 904 054 - Fax : 71 904 053
- Le cabinet Consulting & Financial Firm, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Ayed.
29, Avenue de l'indépendance, Immeuble Meriem – Ariana – Tunisie
Tél : 71 711 793 - Fax : 71 715 345

Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
Tél : 71 904 054 - Fax : 71 904 053
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.
Tél : 71 198 055 - Fax : 71 198 031

Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019 et 2020

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
Tél : 71 904 054 - Fax : 71 904 053
- Le cabinet Consulting & Financial Firm, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Ayed.
29, Avenue de l'indépendance, Immeuble Meriem – Ariana – Tunisie
Tél : 71 711 793 - Fax : 71 715 345

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018

Les états financiers individuels de la BH BANK relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Wali Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I. Rapport sur les états financiers annuels :

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

2.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 962 993 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 685 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 456 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2018 à 120 958 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

D'un autre côté, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2018 à 85 857 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Position de change

En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous avons vérifié le respect par la banque des limites prévues.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des limites prévues par la réglementation en vigueur.

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019

Les états financiers individuels de la BH BANK relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Wali Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili et le Cabinet Consulting & Financial Firm représenté par Monsieur Walid Ben Ayed selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels :

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-8 « Évènements postérieurs à la date de clôture », les états financiers de la « BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période crise et les circulaires émises par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2019.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la banque au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la banque au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces événements sur l'activité et sur la situation financière de la banque ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties

suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT.

Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020.

Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020

Les états financiers individuels de la BH BANK relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Wali Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili et le Cabinet Consulting & Financial Firm représenté par Monsieur Walid Ben Ayed selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels :

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 12 243 399 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 72 943 KDT.

À notre avis, et sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2 Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.
- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont

été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019

Les états financiers consolidés de la BH BANK relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili et le Cabinet Consulting & Financial Firm représenté par Monsieur Walid Ben Ayed selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019, ainsi que sa

performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019.
Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2019.
- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH RECOUVREMENT, BH IMMO, BH EQUITY, BH PRINT.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH PRINT, BH IMMO et BH EQUITY relatifs à l'exercice 2019.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2019.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-7 « Évènements postérieurs à la date de clôture », les états financiers du « Groupe BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période crise et les circulaires émises par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019.

Ces évènements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers du Groupe BH BANK au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière du Groupe au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces évènements sur l'activité et sur la situation financière du Groupe ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire BCT n°91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT.

Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020.

Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2019,
 - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - ✓ Les disponibilités enregistrent au 31 décembre 2019, 34,91 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,17 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV-BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2019 :
 - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - ✓ Deux échéances de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » en principal et en intérêts échues au cours de 2019 demeurent impayées à cette date, suite aux difficultés rencontrées par la société Servicom. Un accord de restructuration de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » a été validé par l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations en date du 1^{er} octobre 2019.

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020

Les états financiers consolidés de la BH BANK relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili et le Cabinet SNF Consulting & Financial Firm représenté par Monsieur Walid Ben Ayed selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 13 129 605 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 73 065 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2 Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 non audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2020.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF et BH IMMO.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH Leasing, BH IMMO et BH PRINT relatifs à l'exercice 2020.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2020.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.
- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux

programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société BH EQUITY arrêtés au 31 décembre 2020, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à leur valeur d'usage (Pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placement à long terme non cotés à leur valeur mathématique). Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés, au 31 décembre 2019 et des dates antérieures, et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2020,
 - ✓ La SICAV BHC décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leur encaissement, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs encaissés et ceux effectivement encourus. Par ailleurs elle ne procède pas à l'estimation quotidienne des intérêts.
 - ✓ Les emplois en titres représentent à la date de clôture 41,74% du total de son actif se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 ;
 - ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent à la date de clôture 28,39% de l'actif total se situant au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2020 :
 - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - ✓ Les emplois en titres de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 14,97% de son actif en titres émis par la BH BANK dépassant ainsi la limite de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en liquidités de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 30,51% de son actif dépassant ainsi la limite de 20 % fixée par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Attestation des commissaires aux comptes

"Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées."

C.W.T

Cabinet Walid Tlili

Walid Tlili



CNF

Consulting & Financial Firm

Walid Ben Ayed

1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

BH INVEST

DIRECTRICE GENERALE

Sonia BEN FREJ

1.5. Responsable de l'information

Monsieur Ali SAADLI

Directeur Central salle des marchés et financements structurés

Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

Tél : 71 126 145 / 56 795 262

Fax : 71 338 319

E-mail : ali.saadli@bhbanks.tn



CHAPITRE 2: RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1. Dénomination et siège social

BH BANK, 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis. BP 242 Cedex 1080
Tél. : 71 126 000 fax : 71 337 957

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

La BH BANK est une société anonyme régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.1.3. Date de constitution et durée de vie

La BH BANK a été constituée le 28 Mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat) pour une durée de 99 ans.

2.1.4. Objet social

Article 3 des statuts

La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.
- Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.
- Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.
- Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.
- Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.
- Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.
- Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.
- Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, service de transferts, ordre de bourse.
- Organiser des actions de formation et de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Affectation des bénéfices : article 42 des statuts

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- 1) Une fraction égale à 5 % du bénéfice au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- 2) La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3) Les réserves statutaires.
- 4) L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, allouer un montant aux actionnaires sous forme de dividendes.
- 5) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportés à nouveau sur l'exercice suivant.

Païement des dividendes : article 43 des statuts

Le paiement des dividendes est effectué aux époques et lieux fixés par l'Assemblée Générale, mais sans jamais excéder un délai de trois mois à compter de la date de la décision de ladite Assemblée.

Tous dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années à partir de l'époque de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

Nature des Assemblées : article 30 des statuts

Il y aura, chaque année, une Assemblée Générale, annuelle ou ordinaire qui sera tenue dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

En outre, des Assemblées Générales dites extraordinaires, peuvent être convoquées à toutes époques de l'année. Ces Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, en cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par :

- 1) Le ou les Commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession de bloc de contrôle.

Composition des Assemblées : article 31 des statuts

1) L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'université des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour les dissidents, les incapables et les absents.

2) Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins dix (10) actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à dix (10) peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

3) Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les mineurs et les incapables peuvent être représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés par tout personnel ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout, sans que, tuteurs, administrateurs ou autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf convention contraire entre eux ainsi qu'il est dit.

Feuille de présence - voix – majorité : article 34 des statuts

1) Il est tenu une feuille de présence : elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions de chacun. Cette feuille, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée : elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

2) Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, sauf exceptions légales.

Les votes sont exprimés soit par mainlevée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) du capital social selon les indications de la feuille de présence.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

3) Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf toutefois dans les cas prévus par les articles 291 et 292 du code des sociétés commerciales.

Assemblée Annuelle ou Ordinaire : article 35 des statuts

1) L'Assemblée annuelle a les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires.
- Elle discute et approuve ou rejette les états financiers, ou en demande le redressement.
- Elle détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'Article 42 ci-après.
- Elle nomme les administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites par le Conseil, à titre révocable, pendant le cours de l'exercice social.
- Elle examine les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle peut révoquer les administrateurs pour des causes dont elle est seule juge et dont elle apprécie souverainement l'importance.
- Elle donne aux administrateurs les approbations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Elle désigne les commissaires prévus par l'Article 29 des statuts.

2) Cette Assemblée Ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement sur première convocation lorsque les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Assemblée Ordinaire convoquée Extraordinairement : article 36 des statuts

L'Assemblée délibérant à titre extraordinaire sur les questions énumérées à l'Article 37 (§1 et 2) ci-après ou une Assemblée convoquée extraordinairement et délibérant dans les conditions prévues à l'Article 35, sur les propositions du Conseil d'Administration pourra décider toutes émissions d'obligations.

Ces même assemblées peuvent en outre donner toutes autorisations ou ratifications qui pourraient être demandées par le Conseil d'Administration pour tous actes et opérations non spécialement prévus par l'Article 37 sauf que l'Assemblée annuelle est seule qualifiée pour l'approbation des comptes annuels.

Assemblée Extraordinaire : article 37 des statuts

1) L'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues à l'article 291 du code des sociétés commerciales, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut pas, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires.

2) Les Assemblées qui seront appelées soit à vérifier les apports en nature ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, soit à décider ou autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet ou à la forme de la société, ne seront régulièrement constituées et ne délibéreront valablement qu'autant qu'elles seront composées d'actionnaire représentant au moins la moitié (1/2) du capital social, déduction faite des actions qui sont privées de droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Toutefois, le capital social qui doit être représenté pour la vérification des apports ne comprendra pas les actions appartenant à des personnes qui auront fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Si une première Assemblée ne réunit pas ce quorum, de nouvelles Assemblées pourront valablement délibérer en se conformant aux prescriptions des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'Article 291 du Code des sociétés commerciales.

Les résolutions, dans toutes les Assemblées ci-dessus prévus au présent Article, doivent être votées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres présents ou représentés.

3) Toutefois, l'unanimité des actionnaires est requise en cas d'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominale des actions, sauf si l'augmentation a été réalisée par incorporation des réserves, des bénéfices ou des primes d'émission.

Administration de la société

Article 17 : Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la nomination des membres du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs représentant l'État Tunisien sont nommés conformément à la législation en vigueur.

Les personnes morales désignées comme administrateurs doivent nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations, et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la société qu'il représente. Lorsque le représentant perd sa qualité, la société est tenue de le remplacer.

Article 18 : Durée des fonctions des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans.

Les fonctions de chaque administrateur expirent lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui aura à approuver les comptes de la dernière année de ses fonctions et aura à statuer sur le renouvellement du mandat à lui conférer. Tout administrateur sortant est rééligible conformément à la réglementation en vigueur.

Article 19 : Cooptation

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'était pas expiré, reste en fonction jusqu'à l'époque à laquelle expirent les fonctions de celui qu'il remplace. Dans le cas où le nombre des administrateurs serait descendu au-dessous de trois (3), les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Si les nominations provisoires d'administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Article 20 : Présidence du conseil d'administration et direction générale de la société

La banque est administrée par le régime de dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer aucune de ces fonctions dans un autre établissement de crédit ou une société d'assurance.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer simultanément la fonction de membre du conseil d'administration dans une autre banque.

Le Conseil choisit aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être choisi même en dehors des administrateurs.

Les fonctions, missions et attributions du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixées comme suit :

- *Le Président du conseil d'administration :*

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres un président qui aura la qualité de Président du Conseil d'Administration, le Président doit être une personne physique et actionnaire, à défaut sa nomination serait nulle.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque à se réunir, le préside et veille à la réalisation des options arrêtés par le conseil.

En cas d'empêchement, le président peut déléguer ses attributions à l'un des membres du conseil pour une durée limitée et renouvelable.

Si le président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne pour chaque séance, celui des membres présents qui remplira les fonctions de Président.

Le président du Conseil d'Administration préside aussi les réunions des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du président du conseil.

- *Le Directeur Général :*

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la société. Si le Directeur Général est membre du conseil d'administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général est révocable par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, il la représente à l'égard des tiers, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en son nom en toute circonstance suivant les pouvoirs qui lui sont attribués par le conseil et dans le cadre de son objet social sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au président.

Lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeur Généraux Adjoint.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office et à défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégataire.

Le Directeur Général est considéré comme commerçant.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou des Directeurs Généraux Adjoint.

Article 21 : Réunion du conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président ou de celle de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois tous les deux (2) mois.

Tout administrateur peut donner, même par lettre ou télégramme, pouvoir de le représenter à l'un des membres du Conseil d'Administration qui ne peut représenter qu'un seul administrateur.

La présence effective de la moitié (1/2) au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité relative des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur a une voix. L'Administrateur qui représente un autre a deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'ordre du jour est arrêté par le Président ou les administrateurs qui lancent la convocation.

En cas d'absence non justifiée pendant quatre réunions consécutives du Conseil, l'Administrateur négligent pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé.

Article 23 : Pouvoirs du conseil-Délégation des pouvoirs

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans le cadre de l'objet social de la société sous réserve des seuls actes ou opérations qui sont, du fait de la loi, de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale, pour représenter, gérer, administrer, engager et développer la société.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- 1) Il fonde toutes sociétés ou concourt à leurs fondations, effectue des achats d'actions, obligations, parts d'intérêts ou droits quelconques ; il intéresse la société dans toutes participations et tous syndicats ; il autorise toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières se rapportant d'une manière quelconque à l'objet social ; il représente la

société dans toutes sociétés dans lesquelles elle possède des actions, parts, titres ou intérêts quelconques et exerce tous droits et actions attachés à ces titres ou intérêts.

- 2) Il consent tous prêts, tous crédits à long ou moyen terme.
- 3) Il désigne les représentants de la société vis-à-vis de toutes administrations dans toutes circonstances et pour tous règlements quelconques ; il remplit toutes formalités auprès du Trésor, des Postes et des Douanes.
- 4) Il remplit également toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales en Tunisie et dans tous pays étrangers envers les gouvernements et administrations ; il désigne notamment le ou les agents qui, d'après les lois ou règlements de ces pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales et d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales dont l'effet doit se produire dans ces pays et veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être des représentants de la société dans ces pays et tenir, à cet effet, des procurations constatant leur qualité d'agents responsables.
- 5) Il peut ouvrir, transférer ou fermer toutes succursales, agences et bureaux.
- 6) Il fixe la rémunération et les avantages à accorder au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint dans le respect des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 7) Il nomme et révoque tous directeur général, directeurs, sous-directeurs, fondés de pouvoirs actionnaires ou non, tous employés ou agents, détermine leurs attributions, fixe leurs traitements et salaires, ainsi que leurs retraites, il décide la création ou la suppression de tous comités directeurs, techniques ou consultatifs, dont il détermine les attributions, le fonctionnement et les émoluments.
- 8) Il passe et autorise les traités, marchés de toute nature ou entreprise à forfait ou autrement ; il délègue un représentant à toute adjudications, demande ou accepte toutes concessions et autorisations et autorise à l'occasion de ces opérations tous engagements et obligations.
- 9) Il autorise les achats de terrains et immeubles nécessaires aux opérations de la société, ainsi que les ventes de ces terrains et immeubles ; il règle toutes questions de servitudes actives ou passives ; il accomplit toutes les formalités nécessaires à la société.
- 10) Il consent et accepte tous baux et locations avec ou sans promesse de vente, ainsi que toutes cessions et résiliations de baux, avec ou sans indemnité.
- 11) Il autorise l'achat et la vente de tous bien meubles et notamment de tous fonds de commerce.
- 12) Il peut contracter tous emprunts fermes ou par voie d'ouverture de crédits aux conditions qu'il juge convenables et conférer sur les biens sociaux toutes hypothèques, tous privilèges, tous gages, nantissement, délégations et autres garanties mobilières et immobilières à l'exception toutefois des emprunts sous forme d'émission de bons ou d'obligation qui doivent être autorisés par l'Assemblée Générale, le cas échéant.
- 13) Il contracte, autorise, donne ou retire tous cautionnements.
- 14) Il contracte toutes assurances.
- 15) Il crée, accepte, acquitte et négocie tous chèques, billets, traites, lettres de change, effets de commerce et warrants, donne tous endos et avals ; il peut se faire ouvrir tous comptes courants à la Banque Centrale de Tunisie et dans toutes les autres banques, ainsi que dans tous bureaux de poste que bon lui semblera ; il peut se faire délivrer tous carnets de chèques ; il prend tous coffre en location et retire le contenu.
- 16) Il consent et accepte toutes garanties.
- 17) Il fait et autorise tous retraits, transports et aliénations de fonds, rentes, créances, annuités et valeurs appartenant à la société.
- 18) Il encaisse toutes sommes dues à la société et paie celles qu'elle doit ; à cet effet, il arrête tous compte et donne ou retire toutes quittances.
- 19) Il autorise toutes mainlevées d'opposition, d'inscription de privilèges ou d'actions résolutoires et autres droits de toute nature, le tout avec ou sans contestation de paiement ; il consent toutes antériorités.
- 20) Il dresse les états financiers annuels, lesquels sont mis à la disposition des commissaires aux comptes quarante cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale.
- 21) Il convoque toutes Assemblées Générales et en fixe les ordres du jour.
- 22) Il présente chaque année à l'Assemblée Générale les comptes de sa gestion. Il fait un rapport sur ses comptes et sur la situation des affaires sociales et propose l'emploi des bénéfices et la fixation des dividendes à répartir.
- 23) Il soumet à l'Assemblée Générale toutes les propositions d'augmentation ou de diminution de capital social, de prorogation, fusion, dissolution anticipée de la société, des modifications ou additions aux présents statuts ; enfin il exécute les décisions de l'Assemblée Générale.

- 24) Il a qualité pour représenter la société en justice, tant en demandant qu'en défendant et c'est à sa requête ou contre lui que doivent être intentées toutes actions judiciaires.
- 25) Il fixe en accord avec le directeur général, les conditions d'admission à la retraite, de révocation et autres concernant le personnel de la société ainsi que l'importance des avantages fixes et proportionnels à lui accorder.

Article 24 : Délégation des pouvoirs

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, le Conseil doit lui déléguer à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur général sur sa proposition d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjointes.

En cas d'empêchement, le directeur général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office et à défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Aucun membre du Conseil, autre que le Directeur Général et la personne recevant une délégation provisoire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ne peut être investi des fonctions de direction dans la société. Mais le Conseil peut conférer à un administrateur, avec faculté de substituer, tous pouvoirs nécessaires pour l'exécution de décisions déterminées prises par lui.

Article 25 : Signature sociale

Tous actes et opérations de la société, ainsi que tous retraits de fonds ou valeurs, tous mandats sur les banques débitrices ou dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce, doivent, pour engager la société, être signés par le Directeur Général ou toute personne spécialement déléguée par lui.

Article 26 : Convention entre la société et l'un de ses administrateurs ou son directeur général adjoint-Responsabilité des administrateurs

I. Evitement des conflits d'intérêts.

Les dirigeants de la banque doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la banque et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la banque qu'ils dirigent soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la banque ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du conseil d'administration.

II. Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la banque, d'une part, les personnes ayant des liens avec la banque tel que définis par l'article 43 de la loi 2016 -48 du 11 Juillet 2016.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer par écrit le conseil d'administration de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa.

La banque est tenue d'informer la banque centrale de Tunisie.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration doit informer les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la banque de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et le conseil d'administration des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'il n'est pas responsable.

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes :

- la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers,

3. Les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président du conseil d'administration, son directeur général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions du sous-paragraphe 1 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en violation aux dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la banque.

La banque est tenue d'adopter une politique de rémunération de ses dirigeants, qui est adéquate aux indicateurs fondamentaux de solidité, de solvabilité et de rentabilité.

III. Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du conseil d'administration, il est interdit au président du conseil d'administration, au directeur général, administrateur délégué, aux directeurs généraux adjoints, et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoint, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers, sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la banque, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la banque.

IV. Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe III ne s'appliquent pas aux opérations courantes conclues à des conditions normales par la banque.

La banque centrale de Tunisie peut demander à la banque, dans le cas où les conventions ont été conclues à des conditions anormales, de les réviser conformément aux conditions normales. A défaut, la partie ou les parties ayant approuvé ces conventions supportent la réparation du préjudice causé à la banque

2.1.6. Identifiant unique : 0024588 W

2.1.7. Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8. Nationalité : Tunisienne.

2.1.9. Régime fiscal : Droit commun.

2.1.10. Matricule fiscal : 0024588 WPM 000

2.1.11. Capital social : Au 31/12/2020, le capital social de BH BANK s'élève à 238 000 000 dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la banque: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la TUNISIE CLEARING : Monsieur Ali Saadli, Directeur Central salle des marchés et financements structurés.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital Social :** 238 000 000 DT
- **Nombre d'actions :** 47 600 000
- **Nominal :** 5 DT
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** Intégrale
- **Jouissance :** 1^{er} janvier 2021

2.3. Tableau d'évolution du capital social

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGE du 30 Mai 1989	Apport en nature de l'État Tunisien (transformation du patrimoine de l'ex CNEL)	15 000 000	3 000 000	15 000 000	3 000 000	5
	Apport en espèces (autres que l'État)	100 000	20 000	15 100 000	3 020 000	5
AGE du 23 Avril 1992	Augmentation de capital (conversion de la créance de l'État sur la B.H)	4 867 545	973 509	19 967 545	3 993 509	5
	Souscription en numéraire pour compte/autres actionnaires	32 455	6 491	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 16 Juin 1992	Augmentation de capital en numéraire	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
AGE du 27 Juillet 1992	Augmentation de capital en numéraire	7 500 000	1 500 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 6 Juin 1995	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	45 000 000	9 000 000	5
	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	50 000 000	10 000 000	5
Conseil d'Administration du 20 Avril 1999*	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	60 000 000	12 000 000	5
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	62 500 000	12 500 000	5
Conseil d'Administration du 7 Décembre 1999*	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	72 500 000	14 500 000	5
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	75 000 000	15 000 000	5
AGE du 27 Février 2007	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	85 000 000	17 000 000	5
	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	90 000 000	18 000 000	5
AGE du 18 Février 2015	Augmentation de capital en numéraire	50 000 000	10 000 000	140 000 000	28 000 000	5
	Incorporation de réserves	30 000 000	6 000 000	170 000 000	34 000 000	5
AGE du 07 septembre 2017	Augmentation de capital en numéraire	34 000 000	6 800 000	204 000 000	40 800 000	5
	Incorporation de réserves	34 000 000	6 800 000	238 000 000	47 600 000	5

*: En vertu des pouvoirs conférés par l'AGE du 23/10/1998

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 12/07/2021

2.4.1. Structure de capital au 12/07/2021

Actionnaires	Nbre d'actionnaires	Nbre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de
Actionnaires tunisiens	2 455	47 430 245	237 151 225	99,643%
Personnes morales	88	35 885 736	179 428 680	75,390%
Ayant 3% et plus	4	29 515 167	147 575 835	62,007%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	9	4 684 808	23 424 040	9,842%
Public : détenant au maximum 0,5%	75	1 685 761	8 428 805	3,542%
Personnes physiques	2 367	11 544 509	57 722 545	24,253%
Ayant 3% et plus	1	4 036 693	20 183 465	8,480%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	4 504 212	22 521 060	9,463%
Public : détenant au maximum 0,5%	2 360	3 003 604	15 018 020	6,310%
Actionnaires étrangers	8	143 662	718 310	0,302%
Personnes morales	7	142 812	714 060	0,300%
Ayant 3% et plus	-	-	-	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	0,000%
Public : détenant au maximum 0,5%	7	142 812	714 060	0,300%
Personnes physiques	1	850	4 250	0,002%
Ayant 3% et plus	-	-	-	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	0,000%
Public : détenant au maximum 0,5%	1	850	4 250	0,002%
Reste à attribuer (Rompus)	-	26 093	130 465	0,055%
Total	2 463	47 600 000	238 000 000	100,00%

2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 12/07/2021

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
ETAT TUNISIEN	15 882 109	79 410 545	33,366%
ETAP POUR LE COMPTE DE L'ETAT	7 887 911	39 439 555	16,571%
HORCHANI FINANCE	4 265 417	21 327 085	8,961%
YASMINE HORCHANI	4 036 693	20 183 465	8,480%
AMLEK TUNISIE	1 479 730	7 398 650	3,109%
Total	33 551 860	167 759 300	70,487%

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 12/07/2021

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
ETAT TUNISIEN & ETAP P/C DE L'ETAT	23 770 020	118 850 100	49,937%
M. AHMED TRABELSI	1 356 016	6 780 080	2,849%
M. HABIB MILED	1 000 000	5 000 000	2,101%
M. MOHAMED SADOK DRISS	447 000	2 235 000	0,939%
M. RACHED HORCHANI	-		
M. MOHAMED SALAH CHEBBI EL AHSEN	-		
M. SAMI ZGHAL	-		
M. ABDERRAZEK LOUATI	-		
M.HAMOUDA BELKHOUJA	124	620	0,000%
M. HICHEM REBAI	-		
Total	26 573 160	132 865 800	55,826%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 12/07/2021, le capital social de la Banque de l'Habitat est réparti entre 2 463 actionnaires, dont :

- 95 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 2 368 personnes physiques.

2.5. Description sommaire du « Groupe BH BANK » au 31/12/2020

2.5.1. Présentation générale du « Groupe BH BANK »

Au 31/12/2020, la BH BANK est à la tête d'un groupe composé de 12 sociétés (y compris la Banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

2.5.1.1. Présentation des sociétés du « Groupe BH BANK » au 31/12/2020

Sociétés	Capital au 31/12/2020 en DT	Nombre d'actions	Participation directe de la BH en nombre d'actions	% de participation directe	Solde Provision au 31/12/2020 en DT
BH BANK	238 000 000	47 600 000	-	-	-
BH LEASING	35 000 000	7 000 000	2 915 014	41,64%	98 680
BH EQUITY	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	-
BH SICAF	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	-
BH ASSURANCE	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	-
BH IMMO	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	-
BH INVEST	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	-
BH RECOUVREMENT	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	-
STIMEC ***	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	420 000
SICAV BHO	106 172 678*	1 017 866	146 972	14,44%	-
SICAV BHC	11 600 812*	350 192	110 110	31,44%	895 197
TFB ****	26 912 255**	1 765 896	603 507	34,176%	28 967 861

* : Actif net

** : En euro

*** La société « STIMEC » est désignée dans les rapports des commissaires aux comptes sous la dénomination de « BH PRINT ». Le projet de changement de dénomination sociale de la société n'a pas été finalisé par une Assemblée Générale Extraordinaire.

**** Au cours de l'année 2020, la BH BANK a souscrit dans l'augmentation de capital de la TFB pour un montant de 1 700 006,76 € (soit 5 659 323 dinars). Cette souscription est subordonnée à une convention de rétrocession et une garantie de la part de la STB qui se porte garante de rembourser à la BH BANK le montant de la souscription, dès l'obtention de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour le dépassement du seuil de 50% dans le capital de la TFBank ou à sa première demande, et en tout état de cause au plus tard le 31/12/2021.

La BH BANK

La BH BANK a été créée en mai 1989, suite à la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement « CNEL » en banque commerciale, Société Anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 238 000 000 de dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

L'introduction de la BH BANK à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 14/12/1992.

Suite à la décision de l'AGE du 30/04/2019, la nouvelle dénomination sociale du Banque de l'Habitat est devenue « BH BANK ».

En 2020, son PNB a été de 507 MDT et son résultat net après modifications comptables de 73 MDT.

BH Assurance (Ex Assurances SALIM)

Créée en septembre 1995, la société a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurances et de réassurances de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être également réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

Le capital social actuel de la société s'élève à 13 300 000 de dinars divisé en 2 660 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 23,89% par la BH BANK, 9,36% par la Société BH SICAF, 5,99% par BH EQUITY, 1,73% par BH INVEST, et 1,75% par BH LEASING.

La société « BH Assurance » figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction de la « BH Assurance » (ex Assurances SALIM) au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1^{er} Avril 2010.

Suite à la décision de l'AGE du 08/08/2019, la nouvelle dénomination sociale de la ASSURANCES SALIM est devenue « BH ASSURANCE ».

En 2020, son chiffre d'affaires a été de 127,6 MDT et son résultat net de 9,7 MDT.

BH LEASING (Ex Modern Leasing)

Créée en mars 1997, la société a pour objet social d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Son capital social actuel est de 35 000 000 de dinars divisé en 7 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,64% par la BH BANK, 9,77% par la Société BH SICAF, 7,70% par la BH EQUITY, 1,86% par la BH IMMO, 2,60% par la BH INVEST et 10% par BH ASSURANCE.

La société BH Leasing figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction de BH Leasing au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1^{er} décembre 2010.

Suite à la décision de l'AGE du 11/10/2019, la nouvelle dénomination sociale de la MODERN LEASING est devenue « BH LEASING ».

En 2020, son PNL a été de 8,500 MDT et son résultat net de (0,513) MDT.

BH EQUITY (Ex SIM-SICAR)

Créée en mars 1997, la société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, conformément aux textes de lois régissant les SICAR.

Son capital social est de 18 000 000 de dinars divisé en 3 600 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Suite à la décision de l'AGE du 03/12/2019, la nouvelle dénomination sociale de la SIM SICAR est devenue « BH EQUITY ».

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,59% par la BH BANK, 9,84% par la BH SICAF, 5,00% par BH LEASING, 9,99% par BH ASSURANCE et 0,01% par la BH IMMO.

La BH EQUITY figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2020, son chiffre d'affaires a été de 2,452 MDT et son résultat net de 0,103 MDT.

BH IMMO (Ex SOPIVEL)

Créée en mars 1997, la société a pour objet social le lotissement et l'aménagement de terrains et de zones destinées à la construction immobilière et leur vente, et aux activités agricoles, de tourisme et d'industrie ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente ou location.

Son capital social actuel est de 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Suite à la décision de l'AGE du 12/11/2019, la nouvelle dénomination sociale de la SOPIVEL est devenue « BH IMMO ».

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 29,98% par la BH BANK, 41,28% par BH ASSURANCE, 11,45% par la BH SICAF, 7,59% par la BH INVEST et 6,85% par la BH EQUITY.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2020, son chiffre d'affaires a été de 6,348 MDT et son résultat net de (3,622) MDT.

BH INVEST – Intermédiaire en Bourse

Créée en octobre 1995, la société a pour objet la négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de clients l'intervention pour son propre compte, la gestion de portefeuille titres pour le compte de clients, le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions et la gestion de portefeuilles au profit d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières et toute activité annexe telle que la tenue, la conservation et l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Le capital social de la société est de 3 000 000 de dinars divisé en 30 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune libérées en totalité.

Suite à la décision de l'AGE du 16/06/2015, la nouvelle dénomination sociale de la SIFIB-BH est devenue « BH INVEST – Intermédiaire en Bourse ».

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH BANK, 46,77% par BH SICAF, 9,33% par BH EQUITY et 7,29% par BH ASSURANCE.

La BH INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2020, son chiffre d'affaires a été de 1,107 MDT et son résultat net de (0,734) MDT.

BH RECOUVREMENT (Ex SGRC)

Créée en mars 2002, la société a pour objet l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Son capital social est de 2 000 000 de dinars divisé en 200 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Suite à la décision de l'AGE du 09/12/2019, la nouvelle dénomination sociale de la SGRC est devenue « BH RECOUVREMENT ».

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 60,00% par la BH BANK, 19,99% par BH ASSURANCE, 10,00% par BH EQUITY, 10,00% par BH LEASING, 0,002% par la BH INVEST, 0,002% par BH IMMO et 0,002% par la BH SICAF.

La BH RECOUVREMENT figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2020, son chiffre d'affaires a été de 1,303 MDT et son résultat net de 0,087 MDT.

SICAV BH Obligataire (BHO)

Créée en juin 1997, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2020, l'actif net de la BHO a été de l'ordre de 106,173 MDT, réparti en 1 017 866 parts soit une valeur liquidative de 104,309 DT.

La BH BANK détient 14,44% de l'actif net soit 146 972 parts.

La SICAV BHO figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

La SICAV BHO est retenue dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe BH BANK à désigner la totalité des membres du Conseil d'Administration. Par ailleurs, la BH BANK assure les fonctions de dépositaire dans cet organisme et la filiale BH INVEST assure celle de gestionnaire.

En 2020, son chiffre d'affaires (total des revenus de placement) a été de 5,712 MDT et son résultat net de 5,246 MDT.

SICAV BH Capitalisation (BHC)

Créée en juillet 1994, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2020, l'actif net de la BHC a été de l'ordre de 11 600 812 dinars avec une valeur liquidative de 33,127 dinars et 142 538 parts dont 350 192 parts détenues par la BH soit 31,44%.

Suite à la décision de l'AGE du 18/12/2018, la nouvelle dénomination sociale de la SICAV BH PLACEMENT est devenue « SICAV BH CAPITALISATION ».

La BH BANK est le dépositaire de la SICAV BH Capitalisation.

La SICAV BHC figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2020, son chiffre d'affaires (total des revenus de placement) a été de 0,400 MDT et son résultat net de 0,340 MDT.

BH SICAF (Ex Société Epargne Invest SICAF)

Créée en novembre 1994, la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Son capital social est de 15 000 000 de dinars divisé en 1 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 49,65% par la BH BANK, 5,67% par la BH EQUITY et 0,83% par la BH INVEST.

Suite à la décision de l'AGE du 05/12/2019, la nouvelle dénomination sociale de la société Epargne Invest SICAF est devenue « BH SICAF ».

La société Epargne Invest SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2020, son chiffre d'affaires a été de 0,481 MDT et son résultat net de (0,282) MDT.

Société Tunisienne d'Impression et de Confection de Chéquiers (STIMEC)

Créée en octobre 1999, la société a pour objet la réalisation des opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Son capital social est de 1 400 000 de dinars divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Au 31/12/2020, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH BANK, 16,90% par BH ASSURANCE, 6,45% par BH EQUITY, 3,43% par la BH INVEST, 1,50% par BH SICAF, 1,00% par BH LEASING et 0,71% par BH IMMO.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2020, son chiffre d'affaires a été de 4,497 MDT et son résultat net de (0,647) MDT.

Tunisian Foreign Bank TFB (Ex Union Tunisienne de Banques)

L'Union Tunisienne de Banques (UTB) devenue Tunisian Foreign Bank (TF Bank) suite à la décision de son AGE du 28/12/2009, est une société anonyme de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises.

Cette banque qui a été créée en 1977 sur initiative de la BCT a pour objet la mobilisation de l'épargne des tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Au 31/12/2020, le capital social de la banque est de 26,912 M€ divisé en 1 765 896 actions de nominal 15,24 € entièrement libérées. Le capital social est détenu à hauteur de 34,176% par la BH BANK, 0,001% par BH ASSURANCE et 0,001% par BH LEASING.

La T.F.B figure dans le périmètre de consolidation de la BH BANK et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

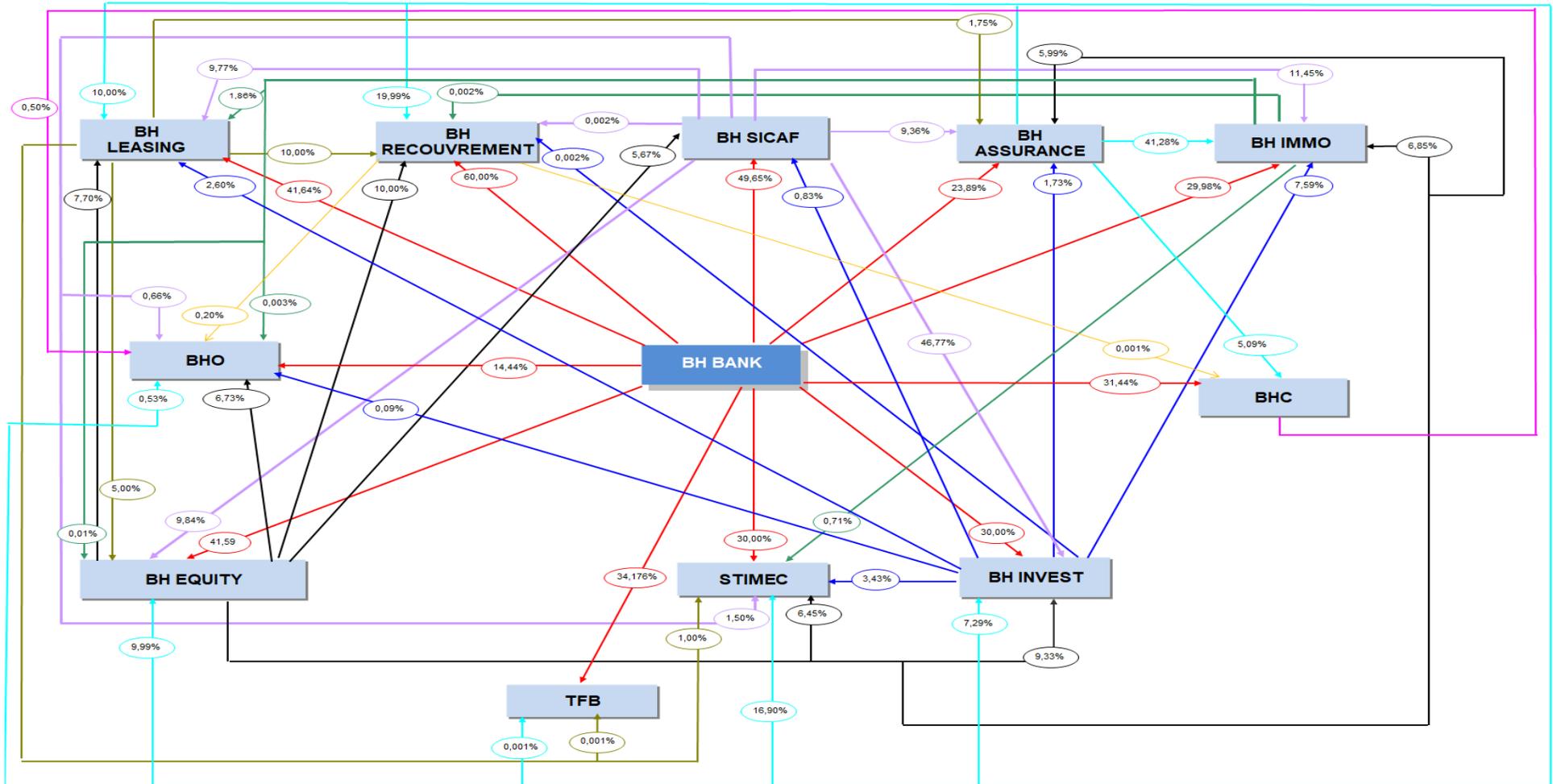
En 2020, son PNB a été de 4,036 K€ et son résultat net de (3,934) K€.

2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH BANK » au 31/12/2020

	BH BANK	BH INVEST	BH IMMO	BH SICAF	BH EQUITY	BH LEASING	STIMEC*	BH RECOUVREMENT	BH ASSURANCE	BHO	BHC	TFB
BH BANK	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,59%	41,64%	30,00%	60,00%	23,89%	14,44%	31,44%	34,176%
BH INVEST	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	2,60%	3,43%	0,002%	1,73%	0,09%	0,00%	0,00%
BH IMMO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	1,86%	0,71%	0,002%	0,00%	0,003%	0,00%	0,00%
BH SICAF	0,00%	46,77%	11,45%	0,00%	9,84%	9,77%	1,50%	0,002%	9,36%	0,66%	0,00%	0,00%
BH EQUITY	0,00%	9,33%	6,85%	5,67%	0,00%	7,70%	6,45%	10,00%	5,99%	6,73%	0,00%	0,00%
BH LEASING	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	10,00%	1,75%	0,00%	0,00%	0,001%
STIMEC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BH RECOUVREMENT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%	0,001%	0,00%
BH ASSURANCE	0,00%	7,29%	41,28%	0,00%	9,99%	10,00%	16,90%	19,99%	0,00%	0,53%	5,09%	0,001%
BHO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,97%	0,00%
BHC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,50%	0,00%	0,00%
TFB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(*) La société « STIMEC » est désignée dans les rapports des commissaires aux comptes sous la dénomination de « BH PRINT ». Le projet de changement de dénomination sociale de la société n'a pas été finalisé par une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.5.1.3. Le Schéma financier du « groupe BH BANK » au 31/12/2020



- Participation de la BH BANK dans ses filiales →
- Participation de la BH INVEST dans le groupe →
- Participation de BH ASSURANCE dans le groupe →
- Participation de BH EQUITY dans le groupe →
- Participation de BH LEASING dans le groupe →
- Participation de BH SICAF dans le groupe →
- Participation de BH IMMO dans le groupe →
- Participation de la BHC dans le groupe →
- Participation de BH RECouvreMENT dans le groupe →

2.5.1.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du « Groupe BH BANK » entre le 31/12/2020 et la date d'élaboration du document de référence

Transactions sur le titre BH ASSURANCE

❖ BH IMMO

Durant le premier semestre 2021, la BH IMMO a acheté 48 500 actions BH ASSURANCE pour 1 515 140 dinars et elle a vendu 11 117 48 500 actions BH ASSURANCE pour 1 515 140 dinars.

Au 30/06/2021, la BH IMMO détient zéro actions BH ASSURANCE.

Transactions sur le titre SICAV BHC

❖ SICAV BHO

Durant le premier semestre 2021, la SICAV BHO a souscrit à 190 073 parts BHC pour 6 354 084,240 dinars et elle a racheté 189 975 parts BHC pour 6 413 992,280 dinars.

Au 30/06/2021, la SICAV BHO détient 28 022 parts BHC soit 5,92% de l'actif net de la SICAV BHC.

Transactions sur le titre SICAV BHO

❖ BH INVEST

Durant le premier semestre 2021, la BH INVEST a souscrit à 44 parts BHO pour 4 441,756 dinars et elle a racheté 210 parts BHO pour 21 750,991 dinars.

Au 30/06/2021, la BH INVEST détient 786 parts BHO soit 0,07% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ BH SICAF

Durant le premier semestre 2021, la société BH SICAF a souscrit à 6 074 parts BHO pour 640 635,391 dinars et elle a racheté 1 386 parts pour 144 543,677 dinars.

Au 30/06/2021, la société BH SICAF détient 11 450 parts BHO soit 1,07% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ BH RECOUVREMENT

Durant le premier semestre 2021, la BH RECOUVREMENT a souscrit à 2 420 parts BHO pour 254 360,380 dinars et elle a racheté 3 950 parts BHO pour 413 839,900 dinars.

Au 30/06/2021, la BH RECOUVREMENT détient 470 parts BHO soit 0,04% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ SICAV BHP

Durant le premier semestre 2021, la SICAV BHP a souscrit à 2 064 parts BHO pour 217 589,496 dinars et elle a racheté 3 773 parts BHO pour 400 104,012 dinars.

Au 30/06/2021, la SICAV BHP détient 3 412 parts BHO soit 0,32% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ BH EQUITY

Durant le premier semestre 2021, la BH EQUITY a souscrit à 121 762 parts BHO pour un montant de 12 826 587,530 dinars et elle a racheté 84 787 parts BHO pour 9 012 792,234 dinars.

Au 30/06/2021, la BH EQUITY détient 105 475 parts BHO soit 9,89% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ BH IMMO

Durant le premier semestre 2021, la BH IMMO a souscrit à 1 part BHO pour un montant global de 100,949 dinars.

Au 30/06/2021, la BH IMMO détient 36 parts BHO soit 0,003% de l'actif net de la SICAV BHO

2.5.1.5 Chiffres clés des sociétés du « Groupe BH BANK » au 31/12/2020

EN DT

En dinars	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net après modification comptable	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes distribués en 2021 au titre de l'exercice 2020
BH BANK	1 054 552 253	1 123 092 464	140 427 906	72 942 608	11 188 847 084	608 118 569	28 560 000
BH ASSURANCE	70 228 626	127 589 461 ⁽¹⁾	13 403 632 ⁽²⁾	9 662 269	278 498 156	431 850	2 660 000
BH INVEST	5 303 434	1 132 089	(1 076 700)	(734 466)	3 064 076	7 488	0
BH RECOUVREMENT	4 871 268	1 325 461	91 285	86 599	385 298	312	0
BH EQUITY	21 790 438	2 652 036	143 429	102 916	300 289 028	80 891	0
STIMEC	(1 966 122)	4 497 445	(494 938)	(646 795)	6 331 234	152 358	0
BH IMMO	12 163 517	6 358 802	(559 197)	(3 621 882)	41 225 377	3 525 035	0
BH LEASING	29 189 001	32 150 943	(513 954)	(513 135)	282 858 023	25 201 853	0
BH SICAF	15 389 343	480 585	(272 416)	(282 040)	146 886	374	0
SICAV BHO	106 172 678 ⁽⁴⁾	5 711 538	5 083 926	5 246 887	593 649	0	5 546 352
SICAV BHC	11 600 812 ⁽⁴⁾	400 393	352 058	340 049	489 623	0	-
TFB ⁽³⁾	16 581	6 074	(5 756)	(3 934)	154 985	1 164	-

(1) Primes acquises en brutes (primes émises et acceptées)

(2) Résultat technique vie et non vie

(3) En milliers d'Euro

(4) Actif net

2.5.1.6. Les engagements financiers du « Groupe BH BANK » au 31/12/2020

en DT

	BH BANK	BH EQUITY	STIMEC	BH IMMO	BH LEASING	BH INVEST	TFB
Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)	0	0	3 001 276	36 130 877	162 821 651	0	0
Crédits extérieurs	745 545 921	0	0	0	18 222 222	0	0
Emprunts obligataires/subordonnés (y compris dettes rattachées)	176 437 708	0	0	0	11 400 000	0	4 710 632 **
Fonds gérés	0	294 836 220	0	0	0	0	0
Ressources spéciales et autres fonds empruntés	813 608 497	732 488	0	0	0	0	0
Découvert	0	0	234 592	1 131 602*	0	11 665	0
Certificats de dépôt et de Leasing	0	0	0	0	57 500 000	0	0
Leasing	0	0	0	0	0	121 085	0
Total	1 735 592 125	295 568 708	3 235 868	37 262 479	249 943 873	132 750	4 710 632 **

(*) Y compris les intérêts courus

(**) Chiffre en Euro

Source : états financiers des filiales

2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment à la BH BANK, elles émettent aussi des certificats de trésorerie avalisés par la BH et ce dans les conditions du marché.

2.5.2. Relations de la BH BANK avec les sociétés du Groupe BH BANK au 31/12/2020

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la BH BANK se détaillent comme suit :

En dinars

	Dépôt à vue	Dépôt à terme
BH ASSURANCE	6 222 367	30 000 000
BH INVEST	1 723 861	0
SICAV BHO	12 028 714	16 446 805
SICAV BHC	924 823	2 507 993
BH RECOUVREMENT	63 546	0
BH EQUITY	33 741 199	4 000 000
BH IMMO	1 400 388	0
BH LEASING	26 873 631	0
BH SICAF	5 843	0
Total	82 984 372	52 954 798

Source : les filiales

Prêts octroyés

La BH BANK a accordé des concours aux sociétés du groupe dont les soldes au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

En dinars

Filiales de la BH	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Total
BH ASSURANCE	0	404 140 ⁽¹⁾	0	404 140
BH IMMO	36 681 236 ⁽²⁾	0		36 681 236
BH LEASING	67 183 974 ⁽³⁾	23 217 715	154 940	90 556 629
STIMEC	3 177 623 ⁽⁴⁾	329 203		3 506 826
BH RECOUVREMENT	1 526			1 526
TFB	0	2 304 260	0	2 304 260
TOTAL	107 044 359	26 255 318	154 940	133 454 617

Source : Annexe 10 « risques encourus envers les parties liées » du rapport des commissaires aux comptes de la BH BANK destiné à la BCT et relatif à l'exercice 2020

¹ Ce chiffre est différent à celui figurant dans le rapport des commissaires aux comptes de BH ASSURANCE de 2020 qui s'élève à 396 902 dinars.

² Ce chiffre est différent à celui figurant dans le rapport des commissaires aux comptes de BH IMMO de 2020 qui s'élève à 36 130 877 dinars.

³ Ce chiffre est différent à celui figurant dans le rapport des commissaires aux comptes de BH LEASING de 2020 qui s'élève à 63 783 915 dinars.

⁴ Ce chiffre est différent à celui figurant dans le rapport des commissaires aux comptes de STIMEC de 2020 qui s'élève à 3 001 276 dinars.

2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Les créances commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la créance	Nature de la créance
BH IMMO	73 459	Diverses factures
BH LEASING	5 950	Facture (participation foire)
BH INVEST	54 830	Facture (Hébergement informatique)
SICAV BHO	1 190	Frais dépositaire
SICAV BHC	16 240	Frais dépositaire et distribution
Total	151 669	

Source : filiales

Autres créances

- La BH BANK a souscrit à un emprunt obligataire émis par la société BH LEASING, pour un montant de 761 000 dinars, pour une durée de sept ans et un taux de rendement égal à 6,5%. Les produits réalisés au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 1 351⁽⁵⁾ dinars.
- La BH BANK a conclu avec BH LEASING des crédits à court et moyen terme dont l'encours au 31/12/2020 s'élève à 63 783 915 dinars. Les produits réalisés au titre de ces crédits s'élèvent à 5 861 696 dinars.
- La société STIMEC a bénéficié d'un crédit de consolidation CMT auprès de la BH BANK, le solde restant au 31/12/2020 s'élève à 1 463 146 DT. Les découverts bancaires de la STIMEC dans ses comptes bancaires ouverts auprès de la BH BANK s'élèvent au 31/12/2020 à 234 592 DT.

Les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la dette	Nature
BH ASSURANCE	16 537 663	Diverses primes d'assurances non réglées (vie et non vie)
BH INVEST	49 893	Agios créditeurs du 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2020
BH EQUITY	1 130 501	Commission de gestion de fonds à capital risque
STIMEC	15 456	Facture de confection de chèques et relevés bancaires
BH IMMO	255 841	Facture commission MARIA, factures de couverture projet SPRIC et facture projet FSEG
Total	17 989 354	

Source : filiales

Autres dettes

- La société BH ASSURANCE a souscrit le 29 mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans et un taux de rendement de 7,5%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 238 142 dinars.
- La société BH ASSURANCE a souscrit le 20 mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 dinars émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal à TMM+1,8%. Les charges supportées à ce titre en 2020 s'élèvent à 10 305 dinars.
- La société BH ASSURANCE a souscrit le 20 mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 dinars émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal à 6,8%. Les charges supportées à ce titre en 2020 s'élèvent à 7 069 dinars.

⁵ Ce chiffre est différent de celui figurant dans le rapport des commissaires aux comptes de BH LEASING de 2020 qui s'élève à 1 182 dinars

- La société BH ASSURANCE a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la BH BANK pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 224 458 dinars.

- La société BH ASSURANCE a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans dont deux années de franchise et un taux de rendement de 7,5%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 218 918 dinars.

- La société BH ASSURANCE a souscrit le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans dont deux années de franchise et un taux de rendement de TMM+2,1%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 291 078⁽⁶⁾ dinars.

2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données

- TFBank

Faisant suite à la décision de L'AGE de la TFBank du 06/11/2020 qui a approuvé une augmentation de capital en numéraire, la BH BANK a souscrit à 111 549 actions TFBank pour un montant de 1 700 006,76 € (soit 5 659 323 dinars).

La souscription de la BH BANK dans le capital de TFB BANK en 2020 est subordonnée à une convention de rétrocession et une garantie de la part de la STB qui se porte garante de rembourser à la BH BANK le montant de la souscription, dès l'obtention de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour le dépassement du seuil de 50% dans le capital de la TFBank ou à sa première demande, et en tout état de cause au plus tard le 31/12/2021.

Recus Néant

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BH BANK et distribués par les sociétés du groupe en 2021 au titre de 2020

En dinars

Filiales	Nombres d'actions ou parts détenus par la BH BANK au 31/12/2020	Dividende par action	Dividende encaissé par la BH BANK	Jetons de présence perçus par la BH BANK (Bruts)
BH RECOUVREMENT	120 000	-	-	3 750,000
BH INVEST	9 000	-	-	3 750,000
SICAV BHC	110 110	-	-	1 500,000
BH ASSURANCE	635 596	1,000	635 596,000	5 000,000
SICAV BHO	146 972	5,449	800 872,224	2 500,000
BH IMMO	44 975	-	-	3 750,000
BH SICAF	744 799	-	-	5 000,000
BH EQUITY	1 497 092	-	-	3 750,000
BH LEASING	2 915 014	-	-	3 750,000
STIMEC	42 000	-	-	3 750,000
Total			1 436 468,224	35 000,000

Source : Filiales

⁶ Montant différent de celui mentionné dans le rapport des commissaires aux comptes de BH ASSURANCE de 2020 qui s'élève à 272 371 dinars

2.5.2.5 Dividendes distribués par la BH aux sociétés du groupe en 2021 au titre de 2020

Néant

2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Les garanties et sûretés réelles

- *Reçues*

La BH IMMO a confié à la BH BANK, pour sûretés et garanties en contre partie des engagements de crédit de 35 140 797 DT et des hypothèques d'une valeur de 41 307 568 DT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	N° Titres Fonciers	Superficies m2	Hypothèques DT	ENGAGEMENT 2020 en DT
Terrain Manouba	108719	3727	1 278 111	0
Construction Manouba	108719/ 9876 manouba	3466	7 808 943	8 131 627
Projet MARINA			1 843 404	163 435
Projet SPRIC -	10315 /17737	10144	9 120 113	8 075 999
Terrain Soukra	66321 ARIANA	1372	3 243 309	2 089
	66322 ARIANA	1373		
	66323 ARIANA	1366		
Terrain Raoued 1	50431 ARIANA	3367	1 251 459	10 932 276
Terrain Raoued 2	50432 ARIANA	8739	3 247 986	
Terrain Jardin d'El Menzeh	75327	363	2 269 380	
	27047	5250		
Borj Louzir -Ariana	14247Ariana	5773	4 163 451	
Construction Soukra	66321 ARIANA	1372	5 231 412	
	66322 ARIANA	1373		
	66323 ARIANA	1366		
Découvert mobiliser			1 850 000	1 850 000
TOTAL			41 307 568	35 140 797

- *Données* : Néant

Les cautions

- *Données*

✓ BH ASSURANCE (Ex Assurances SALIM)

Les cautions données à la société BH ASSURANCE ont été renouvelées pour un montant de 396 902 dinars en contrepartie des appels d'offre.

✓ BH Leasing (Ex Modern Leasing)

La société BH LEASING a obtenu au 31/12/2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la BH Bank pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence du montant maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

- *Reçues* : Néant

2.5.3 Relations commerciales entre la BH BANK et les sociétés du Groupe BH BANK durant l'exercice 2020

2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

Encaissé

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) au 31/12/2020 s'élève à **20 470 682** dinars réparti comme suit:

En DT	
Filiales	31/12/2020
BH LEASING	5 863 047
BH INVEST	54 830
SICAV BHO	865 226
SICAV BHC	16 240
BH SICAF	65
BH ASSURANCE	8 814 487
BH IMMO	3 694 200
BH EQUITY	534 905
STIMEC	202 994
BH RECOUVREMENT	424 688
Total	20 470 682

Source: BH BANK

Décaissé

- BH INVEST

- 76 800 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention conclue avec la BH BANK, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la BH BANK en 2009 pour un montant de 100 000 000 dinars sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de montage : 20 000 dinars ;
- ✓ Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- ✓ Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

- 7 242 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention conclue avec la BH BANK, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la BH BANK en 2013 pour un montant de 51 000 dinars sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de montage : 20 000 dinars ;
- ✓ Frais de placement : 0,1% flat du montant de l'émission
- ✓ Frais de gestion : 0,1% du restant dû.

- 50 000⁽⁷⁾ dinars HT au titre de la commission relative à la convention de tenue de registre des actionnaires de la BH BANK.

⁷ Ce montant ne figure pas au niveau du rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la BH BANK relative à l'exercice 2020

- BH EQUITY

- Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société BH EQUITY, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH EQUITY. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2020, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

- BH ASSURANCE

- La société BH ASSURANCE a souscrit en 2020 à un ensemble de certificats de dépôts pour un montant global de 81 MDT ayant produit des intérêts de 260 036⁽⁸⁾ DT.

- La société BH ASSURANCE a souscrit en 2020 à un ensemble de comptes à terme pour un montant global de 22 MDT ayant produit des intérêts de 1 911 260⁽⁸⁾ DT.

- La société BH ASSURANCE a conclu avec BH BANK deux conventions de comptes courants rémunérés pour des montants successifs de 22 MDT et 8 MDT. Le montant des produits constatés en 2020 s'élève à 6 682⁽⁸⁾ DT.

- La société BH ASSURANCE a souscrit en 2019 à un ensemble de certificats de dépôts pour un montant global de 4,5 MDT ayant produit des intérêts en 2020 de 7 520⁽⁸⁾ DT.

- La société BH ASSURANCE a souscrit en 2019 à un ensemble de comptes à terme pour un montant global de 40 MDT ayant produit des intérêts en 2020 de 2 469 824⁽⁸⁾ DT.

- La Banque a conclu avec la société BH ASSURANCE un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH BANK, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH BANK dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH BANK. La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2020 totalise un montant de 4 000 000 dinars hors taxes.

- La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2020, à des polices d'assurance auprès de la société BH ASSURANCE détaillées comme suit :

- ✓ Assurance groupe pour un montant de 10 136 572 dinars ;
- ✓ Assurance automobile pour un montant de 151 936 dinars ;
- ✓ Assurance engineering pour un montant de 24 804 dinars ;
- ✓ Assurance risque divers pour un montant de 360 614 dinars ;
- ✓ Assurance vie Indemnité de Départ à la Retraite pour un montant de 2 174 512 dinars ;
- ✓ Assurance incendie pour un montant de 192 013 dinars.

- Une convention est conclue avec la société BH ASSURANCE portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2020, à 15 127 dinars hors taxes.

- Une convention est conclue avec la société BH ASSURANCE portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2020, à 49 430 dinars hors taxes.

⁸ Ce montant ne figure pas au niveau du rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la BH BANK relative à l'exercice 2020.

- STIMEC

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la STIMEC en 2020 s'élève à 1 036 318⁽⁹⁾ dinars HT et se détaille comme suit :

- 153 079 dinars au titre de la commission perçue relative à l'activité « Personnalisation des chèques »
- 10 170 dinars au titre de la commission perçue relative à l'activité « Lettre chèque »
- 155 769 dinars au titre de la commission perçue relative à l'activité « Imprimerie »
- 66 784 dinars au titre de la commission perçue relative à l'activité « Mise sous plis »
- 650 516 dinars au titre de la commission perçue relative à l'activité « Affranchissement »

- BH SICAF

Suite à la convention portant ouverture d'un compte courant bancaire auprès de la BH BANK, les intérêts créditeur perçus par la société ont totalisé en 2020 un montant de 128⁽⁹⁾ DT.

2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achat : Néant

Vente :

- BH RECOUVREMENT

Une convention de cession des créances conclue avec BH RECOUVREMENT. Les créances cédées totalisent un montant de 27 060 431⁽¹⁰⁾ DT pour un prix de cession de 1 177⁽¹⁰⁾ DT.

2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données :

- La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2020, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 157 514 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société BH ASSURANCE.
- Les commissions facturées par la BH BANK, au cours de l'exercice 2020, relatives à une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes de BH INVEST s'élèvent à 54 830 DT.
- Un détachement du personnel de la banque auprès de la BH RECOUVREMENT. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élève à 242 260 dinars.
- Un détachement du personnel de la BH BANK auprès de la BH IMMO. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élève à 120 625⁽¹¹⁾ dinars.

⁹ Ce montant ne figure pas dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la BH BANK de 2020.

¹⁰ Ces deux chiffres ne figurent pas dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de la BH RECOUVREMENT de 2020.

¹¹ Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « BH IMMO » relatif à l'exercice 2020 pour un montant Hors taxes de 120 645 DT.

- Une convention de dépositaire a été conclue avec BH OBLIGATAIRE depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2020.

- Une convention de dépositaire a été conclue avec BH CAPITALISATION. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 9 744 dinars HTVA en 2020.

- Une convention de distribution a été conclue avec BH CAPITALISATION. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 6 496 dinars HTVA en 2020.

2.5.3.4 Les contrats de gestion

Néant

2.5.3.5 Les contrats de location

- BH SICAF

Une convention de sous-location conclue en mai 2006 entre la BH BANK et la BH SICAF, dont la Banque détient 95,65% de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m² (afin de servir pour siège social) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%. Le produit de la location au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3309 dinars en TTC.

- BH ASSURANCE

- Une convention de location conclue entre la BH BANK et la société BH ASSURANCE portant sur la location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 411 695 dinars hors taxes.

- Une convention de location entre la BH BANK et la société BH ASSURANCE concernant la location à usage administratif et commercial par la BH BANK du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1^{er} Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 47 398 DT HT.

- BH LEASING

La société BH LEASING a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH BANK ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2020 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 12 639 dinars

2.5.3.6 Les fonds gérés

Jusqu'à l'exercice 2020, la BH BANK a signé 21 conventions de placement à capital risque avec sa filiale BH EQUITY.

Le total des fonds mis à la disposition de la BH EQUITY à la date de signature des différentes conventions s'élève à 337 864 767 dinars.

A la clôture de l'exercice 2020, le solde des fonds gérés par la BH EQUITY s'élève à 240 719 674⁽¹²⁾ dinars.

¹² Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la société « BH EQUITY » relatif à l'exercice 2020 pour un montant de 267 162 042 dinars.

Le montant de la commission payée au cours de l'exercice 2020 s'élève à 950 000 dinars. Le détail de ces fonds se présente comme suit :

En milliers de dinars

Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion en %	Montant au 31-12-2020
1998	FACR BH 1	9 000	0,5% de l'encours	3 661
1999	FACR BH 2	8 915	0,5% de l'encours	3 366
2000	FACR BH 3	13 675	0,5% de l'encours	9 561
2001	FACR BH 4	9 042	0,5% de l'encours	3 775
2002	FACR BH 5	10 050	0,5% de l'encours	6 865
2003	FACR BH 6	6 500	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	1 851
2004	FACR BH 7	5 300	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	3 730
2005	FACR BH 8	8 000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	2 023
2006	FACR BH 9	12 715	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	11 915
2007	FACR BH 10	20 100	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	12 315
2008	FACR BH 11	28 350	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	20 201
2009	FACR BH 12	26 600	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	24 804
2010	FACR BH 13	22 790	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	18 252
2011	FACR BH 14	5 600	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	5 193
2012	FACR BH 15	5 475	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	2 981
2013	FACR BH 16	9 148	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	7 307
2015	FACR BH 17	16 100	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	14 158
2016	FACR BH 18	29 100	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	27 747
2017	FACR BH 19	29 405	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	27 673
2018	FACR BH 20	38 000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	29 941
2019	FACR BH 21	24 000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	3 401
Total FG		337 865		240 720
Montant FCR (20-21) en instance d'utilisation				28 658
Fonds Irada				247
Total Brut au 31/12/2020				269 624
Créances rattachées				25
Total général				269 649
Provisions 2020				60 360
Total Net au 31-12-2020				209 289

2.6. Relations de la BH BANK avec les autres parties liées au 31/12/2020

2.6.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par la BH BANK aux entreprises publiques, aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relations avec eux sont présentés au 31/12/2020 dans le tableau suivant :

En D

	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé	77 126 587	1 423 661	-	-	78 550 249
Groupe Ahmed Trabelsi	-	-	-	-	-
Groupe Néjib Marzougui	108 070	158 661	-	-	266 731
SOGEMBAL GABES	-	158 661	-	-	158 661
MONDIAL CAR	108 070	-	-	-	108 070
Groupe Mohamed Sadok Driss	-	-	-	-	-
STE TUN EQUIPT COLLECTIF					
S.H.T EL MOHAMMADIA					
Groupe Habib Miled	7 000 000	-	-	-	7 000 000
JUMEAUX IMMOBILIERE	7 000 000	-	-	-	7 000 000
Groupe Rached Horchani	70 018 517	1 265 000	-	-	71 283 517
STE TUNISIE LEASING ET FACTORI	21 802 388	-	-	-	21 802 388
ATTIJARI LEASING	20 992 652	-	-	-	20 992 652
STE HORCHANI DATTES-SARL-	13 700 000	-	-	-	13 700 000
STE TAYSIR MICROFINANCE	11 430 647	-	-	-	11 430 647
STE HORCHANI DATTES INTER	1 239 456	-	-	-	1 239 456
STE MANARTHON -SARL-	-	1 225 000	-	-	1 225 000
STE ODYSSEE DATTES -SARL-	850 000	-	-	-	850 000
STE ODYSSEE PALACE-SARL-	1 679	-	-	-	1 679
STE HORCHANI FINANCE -SA-	-	40 000	-	-	40 000
HOTEL CONTINENTAL	1 664	-	-	-	1 664
STE MEDIBOIS -SARL-	31	-	-	-	31
TUNISIE FACTORING					
HORCHANI DIST PROD MER					
STE HORCHANI OLIVE OIL-SARL-					
STE ODYSSEE HOTELS -SARL-					
STE L'IMMOBILIERE HORCHANI					
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	108 926 647	26 878 560	154 940	-	135 960 147
SICAV BH CAPITALISATION					
BH SICAF					
BH ASSURANCE	-	404 140	-	-	404 140
BH INVEST					

BH IMMO	36 681 236	-	-		36 681 236
BH LEASING	67 183 974	23 217 715	154 940		90 556 629
BH EQUITY					
SICAV BH OBLIGATIARE					
BH RECOUVREMENT	1 526	-	-		1 526
INTER BANK SERVICES	280 111	129 272			409 383
BM TECHNOLOGIES	1 993	200	-		2 193
STIMEC	3 177 623	329 203	-		3 506 826
STE MODERNE DE TITRISATION	718 681	-	-		718 681
ASS PROF TUN BANQ ETAB FINANC	95 266	-			95 266
BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT	-	493 770	-		493 770
TUNISIAN FOREIGN BANK-TFBANK	-	2 304 260	-		2 304 260
AMICAL BANQUE DE L'ABITAT	786 236	-	-		786 236
Membres du Conseil d'Administration	-	-	-	-	-
Mr Ahmed Trabelsi	-	-	-	-	-
Mr Mohamed Sadok Driss	-	-	-	-	-
Mr Rached Horchani	-	-	-	-	-
Mr Habib Miled	-	-	-	-	-
Mr Sami Zghal	-	-	-	-	-
Mr Abderraouf Klibi	-	-	-	-	-
Mr Ali Radhouani	-	-	-	-	-
Mr Hammouda Belkhouja	-	-	-	-	-
Mr Aymen Raies	-	-	-	-	-
Mr Mohamed Naceur Hadji	-	-	-	-	-
M. Achraf Ayadi	-	-	-	-	-
Mme Amel Medini	-	-	-	-	-
Directeur Général	-	-	-	-	-
Mr Hichem Rebai	-	-	-	-	-
L'Etat:	299 107 083	-	-	-	299 107 083
MINISTERE DES FINANCES	283 262 477	-	-		283 262 477
MUNICIPALITE DE TUNIS	15 495 001	-			15 495 001
MINISTERE DE LA DEFFENCE NAT	349 604	-	-		349 604
L'Etat en tant qu'actionnaire détenant plus que 5% du capital de la BH est propriétaire ou associé des entreprises suivantes (les entreprises publiques):	635 497 110	235 039 024	88 213 790	-	958 749 923
SONEDE	4 297 891	143 318 073	-	-	147 615 964
COMPAGNIE DES PHOSPHATES GAFSA	48 252 715	3 551 315	62 665 195	-	114 469 226
STE TUN ELECT ET GAZ (STEG)-SA-	82 641 634	1 043 619	-	-	83 685 253
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	40 000 000	15 498 715	15 571 014	-	71 069 729
SOCIETE NAT DE CHEMIN DE FER T-SNCFT	66 633 440	484 767	-	-	67 118 207

S.T.S.ELFOULADH	54 467 549	2 171 021	7 129 869	-	63 768 438
SOMATRA GET	11 513 181	37 643 640	-	-	49 156 821
CAISSE NLE DE RETRAITE ET PRE-CNRPS	45 000 000	-	-	-	45 000 000
ENT TUN ACTIVITE PETROLIERE	41 145 068	-	-	-	41 145 068
STE DE PROM DES LOG SOCIAUX	34 066 944	-	-	-	34 066 944
STE TRANSPORT-TUNIS "STT"	33 752 000	-	-	-	33 752 000
STE NLE DE CELLULOSE ET PAP AL-SNCPA	30 373 135	-	-	-	30 373 135
OFFICE NATIONAL DE L'HUILE-ONH	27 735 750	-	-	-	27 735 750
STE TUNISAIR	24 398 045	-	-	-	24 398 045
OFF DU COMM DE LA TUNISIE-OCT	-	23 740 319	-	-	23 740 319
LES CIMENTS DE BIZERTE	12 064 756	4 985 056	381 927	-	17 431 738
PHARMACIE CENT DE TUNISIE	14 945 505	-	-	-	14 945 505
BIENS FRANCAIS HORS G.BIZERTE	14 918 603	-	-	-	14 918 603
TUNISIE AUTOROUTES	13 161 661	7 300	-	-	13 168 961
STE IND PHARM DE TUNISIE-SIPHAT	10 680 299	505 604	1 843 259	-	13 029 162
SNIT NORD SNIT NORD	7 972 403	-	-	-	7 972 403
SNIT CENTRE	7 810 369	-	-	-	7 810 369
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE	7 634 199	133 089	-	-	7 767 288
C H U HEDI CHAKER	1 500 000	-	-	-	1 500 000
OFF TOPO ET CADASTRE OTC	-	987 392	-	-	987 392
OFF NAT DE LA TELEDIFFUSION-ONTEL	-	853 746	-	-	853 746
CAISSE NAT SECURITE SOCIALE-CNSS	-	-	622 526	-	622 526
SNIFE LA PRESSE	400 000	2 576	-	-	402 576
OFICE NATIONALE TT-ONTT	127 800	-	-	-	127 800
INSTITUT PASTEUR DE TUNIS	-	102 775	-	-	102 775
SOCIETE SOTRAPIL	635	-	-	-	635
STE NALE DISTRIB PRODUITS PETR	1 800	-	-	-	1 800
HOPITAL AZIZA OTHMANA	813	-	-	-	813
SOCIETE DE TRAVAUX FERROVIAIRE-SOTRAFER	489	-	-	-	489
STE PROMOSPORT	227	-	-	-	227
I,N,N,O,R,P,I	131	-	-	-	131
STE NAT TRANS INTERUR -SNTRI-	68	-	-	-	68
AG.TECH.TRANSP.TERRESTRE	-	7 500	-	-	7 500
COMPAGNIE TNNE DE NAVIGATION	-	2 516	-	-	2 516
Commissaires aux comptes	-	-	-	-	-
Cabinet Walid Tili C.W.T	-	-	-	-	-
BAKER TILLY CONSULTING & FINANCIAL FIRM	-	-	-	-	-
Total Général	1 120 657 426	263 341 245	88 368 730	0	1 472 367 401

Source : Annexe 10 « risques encourus envers les parties liées » du rapport des commissaires aux comptes de la BH BANK destiné à la BCT et relatif à l'exercice 2020

2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

Données : Néant

Reçues : la valeur des garanties reçues est de l'ordre de 368,2 MDT se rapportant aux engagements de l'Etat et des entreprises publiques.

2.6.3 Transferts de ressources

Données

- La BH BANK détient des participations directes dans le capital de certaines sociétés publiques.
 - La BH BANK ne détient pas des participations directes ou par portage dans le capital des sociétés promues par les autres membres du Conseil d'Administration et de direction (secteur privé).
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
Au titre de 2020, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 325 000 dinars.
 - Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2020, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :
 1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 12 500 dinars ;
 2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 17 500 dinars ;
 3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 12 500 dinars ;
 4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
 5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : Néant ;
 6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 45 000 dinars ;
 7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 15 000 dinars ;
 8. Le montant alloué aux membres du Comité de suivi : Néant
 - La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :
 - ✓ D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
 - ✓ Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.
- Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit:
- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - ✓ Deux voitures de fonction ;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;

- ✓ Les charges relatives au téléphone portable.
- ✓ Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Des avances sur salaire pour un montant de 192 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 427 755 DT ;
- Une avance sur élément variable pour un montant de 96 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 210 741 DT.
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 16 754 DT et qui comprennent :
 - ✓ Deux voitures de fonction ;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

La rémunération servie au Directeur Général précédent durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Rémunération variable dû au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 107 666 DT.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG actuel		DG précédent (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	655 249	-	107 666	-	440 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	655 249	-	107 666	-	440 000	-

(*) Servis à l'ancien Directeur Général

- Les dividendes versés aux administrateurs en 2021 au titre de l'exercice 2020 sont d'un montant de 15 943 896,600 DT détaillé comme suit :

En DT

Nom ou Raison sociale	Montant des dividendes
ETAT TUNISIEN & ETAP P/C DE L'ETAT	14 262 012,000
M. AHMED TRABELSI	813 609,600
M. HABIB MILED	600 000,000
M. MOHAMED SADOK DRISS	268 200,000
M. RACHED HORCHANI	-
M. HICHEM REBAI	-
MME AMEL MEDINI	0,600
M. SAMI ZGHAL	-
M. ACHRAF AYADI	-
M.HAMOUDA BELKHOUSA	74,400
Total	15 943 896,600

Reçues :

- La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH BANK » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « BH BANK » au terme de l'exercice 2020 s'élève à 164 963 236⁽¹³⁾ dinars.

2.6.4 Relations Commerciales

2.6.4.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2020

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 par la BH BANK avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à **1 976 208** dinars détaillé comme suit:

En Dinars

Désignations	31/12/2020
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 838 714
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	19 200
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	9 600
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	960
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	300
Rémunération sur gestion : convention FNAH	62 000
Rémunération sur gestion : convention programme premier logement	45 434
Total	1 976 208

Le chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les administrateurs et membres de direction avec la BH BANK: Néant

2.6.4.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats : néant

¹³ Source : BH BANK

Ventes : néant

2.6.4.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données : Néant

2.6.4.4 Les conventions conclues entre la BH BANK et l'Etat Tunisien

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 838 714 DT en 2020.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi

n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2020.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2020.

5. Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2020.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2020.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2020.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2020.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH BANK » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d’Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 62 000 DT en 2020.

14. Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l’État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l’Équipement, de l’habitat et de l’aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l’autofinancement des crédits destinés à l’acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l’État, est destinée à couvrir l’autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d’éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l’année au titre des crédits d’autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 45 434 DT en 2020.

2.6.4.5 Les contrats de location conclus en 2020 entre la BH BANK et l’Etat Tunisien

Les contrats de location établis entre la BH BANK et l’Etat Tunisien sont présentés comme suit⁽¹⁴⁾ :

- 1) Agence Avenue de Carthage Tunis, louée auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 45 105,914 dinars ;
- 2) Direction régionale de Bizerte, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 1 963,500 dinars ;
- 3) Agence Bizerte Khaldoun, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 650 dinars ;
- 4) Agence et Annexe Zaouiet Jedidi, louées auprès du Conseil Municipal de Zaouiet Jedidi pour un loyer annuel de 25 792,027 dinars ;
- 5) Agence Kairouan, louée auprès du Conseil Municipal de Kairouan pour un loyer annuel de 33 933,066 dinars ;
- 6) Agence M'jez El Bab, louée auprès du ministère du Domaine de l’Etat (Ex local du RCD dissout) pour un loyer annuel de 16 541,899 dinars ;
- 7) Agence Karkar louée auprès du conseil municipal de Karkar pour un loyer annuel de 16 924,622 dinars ;

¹⁴ Source : BH BANK

- 8) Agence Béja, louée auprès de Gouvernorat de Béja pour un loyer annuel de 55 139,674 dinars ;
- 9) Redevance Domaniale pour Box de change et DABs, loués auprès de l'OACA pour un loyer annuel de 80 778,356 dinars ;
- 10) Agence Kélibia louée auprès de l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche pour un montant annuel de 12 190,879 dinars ;
- 11) Local DAB Malloula auprès de l'ONPFT pour un loyer annuel de 4 723,110 dinars ;
- 12) Dab El Gazala, loué auprès de Technopole El Gazala pour un loyer annuel de 8 059,800 dinars ;
- 13) BOX AMAD loué auprès de RISK MANAGEMENT pour un loyer annuel de 29 416,800 dinars.

2.7. Dividendes

	2018	2019	2020
Capital social en DT	238 000 000	238 000 000	238 000 000
Nombre d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	28 560 000	-	28 560 000
Dividende par action en DT	0,600	-	0,600
Date de détachement	15/05/2019	-	10/05/2021

2.8. Marché des titres

Les actions de la BH BANK sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin juin 2021, il existe 7 emprunts obligataires émis par la BH BANK (6 cotés et 1 non encore coté) sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Les caractéristiques desdits emprunts sont comme suit :

Emprunt Obligataire BH 2009

- Montant : 100 000 000 dinars
- Durée : 15 ans dont 2 années de franchise
- Taux : Catégorie A : TMM+0,8% Catégorie B : 5,30%
- Date de la première échéance : 31/12/2010
- Date de la dernière échéance : 31/12/2024

Banque de l'Habitat Subordonné 2015

- Montant : 90 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50%
- Date de la première échéance : 29/05/2016 pour la catégorie A et le 29/05/2018 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 29/05/2020 pour la catégorie A et le 29/05/2022 pour la catégorie B.

Banque de l'Habitat Subordonné 2016

- Montant : 60 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50%
- Date de la première échéance : 06/05/2017 pour la catégorie A et le 06/05/2019 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 06/05/2021 pour la catégorie A et le 06/05/2023 pour la catégorie B.

Banque de l'Habitat Subordonné 2017 : emprunt fermé sans faire appel public à l'épargne

- Montant : 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars
- Montant souscrit : 70 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50% et/ou TMM+2,1%
- Date de la première échéance : 28/02/2018 pour la catégorie A et le 28/02/2020 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 28/02/2022 pour la catégorie A et le 28/02/2024 pour la catégorie B.

BH Subordonné 2018-1

- Montant : 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars
- Montant souscrit : 50 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à 7,70% et/ou TMM+2,00%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,85% et/ou TMM+2,10%
- Catégorie C : sur 7 ans In Fine à 8,00%
- Date de la première échéance : 20/04/2019 pour la catégorie A, le 20/04/2021 pour la catégorie B et le 20/04/2025 pour la catégorie C.
- Date de la dernière échéance : le 20/04/2023 pour la catégorie A et le 20/04/2025 pour la catégorie B et C.

BH Subordonné 2019-1

- Montant : 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars
- Montant souscrit : 40 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à 10,00% et/ou TMM+2,10%
- Catégorie B : sur 5 ans In Fine à 10,20% et/ou TMM+2,30%
- Catégorie C : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 10,30% et/ou TMM+2,60%
- Date de la première échéance : 26/03/2020 pour la catégorie A, le 26/03/2024 pour la catégorie B et le 26/03/2022 pour la catégorie C.
- Date de la dernière échéance : le 26/03/2024 pour la catégorie A et B, le 26/03/2026 pour la catégorie B.

BH BANK Subordonné 2021-1 : emprunt fermé sans faire appel public à l'épargne

- Montant : 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars
- Montant souscrit : 61 500 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à 8,70% et/ou TMM+2,30%
- Catégorie B : sur 5 ans In Fine à 8,95% et/ou TMM+2,55%
- Catégorie C : sur 5 ans à 9,10% et/ou TMM+2,70%
- Catégorie D : sur 5 ans In Fine à 9,35% et/ou TMM+2,80%
- Date de la première échéance : 23/04/2022 pour les catégories A et C, le 23/04/2026 pour les catégories B et D.
- Date de la dernière échéance : le 23/04/2026 pour toutes les catégories.

2.9. Notation de la Banque

La BH BANK est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négligentes".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négligentes".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négligentes".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négligentes" à "stables".

En date du 15 avril 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 09 mars 2016, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 10 septembre 2018, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 03 juin 2021, la notation a été révisée à la baisse à "CCC+" à long terme, "C" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

Signification des notes

1) *A long terme (au-delà d'un an)*

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

"B": La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie « BB »; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.

+ ou - : les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe (+) ou (-) afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

Perspective : les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

2) *A court terme (un an au plus)*

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D"

"B": Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

S&P Global Ratings

Fourth Floor
Waterways House
Grand Canal Quay
Dublin 2
Ireland

June 03, 2021

BH Bank
18 Avenue Mohamed V
1023 Tunis
Tunisia

Re: Rating Confirmation

S&P Global Ratings hereby confirms the below ratings:

Issuer	Rating Description	Ratings	Outlook
BH Bank	Long-Term Issuer Credit Rating	CCC+	Stable
	Short-Term Issuer Credit Rating	C	-

This letter constitutes S&P Global Ratings' permission for you to disseminate the above-assigned rating to interested parties in accordance with applicable laws and regulations. However, permission for such dissemination (other than to professional advisors bound by appropriate confidentiality arrangements or to allow the Issuer to comply with its regulatory obligations) will become effective only after we've released the rating on standardandpoors.com. Any dissemination on any Website by you or your agents shall include the full analysis for the rating, including any updates, where applicable. Any such dissemination shall not be done in a manner that would serve as a substitute for any products and services containing S&P Global Ratings' intellectual property for which a fee is charged. To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P Global Ratings may choose to acknowledge such a rating and denote such acknowledgement on www.standardandpoors.com with an alphabetic or other identifier affixed to such rating or by other means.

To maintain the rating, S&P Global Ratings must receive all information as indicated in the applicable Terms and Conditions. You understand that S&P Global Ratings relies on you and your agents and advisors for the accuracy, timeliness and completeness of the information submitted in connection with the rating and the continued flow of material information as part of the surveillance process. Please send all information via electronic delivery to: mehdi.el-mrabet@spglobal.com. If SEC rule 17g-5 is applicable, you may post such information on the appropriate website. For any information not available in electronic format or posted on the applicable website, please send hard copies to: S&P Global Ratings, 40 rue de Courcelles, 75008 Paris, France. Attention: Mehdi Elmrabet.

The rating is subject to the Terms and Conditions attached to the Engagement Letter applicable to the rating. In the absence of such Engagement Letter and Terms and Conditions, the rating is subject to the attached Terms and Conditions. The applicable Terms and Conditions are incorporated herein by reference.

In accordance with the Terms and Conditions, S&P Global Ratings may assign, raise, lower, suspend, place on Credit Watch, or withdraw a credit rating, and assign or revise an Outlook, at any time, in S&P Global Ratings' sole discretion. S&P Global Ratings may take any of the foregoing actions notwithstanding any request for a withdrawal of a credit rating or termination of the Engagement Letter.

For purposes of the European Regulation (EC) 1060/2009 on credit rating agencies, as amended from time to time (the "EU CRA Regulation"), the credit ratings are issued by S&P Global Ratings Europe Limited, a credit rating agency established in the EU and registered by ESMA under the EU CRA Regulation.

S&P Global Ratings is pleased to have the opportunity to provide its rating opinion. For more information please visit our website at www.standardandpoors.com. If you have any questions, please contact us. Thank you for choosing S&P Global Ratings.

Sincerely yours,



S&P Global Ratings, acting through
S&P Global Ratings Europe Limited
Analytical Contact: Mehdi Elmrabet, Telephone: +33 14 075 25 14

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC C	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
D / SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. Présentation sommaire de la banque

La BH BANK a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale appelée « Banque de l'Habitat ».

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques.

Au cours de l'année 2019, la banque a procédé au changement de sa dénomination sociale pour devenir « BH BANK » au lieu de « Banque de l'Habitat ».

Au 31/12/2020, le capital social de la BH BANK est de 238 000 000 de dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées. Le capital de la Banque est détenu à hauteur de 49,94% directement par l'Etat Tunisien et l'ETAP pour le compte de l'Etat.

Au 31/12/2020, la BH BANK est à la tête d'un groupe composé de 12 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

En 2020, et en relation avec la pandémie COVID19, la BH BANK a procédé à des mesures exceptionnelles pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie sur sa clientèle notamment :

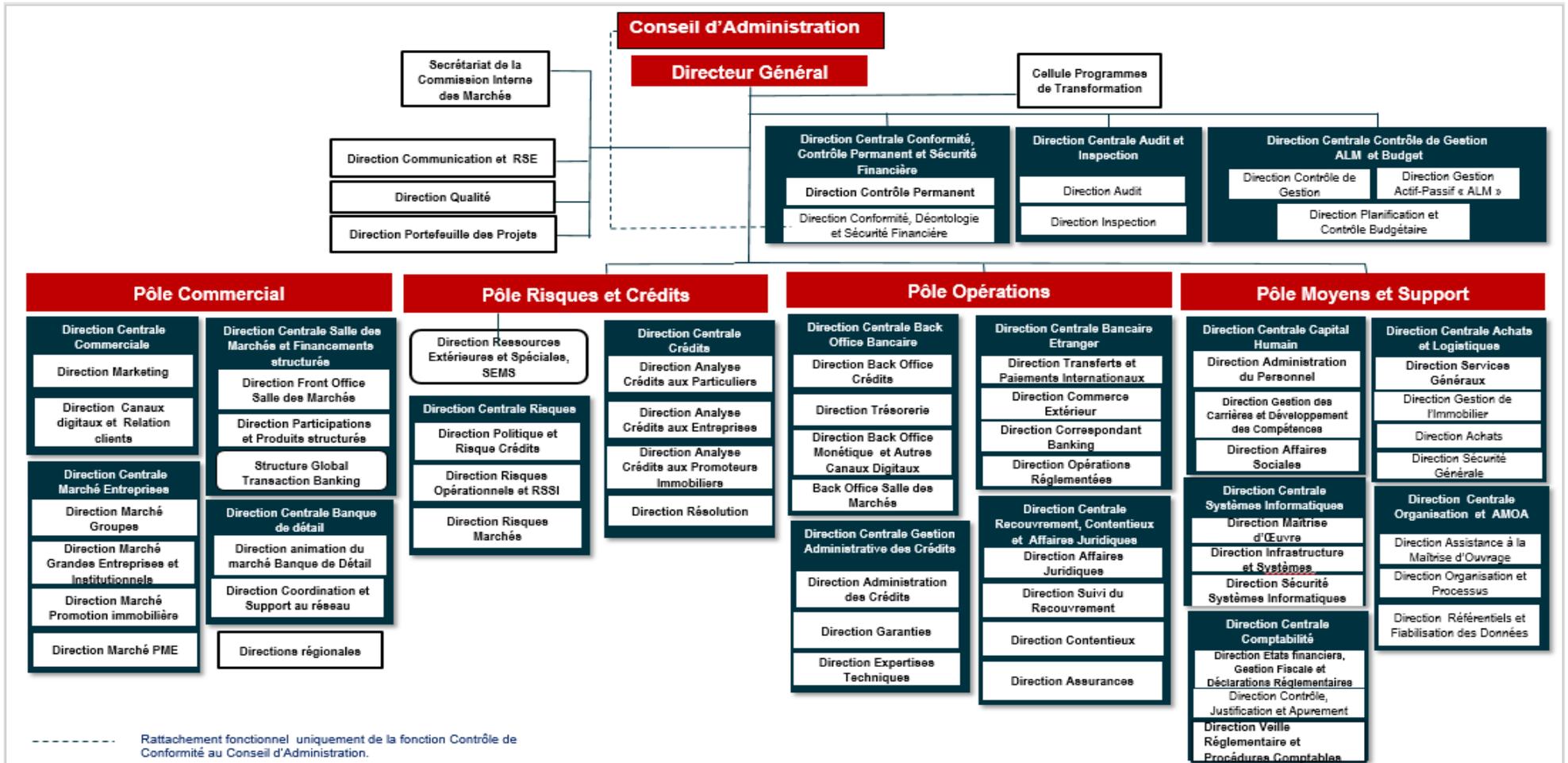
- ✓ Le report des échéances de crédits (en principal et intérêts) et ce, en application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19 ;
- ✓ La suspension la perception des commissions sur les opérations monétique (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020 ;
- ✓ La contribution à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 MDT.

L'impact des différentes mesures prises sur le résultat net de la banque enregistré en 2020 comparativement à 2019 a été comme suit :

- Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1,8 MDT.
- Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2,3 MDT.
- La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2,6 MDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 KDT.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1. Structure Générale de l'organigramme de la BH



3.2.2. Gouvernance

Le mode de gouvernance de la banque est régi par un Conseil d'Administration assisté par des Comités et une Direction Générale. En effet, et afin de respecter les nouvelles dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, l'AGE du 18/02/2015 a approuvé le changement du mode de gouvernance en dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général et a délégué les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre, en temps opportun, de cette disposition. A cet effet, le Conseil d'Administration réuni le 01/12/2015 a mis cette disposition en vigueur, en nommant le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant la participation publique, de membres représentant le secteur privé et de membres indépendants ainsi qu'un membre représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes dont la composition a été fixée par le Conseil d'Administration du 06/07/2017 et modifiée par le conseil du 11/06/2018.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut être à la fois membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques.

- **Un Comité Exécutif de Crédit**

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission principale d'étudier et de suivre l'activité de financement de la Banque. A cet effet, il est tenu d'assurer le respect des conditions et des plafonds fixés par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement notamment les montants de crédits accordés et leur répartition sur les différents secteurs, les taux d'intérêts appliqués et le niveau des commissions prélevées. Les membres du Comité Exécutif de Crédit sont désignés par le Conseil d'Administration. Ces membres disposent de la compétence et de l'expérience nécessaires en matière de financement.

Le Comité Exécutif de Crédit est composé selon le Conseil d'Administration du 25/05/2021 des membres suivants:

Le Président du Comité: Mr Rached Horchani;

Les membres du Conseil d'Administration: Mr Habib Miled et Mr Hamouda Belkhouja.

- **Un Comité d'Audit**

Ce comité a pour mission de veiller au respect de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration, du Contrôleur d'Etat et d'un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Actuellement, ce comité est composé selon le Conseil d'Administration du 25/05/2021 des membres suivants :

Président du Comité : Mr Abderrazek Louati : Administrateur indépendant ;

Membres du Comité : Mr Mohamed Salah Chebbi El Ahsen : représentant de l'Etat Tunisien ;

Mr Mohamed Naceur Hadji : représentant de l'Etat Tunisien ;

Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé ;

Mme Ramla Hlal Cherif : Contrôleur d'Etat, Observateur.

▪ Un Comité des Risques

Le comité des risques a pour mission de s'assurer que les risques générés par l'activité de la Banque notamment en matière de crédit, de marché, de taux global d'intérêts, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels sont identifiés, couverts et compatibles avec les politiques et les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration. Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration et un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Ce comité est composé selon le Conseil d'Administration du 25/05/2021 des membres suivants:

Président du Comité: Sami Zghal

Membres du Comité: Mr Mohamed Sadok Driss: représentant du secteur privé;

Messieurs Aymen Raies et Ali Radhouani: représentants de l'Etat Tunisien.

▪ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité a pour mission de statuer sur la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celle des membres du Conseil d'Administration des membres de comités. Il propose au Conseil d'Administration la politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque en matière de rentabilité et de risque.

Il propose au Conseil d'Administration un plan de succession de l'organe de direction et des responsables de l'encadrement supérieur.

Ce comité est composé selon le Conseil d'Administration du 25/05/2021 des membres suivants:

Président du Comité: Mr Mohamed Salah Chebbi El Ahsen: représentant de l'Etat Tunisien;

Membres du Comité: Mr Ahmed Trabelsi: représentant du secteur privé;

Mr Habib Miled: Administration représentant du secteur privé;

Mme Ramla Hlal Cherif : Contrôleur d'Etat, Observateur.

▪ Un Organe de Contrôle de Conformité

Cet organe est rattaché au Conseil d'Administration. Il :

- ✓ Veille à l'établissement et à la mise en œuvre de la politique de la conformité et de contrôle permanent approuvée par le Conseil d'Administration et ce, en conformité avec la loi et la réglementation en vigueur, les recommandations et les bonnes pratiques internationales, ainsi que les orientations stratégiques de la Banque.
- ✓ S'assure et œuvre à la mise en place des règles de bonne gouvernance et de bonne conduite permettant le respect de la réglementation en vigueur, la gestion des conflits d'intérêts, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, la lutte contre la corruption, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ainsi que la protection des données à caractère personnel.
- ✓ Accomplit la mise en place des outils et des dispositifs de contrôle permanent nécessaires permettant de maîtriser les risques engendrés par les activités de la Banque à tous les niveaux.
- ✓ Contribue avec les autres structures concernées à délimiter et minimiser les risques de non-conformité
- ✓ S'engage à préserver une image de marque et une réputation de la Banque sans faille à l'égard des instances de supervision et de Contrôle, des correspondants et des différentes parties prenantes.

▪ Une Cellule de Bonne Gouvernance

Cette Cellule est chargée de coordonner entre les Services du Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé des dossiers de la corruption et de la bonne gouvernance et les services de la banque.

▪ Comité de Relance et de Développement

Le Comité de Relance et de Développement est chargé de :

- Suivre l'avancement du programme de restructuration de la Banque ;
- Veiller à la cohérence, la convergence et l'intégration de la stratégie de la Banque et du programme de restructuration ;
- Veiller au respect de la réalisation des actions planifiées dans les délais fixés et à l'allocation des ressources nécessaires pour le bon déroulement du programme des restructurations ;
- Approuver les décisions prises par les Comités de la Banque ayant trait à la mise en place du programme de restructuration.

Ce comité est composé selon le Conseil d'Administration du 25/05/2021 des membres suivants :

Président du Comité : Mr Mohamed Salah Chebbi El Ahsen : représentant de l'Etat Tunisien ;

Membres du Comité : Mr Ahmed Trabelsi ;

Mr Mohamed Naceur Hadji.

▪ Commission Interne des Marchés

La Commission Interne des Marchés est chargée d' :

- Approuver les rapports d'évaluation des offres des marchés relevant de ses compétences ;
- Approuver la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques ;
- Approuver les projets d'avenants aux marchés relevant de ses compétences ;
- Approuver les problèmes et contestation relatifs à la passation et à l'exécution des marchés relevant de ses compétences ;
- Approuver les rapports de règlement définitif des marchés relevant de ses compétences ;
- Emettre son avis sur les marchés relevant du seuil de compétences du Conseil d'Administration.

Cette commission est composée selon le Conseil d'Administration du 25/05/2021 des membres suivants :

Président de la Commission : Mr Ahmed Trabelsi ;

Membres de la Commission : Mr Hammouda Belkhouja ;

Mr Mohamed Mehdi Majdoub ;

Mme Ramla Hlal Cherif : Contrôleur d'Etat, Observateur.

La Direction Générale

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, de s'assurer que l'activité de la Banque est réalisée en conformité avec les règles déontologiques et dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et de surveiller à l'adéquation à et l'efficacité du système de contrôle interne.

Quatre Pôles, trois Directions Centrales et trois Directions sont directement rattachés à la Direction Générale à savoir :

Les Pôles :

- Le Pôle Commercial.
- Le Pôle Risque et Crédit.
- Le Pôle Opérations.
- Le Pôle Moyens et Support.

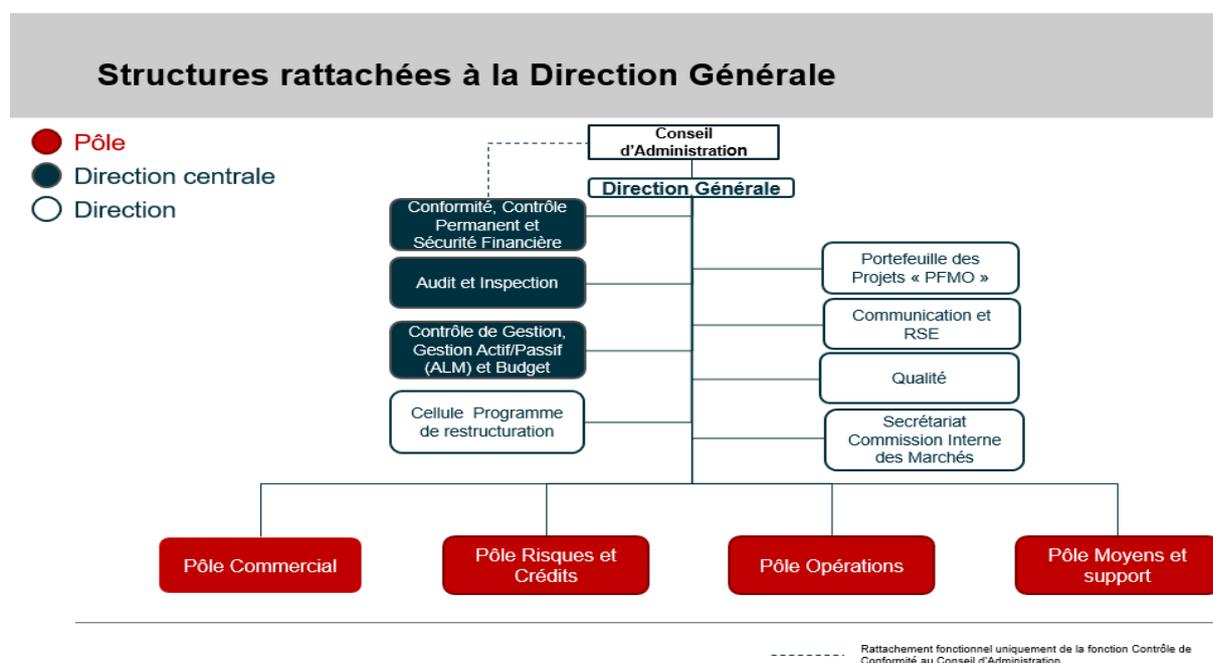
Les Directions Centrales :

- La Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection.
- La Direction Centrale de la Conformité, Contrôle Permanent et Sécurité Financière.
- La Direction Centrale de Contrôle de Gestion, Asset and Liability Management (ALM) et Budget.

Les Directions:

- La Direction du Pilotage du Portefeuille des Projets (PFMO)
- La Direction de la Communication et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)
- La Direction de la Qualité

Sont également rattachés à la Direction Générale, le secrétariat de la commission interne des marchés et la cellule du programme de restructuration.



La Direction Générale est assistée dans sa mission par les comités suivants :

- **Le Comité de Direction** : est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques et valider leur déclinaison dans les domaines de développement commercial, de politiques d'implantation, de financement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de mobilisation des ressources financières, de recouvrement et du système d'information.
- **Le Comité Stratégique** : est chargé de mener une réflexion sur les orientations stratégiques de la Banque.
- **Le Comité Central des Crédits aux Entreprises** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi des crédits aux Entreprises et de préfinancement habitat.
- **Le Comité Central des Crédits aux Particuliers** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi des crédits aux Particuliers (Habitat et Consommation).
- **Le Comité d'Escompte et de Dépassement** : est chargé de statuer quotidiennement sur les demandes d'escompte commercial, d'autorisations ponctuelles ou de dépassements provisoires aux côtes autorisées, d'évaluer les risques de contrepartie et de décider des suites à y réserver.
- **Le Comité Central du Recouvrement** : est chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.

- **Le Comité de Résolution** : est chargé de statuer sur les politiques et les procédures de conciliation et de résolution ainsi que l'abandon des créances de la Banque conformément à la politique du Recouvrement approuvée par le Conseil d'Administration.
- **Le Comité d'Assainissement du Portefeuille de la Banque** : est chargé d'identifier les créances classées, conformément à la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, pouvant faire l'objet de cession à la Société de Recouvrement.
- **La Commission des Achats** : est chargée de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.
- **Le Comité de Pilotage du Programme de Restructuration de la Banque** : est chargé de suivre le bon déroulement du programme de restructuration et de communiquer l'état d'avancement des projets à la Direction générale. Il assure la coordination et la liaison entre les différentes structures de la banque ou externes sur les travaux liés au programme de restructuration.
- **Le Comité des Nominations des responsables aux postes fonctionnels des services centraux et du réseau**: est chargé de statuer à des postes de responsabilité au sein des services centraux (Directeurs, Divisions), des Directions Régionales (Directeurs Régionaux), et des Points de Vente (Directeurs des Points de Vente et Adjoints).
- **Le Comité Asset and Liability Management (ALM)** : est chargé de veiller à l'optimisation de la valeur et la rentabilité des fonds propres de la banque et de maîtriser les conséquences négatives potentielles de la matérialisation des risques financiers (risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque.

3.2.3. Contrôle Interne

Le contrôle interne est défini, au sein de BH BANK, comme l'ensemble des dispositifs mis en place visant la maîtrise des opérations et le pilotage des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité, l'efficacité des opérations et la fiabilité des informations relatives aux risques conformément aux référentiels et à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif mis en place progressivement avec le nouvel organigramme de la Banque demeure en perpétuel amélioration notamment avec la refonte permanente des processus de la banque et la mise en œuvre du nouveau système d'information et s'inscrit dans la continuité. Le Contrôle Interne est actuellement considéré comme un acteur incontournable dans l'environnement de contrôle de la BH BANK qui a pour objectifs :

- Le respect des orientations, des politiques et des consignes arrêtés par l'organe délibérant et l'organe de Direction ;
- La conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- La responsabilisation des opérationnels dans la mise en œuvre des contrôles décidés ;
- L'association de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- L'information du Conseil d'Administration sur les activités du risque, de la conformité et du contrôle interne ainsi que sur la conduite des stratégies décidées en matière de limites fixées pour chaque catégorie de risque ;
- La couverture exhaustive des activités et des risques ainsi que la prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des moyens et ressources de la Banque ainsi que leur protection contre les risques de pertes ;

- Le partage et le traitement efficient des informations nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- La régularité et la fiabilité des informations comptables et financières.

Conformément aux circulaires de la BCT et dans le cadre de sa stratégie de développement sain, la BH BANK a instauré un environnement propice à un contrôle interne sain et efficace nécessaire pour la réalisation de ses objectifs et la préservation de sa viabilité financière. Le dispositif de contrôle interne repose sur les piliers suivants :

a) Un contrôle intégré à tous les niveaux de l'organisation

- **L'examen au plus haut niveau** : le Conseil d'Administration et les organes qui lui sont rattachés ainsi que la Direction Générale demandent des rapports et des comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque et le niveau d'atteinte des objectifs.
- **L'auto évaluation** : constitue une activité de contrôle et une source de remontée d'informations sur les risques et sur le niveau de contrôle faisant intervenir tous les niveaux hiérarchiques lors des réunions périodiques d'évaluation tenues avec la Direction Générale.
- **Le contrôle des activités** : chaque direction centrale reçoit, examine et contrôle des comptes rendus d'activités, standardisés ou exceptionnels, sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle des unités qui lui sont rattachées.
- **La séparation des tâches** : Aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel, la répartition des responsabilités est une composante importante du contrôle interne au sein de la banque. Elle permet une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle, impose des points de vérifications obligatoires pour des opérations sensibles et permet de prévenir la réalisation, par une même personne, d'opérations incompatibles ayant des impacts financiers importants.

b) Des procédures appropriées

Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, la BH BANK s'est dotée d'un manuel de procédures détaillé afin de répondre à un objectif de diffusion et d'uniformisation des procédures de travail. Ce manuel de procédures est constitué de notes répertoriées par thème et couvrant l'ensemble des domaines d'activité de la banque.

Les notes de procédures, depuis leur création, passent par un processus de validation faisant intervenir toutes les structures concernées dont les structures de contrôles et ne sont diffusées qu'après leur validation par la Direction Générale. Le manuel de procédures est un manuel vivant, constamment mis à jour pour répondre aux mutations de l'environnement juridique et réglementaire et aux nouvelles orientations de la Direction Générale.

Le manuel de procédures est mis à la disposition des utilisateurs au niveau du site intranet en sus des guides utilisateurs des applications informatiques, des notes circulaires, organiques et de services.

Une grande partie du manuel des procédures de la banque est, actuellement en phase de refonte et actualisation dans le cadre du nouveau système d'information T24 qui couvre les activités commerciales de l'agence, les engagements, le recouvrement etc.

c) Des structures internes dédiés au contrôle et à la gestion des risques

La BH BANK est dotée d'un dispositif de contrôle interne cohérent et exhaustif, qui repose sur des structures permanentes dédiées au contrôle et à la Gestion des Risques qui veillent au respect de la réglementation en vigueur des procédures et des limites internes qui assurent de l'absence de malversations ou d'erreurs et qui surveillent et évaluent les risques. Elles permettent aussi, d'analyser l'efficacité des systèmes, de l'organisation et du fonctionnement de la banque.

Ces structures assurent le contrôle permanent et périodique, dans le cadre du Dispositif de contrôle interne hiérarchisé en 3 niveau de contrôle :

- **Le contrôle du 1er niveau** (permanent) qui incombe aux opérationnels y compris la hiérarchie.
- **Le contrôle de 2ème niveau** (permanent) est assuré, d'une manière continue par :
 - La Direction Centrale des Risques ;
 - La Direction Centrale de Conformité, du Contrôle Permanent et de la Sécurité Financière ;
 - La Direction Centrale de Contrôle de Gestion, ALM et Budget ;
 - La Direction Centrale de la Comptabilité ;
 - La Cellule de Bonne Gouvernance.
- **Le contrôle de 3ème niveau** (périodique) est mis en œuvre, sous la supervision de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection, par la Direction de l'Audit et la Direction de l'Inspection.

Ces structures dédiées assurent l'animation des dispositifs de contrôle suivants :

- 1- Le dispositif de contrôles permanents avec un premier niveau qui s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et un deuxième niveau de contrôle permanent reposant sur les Reporting de contrôle des managers dans le cadre de leur mission de surveillance managériale
- 2- Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité qui vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes
- 3- Les dispositifs de contrôle de la sécurité des systèmes d'informations à travers des procédures et contrôles visant à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée via une cartographie applicative, des audits de sécurité, une partie du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI).
- 4- Les dispositifs de mesure et de surveillance des risques adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation. Pour les principaux facteurs de risque, la banque a défini les limites ainsi que des procédures qui lui permettent d'encadrer, de sélectionner à priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.
- 5- Le dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière lors de l'élaboration des états financiers (comptes individuels et comptes consolidés du Groupe BH). Le Contrôle de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Directeur Centrale de la Comptabilité.
Le contrôle périodique (3^{ème} Niveau) est assuré par la Direction Centrale d'Audit et d'Inspection. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies

formalisées, conformément à un plan pluriannuel validé et approuvé par les organes du conseil d'administration

Au cours de l'année 2020, le réseau des agences et des centres d'affaires a été largement couvert avec une parfaite maîtrise des risques inhérents et l'introduction d'une vision axée sur la qualité des remontées. Cette approche a permis d'inculquer la culture de contrôle et d'accentuer la perception des contrôles chez les exploitants.

Concomitamment aux travaux du contrôle réseau, le contrôle des unités du siège a assuré une démarche investigatrice tout au long de l'année, sur les faiblesses juridiques et procédurales d'un bon nombre de process et lignes métiers au sein de la Banque et a exploité les output de la matrice des risques pour le renforcement du Dispositif de Contrôle Interne au niveau des processus métiers tout en priorisant les nouveaux processus et les nouveaux produits et services, ce qui permettra d'élargir davantage le périmètre des contrôles permanents au niveau du réseau et du siège.

Fort de la mise en œuvre de la matrice des Risques et des Contrôles, la banque a entamé un plan d'élaboration et de déploiement progressif de la bibliothèque des contrôles ainsi que la surveillance managériale, qu'elle couplera avec un processus et des outils de remontées des incidents. Ces projets, qui seront achevés au cours de 2021, reflètent l'engagement de la BH Bank pour le développement de son dispositif de Contrôle.

L'année 2020 ainsi que le premier trimestre 2021 ont été également marqués par le renforcement des dispositifs de contrôle au niveau des processus de validation des conditions de faveurs, par l'instauration d'une politique de 4 yeux, celle de la surveillance des Comptes Dormants ainsi que de la discipline du contrôle à postérieur et à distance avec le recours aux consultations à distance. Cette discipline s'est positionnée désormais comme élément incontournable du Contrôle Interne notamment dans le contexte Covid 19.

Aussi et dans le cadre de mise en place de la nouvelle organisation du réseau, un travail a été effectué sur la refonte et l'actualisation de la mission et des attributions des unités de contrôle permanent régionales rattachées à la direction du contrôle permanent. Cette révision a permis de formaliser le rôle et l'étendue de la mission des unités de contrôle permanent et ce, en clarifiant leurs attributions et en les érigeant en unités de contrôles de 2^{ème} niveau. De même, les missions et les attributions de contrôle de 1^{er} niveau ont été révisées, clarifiées et formalisées pour les différentes positions des Agences.

De plus, un nouveau dispositif centralisé de contrôle à postérieur des crédits aux particuliers accordés au niveau des agences, des directions régionales et de la Direction Centrale de la Banque de Détail (Note de Service N°14/2021), a été mis en place.

En collaboration avec les directeurs régionaux et à leur demande, une mission d'assistance aux exploitants par les contrôleurs régionaux a été réalisée. Aussi, des séances de formation ont été élaborées au niveau de l'Unité de Contrôle Permanent ayant pour thèmes les modes opératoires, les points d'autocontrôle et le contrôle opérationnel de premier niveau.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les commissaires aux comptes ont relevé des anomalies et des insuffisances qui entachent le système de contrôle interne de la banque dont notamment:

- L'absence de la cartographie des risques des activités au sein de la banque ce qui ne permet pas d'orienter les missions d'audit interne vers les zones d'erreur ou de fraude;
- L'absence du contrôle permanent au niveau des départements centraux puisque cette étape est tributaire de l'élaboration de la cartographie de risques;
- L'absence de l'intervention du comité des risques dans la gestion et le suivi du risque LAB/FT;
- L'absence de synchronisation et de synergie entre les activités contrôle permanent et audit interne contrairement à la politique de contrôle interne adoptée par la banque;
- L'absence d'un manuel des procédures LAB/FT et la non cotation des clients selon le degré de risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme en l'absence d'une cartographie des risques LAB/FT.;
- L'absence d'un manuel administratif et d'un logiciel de gestion des missions d'audit interne;
- La non finalisation de la mise en place de plan de continuité d'activité de la banque;
- L'absence d'une base de données exhaustive des garanties reçues par la banque et la non mise en place d'une application dédiée à la gestion et à l'évaluation de ces garanties;
- Le cumul des tâches incompatibles du comptable au sein de la direction contentieux;
- La comptabilisation et le suivi manuel des écritures comptables;
- Le rattachement de la direction Conformité et Sécurité Financière et Contrôle Permanent hiérarchiquement à la direction générale ce qui ne garantit pas l'indépendance exigée de la direction conformité;
- L'application d'un ancien plan des comptes qui n'est pas conforme à la nomenclature prévue par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et l'absence d'une documentation complète sur l'organisation et les procédures comptables, comme l'exige la norme comptable NC 22 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les établissements bancaires;
- Le système d'information comptable actuel de la BH Bank ne permet pas un traitement automatique exhaustif de toutes les opérations et cycles des différentes activités de la banque. Il comprend des traitements manuels et des traitements générés automatiquement. Par ailleurs, les traitements générés automatiquement font l'objet, souvent, d'interventions manuelles.

3.2.4. Système d'information

Le système d'information de la BH BANK est en amélioration continue pour répondre aux orientations stratégiques de la Direction Générale et aux orientations nationales de la modernisation des systèmes d'information des Banques publiques.

La BH BANK poursuit la réalisation des projets d'amélioration de son système informatique inscrits dans le cadre de son plan stratégique. Les principaux projets en cours sont les suivants:

- Refonte du SI de la banque: le choix s'est portée sur l'acquisition et le déploiement de l'ERP bancaire "Temenos Transact" comme système d'information de la banque. Il couvrira la majorité des domaines métiers de la banque exception faite des solutions récemment acquises et déployées à l'instar de Trade Finance et Megara Forex pour la gestion de la trésorerie. Ce projet s'étale sur 36 mois et son Go-Live est prévu pour le deuxième trimestre 2022.
- Rénovation et mise à niveau du DATA Centre de la banque : avec la mise en place du nouveau SI de la banque, un projet de rénovation de la salle DATA Centre de la banque est en cours de réalisation afin d'abriter les nouveaux équipements matériels et logiciels. Ce projet est en cours et le nouveau DATA Centre sera fin prêt avant la fin de l'année 2021.
- Refonte du réseau LAN du siège de la banque : le passage vers une architecture centralisée du SI de la banque nécessite l'amélioration du réseau LAN du siège afin de permettre une meilleure utilisation du SI. Ce projet est en phase finale de déploiement prévu en mois de Juin 2021.
- Déploiement de la solution M365 : le passage vers un service Cloud qui permet aux employés de la banque de mettre en pratique le travail collaboratif et accéder aux outils Microsoft en tout lieu, à tout moment et sur tout appareil. La formation des formateurs (un de chaque Direction) a été réalisée et la fin du projet sera ponctuée par la migration vers MS Exchange la nouvelle plateforme de messagerie de la banque au milieu de l'année 2022.
- Plan de Continuité de l'Activité : le choix du site de secours et le site de repli a été fait, et sa mise en production est prévue pour le mois de Juin 2021.

3.2.5. Politique sociale et effectif

- **Evolution de l'effectif de la Banque**

L'effectif de la Banque a enregistré une légère baisse passant de 1690 en 2019, à 1688 en 2020, soit une diminution nette de 02 employés représentant 0,01%.

Cette diminution est la résultante notamment des départs à la retraite pour limite d'âge (26) et autres départs (13) alors que les recrutements étaient de 37.

- **Formation et gestion des carrières**

Depuis 2015, la Banque a mis en place une nouvelle politique en matière de formation et ce, en favorisant les formations métier. Ainsi, des cycles de formation pour les directeurs de point de vente, les adjoints aux directeurs de point de vente ainsi que les chargés de clientèle ont été mis en place et ce, pour améliorer notre force de vente (formation sur les produits, les techniques de vente, l'accueil de la clientèle, etc...).

A partir du mois de septembre 2020, date de l'inauguration du centre de développement des compétences et dans une logique de continuité de cette stratégie qui s'est avérée payante la banque a mis en place deux cursus métier à savoir le cursus chargé de clientèle et le cursus directeur point de vente qui sont animées exclusivement par des formateurs internes déjà reconnus dans le secteur bancaire comme références chacun dans son métier.

A ce titre, la banque a réalisé durant l'année 2020 en matière de formation continue 77 actions pour 2 178 participants pour un montant global de 394 695 dinars.

- **Système de motivation**

Dans le cadre de sa politique d'encouragement du personnel à redoubler d'effort pour l'amélioration des performances, la banque a accordé en 2020 une prime d'intéressement relative à l'exercice 2019 qui s'élève à 5 420 218 DT. Pour l'année 2021, la banque a budgétisé un montant de 5 793 618 DT.

Afin d'intensifier les efforts de recouvrement et de développer les actions commerciales, plusieurs challenges inter-agence seront programmés. Ces challenges concerneront l'ensemble des agences et seront adossées à une rétribution exceptionnelle pour les efforts des Points de Vente les plus performants.

La banque continue à encourager son personnel par :

- La mobilité verticale : changement d'emploi d'un niveau de responsabilité donné à un emploi d'un niveau de responsabilité supérieur : Mobilité promotionnelle.
- La mobilité horizontale : avec ou sans changement de métier ou d'emploi dans un même niveau de responsabilité.
- L'identification des besoins en formation des collaborateurs pour les aider dans leur développement professionnel en leur offrant des perspectives d'évolution par l'amélioration des compétences professionnelles et relationnelles.
- La révision progressive de la politique de rémunération en ligne avec les meilleures pratiques du secteur.

3.2.6 Effectif et réseau de la banque

- Répartition du personnel par catégorie professionnelle

Catégorie Professionnelle	2018	2019	2020
Personnel de Direction	1031	1014	1030
Personnel d'Encadrement	380	345	331
Personnel d'Exécution	147	134	133
Personnel de Service	201	197	194
Total	1759	1690	1688

- Le réseau de la Banque est présenté comme suit :

Réseau	2018	2019	2020
Agences	137	139	144
Succursales	3	3	3
Total	140	142	147

3.3. Activité et performance de la banque au 31/12/2020

3.3.1 Les Ressources

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018 (*)	Variation 2020/2019
Dépôts à vue	2 576 345	2 203 560	2 109 227	16,92%
Comptes d'épargne	2 479 967	2 148 188	1 993 342	15,44%
Comptes à échéance	2 022 625	2 339 883	2 287 906	-13,56%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	155 541	187 678	175 189	-17,12%
Total Dépôts	7 234 478	6 879 309	6 565 664	5,16%

(*) chiffres retraités pour le besoin de comparabilité

Les dépôts de la clientèle ont terminé l'année 2020 avec un volume de 7 234 476 mDT contre 6 879 309 mDT en 2019 soit une hausse absolue de +355 167 mDT correspondant à +5,16%. Cette performance est boostée exclusivement par les dépôts à vue et les dépôts d'épargne.

- Les dépôts à vue ont enregistré une augmentation de 372 785 mDT soit +16,92% par rapport à 2019.
- Les dépôts d'épargne ont illustré une progression de 331 779 mDT provenant notamment des dépôts spéciaux d'épargne dont la hausse comparativement à l'année 2019 affiche un flux additionnel de 198 916 mDT soit +16,4%, des épargne logement de 89 765 mDT soit +16,7%, des épargne logement EL JADID de 12 540 mDT et des épargne Capital Plus de 26 709 mDT soit +29,67%
- Les dépôts à échéance ont évolué de -13,56% correspondant à une diminution de 317 258 mDT. Cette baisse est causée par la diminution des comptes à terme en TND de 385,4MD. La Banque dans sa stratégie de maîtrise des coûts n'opte pas pour les renouvellements ni les recrutements de dépôts à coûts supérieurs à l'entente place convenue entre les banques en 2020.

La part de marché de la BH en termes de dépôts s'élève au 31/12/2020 à 10,17%⁽¹⁾.

¹ Source BH pour les données du secteur bancaire

3.3.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018 (*)	Variation 2020/2019
Emprunts matérialisés	921 983	918 714	812 948	0,36%
Emprunts obligataires	30 700	45 642	269 675	-32,74%
Emprunts subordonnés	145 738	200 721	546	-27,39%
Autres emprunts	745 545	672 351	542 727	10,89%
<i>Emprunts Banque Mondiale</i>	<i>13 376</i>	<i>14 052</i>	<i>14 727</i>	<i>-4,81%</i>
<i>Emprunts BAD</i>	<i>264 443</i>	<i>193 446</i>	<i>210 820</i>	<i>36,70%</i>
<i>Emprunts BEI</i>	<i>389 287</i>	<i>395 763</i>	<i>278 011</i>	<i>-1,64%</i>
<i>Emprunt BIRD</i>	<i>3 929</i>	<i>4 643</i>	<i>5 000</i>	<i>-15,38%</i>
<i>Emprunt FADES</i>	<i>18 694</i>	<i>20 280</i>	<i>20 280</i>	<i>-7,82%</i>
<i>AFD</i>	<i>43 634</i>	<i>29 326</i>	<i>-</i>	<i>48,79%</i>
<i>Dettes rattachées</i>	<i>12 182</i>	<i>14 841</i>	<i>13 889</i>	<i>-17,92%</i>
Autres fonds empruntés	208 571	112 010	38 817	86,21%
Ressources spéciales	605 038	541 160	554 304	11,80%
Total	1 735 592	1 571 884	1 406 069	10,41%

* Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Les emprunts et les ressources spéciales ont accusé une augmentation absolue de 163 708 mDT soit 10,41% par rapport à l'exercice 2019.

En 2020, les ressources extérieures ont augmenté de 56M€ (50M€ auprès de la BAD et 6M€ auprès de l'AFD).

Les pensions livrées se sont affirmées passant de 109,3 MDT en 2019 à 203,2 MDT à fin 2020.

Les remboursements d'emprunts subordonnés ont atteint 55 MDT et ceux d'emprunts obligataires 14,9 MDT.

L'encours des ressources d'emprunts a ainsi atteint 1 130,6 MDT soit une augmentation par rapport à 2019 de 100MDT (9,7%).

3.3.1.3. Les Capitaux Propres

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Capital	238 000	238 000	238 000	-
Réserves	743 195	601 032	492 613	23,65%
<i>Primes liées au capital</i>	128 000	128 000	128 000	-
<i>Réserves légales</i>	23 800	23 800	23 203	-
<i>Réserves extraordinaires</i>	338 773	225 480	134 110	50,25%
<i>Réserves pour réinvestissements exonérés</i>	188 253	164 253	152 813	14,61%
<i>Réserves pour risques généraux</i>	23 073	19 573	16 073	17,88%
<i>Réserves pour fonds social</i>	41 296	39 926	38 414	3,43%
Autres capitaux propres (écart de réévaluation)	414	414	414	-
Résultats reportés	-	1	8	-
Résultat de l'exercice	72 943	141 642	136 310	-48,50%
Total capitaux propres	1 054 552	981 089	867 345	7,49%

Malgré la baisse du résultat net de 48,5% en 2020 par rapport à 2019, la hausse des réserves notamment les « Réserves extraordinaires » (+50,25%) a permis une consolidation des fonds propres de la banque.

En effet, les capitaux propres de BH BANK ont progressé en 2020 de +7,49% par rapport à 2019 soit une augmentation 73 463 mDT.

3.3.2. Les Emplois

3.3.2.1. Les crédits à la clientèle

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019(*)	31/12/2018(*)	Variation 2020/2019
Comptes débiteurs	763 990	906 295	708 680	-15,70%
Autres concours à la clientèle	9 282 295	8 922 646	8 643 400	4,03%
<i>Crédits commerciaux, industriels et immobiliers</i>	9 161 510	8 781 125	8 521 693	4,33%
<i>Autres concours à la clientèle</i>	120 785	141 521	121 707	-14,65%
Créances contentieuses	668 336	618 090	507 517	8,13%
Crédits sur ressources spéciales	549 686	501 113	471 991	9,69%
Total Brut des crédits à la clientèle	11 264 307	10 948 144	10 331 588	2,89%
Total des Provisions et Agios réservés	1 432 784	1 249 458	1 166 068	14,67%
Total Net des crédits à la clientèle	9 831 523	9 698 686	9 165 520	1,37%

(*) chiffres retraités pour le besoin de comparabilité

Au titre de l'exercice 2020, les crédits nets à la clientèle ont augmenté de 1,37%, soit une hausse d'un montant de 132 837 mDT.

La BH détient une part de marché de 13,57% ⁽²⁾ sur les crédits à la clientèle au 31/12/2020 .

² Source BH pour les données du secteur bancaire

Portefeuille des créances

En milliers de dinars

Désignations	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18
Créances clientèles (classes 0 et 1) (A)	10 314 223 ⁽¹⁾	10 416 433 ⁽³⁾	10 470 622 ⁽⁶⁾
Classe 0	9 536 952	9 605 787	9 621 122
Classe 1	777 271	810 646	849 500
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (B)	1 863 787	1 483 616	1 344 033
Classe 2	114 782	84 448	41 259
Classe 3	196 139	100 098	110 501
Classe 4	810 377	609 331	623 564
Classe 5	742 489	689 739	568 709
Total Créances brutes bilan et hors bilan (C) [= (A) + (B)]	12 178 010	11 900 049	11 814 655
Provisions (Individuelles + Additionnelles)	1 012 523	873 949 ⁽⁴⁾	823 175 ⁽⁷⁾
Provisions collectives	108 413	104 282	103 692
Agios réservés	302 490 ⁽²⁾	257 005 ⁽⁵⁾	221 613 ⁽⁸⁾
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (E)	1 315 013	1 130 954	1 044 788
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (E')	1 423 426	1 235 236	1 148 480
Taux de couverture de l'ensemble des créances (E') / (C)	11,69%	10,38%	9,72%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (E) / (B)	70,56%	76,23%	77,74%
Taux des créances classées (B) / (C)	15,30%	12,47%	11,38%

(E) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(E) Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants

2020

⁽¹⁾ Le montant des créances à la clientèle de la classe 0 et 1 tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2020 destiné à la BCT s'élève à 10 314 223 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2020 pour un montant de 11 937 282 mDT, soit un écart de 1 623 059 mDT.

⁽²⁾ Le montant des agios réservés tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2020 destiné à la BCT s'élève à 302 490 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2020 pour un montant de 300 711 mDT, soit un écart de 1 778 mDT.

Cet écart ⁽²⁾ a fait l'objet d'un rapprochement au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2020 destiné à la BCT. Les commissaires aux comptes ont noté ce qui suit :

« Les travaux de rapprochement entre le tableau des engagements et les données comptables a permis de dégager un écart global de 878 KDT hors éléments comptables non repris au niveau du tableau des engagements pour une valeur globale de 235 174 KDT. »

« (1) : Les éléments non pris en compte au niveau du tableau des engagements se rapportent essentiellement aux :

- (+) Pensions livrées pour un montant de 115 280 KDT;
- (+) Créances sur fonds PNLR (Programme National des Logements Rudimentaires) pour un solde débiteur de 105 379 KDT;
- (+) Créances rattachées pour un solde débiteur de 32 730 KDT;
- (-) Produits perçus d'avance pour un solde créditeur de 31 809 KDT (crédeurs)
- (+) Des avances sur placements pour un solde débiteur de 25 655 KDT;
- (-) D'autres éléments présentant un solde créditeur de 14 879 KDT.

(2): Une provision a été constituée au titre des exercices antérieurs en couverture des risques liés aux discordances relevées entre le tableau des engagements et les données comptables pour un montant de 11 137 KDT.

Notons par ailleurs que les engagements sur participations et fonds gérés font l'objet d'une évaluation par la direction des participations et les provisions pour dépréciation sont constatées dans les comptes de la Banque. »

2019

(3) Le montant des créances à la clientèle de la classe 0 et 1 tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2019 destiné à la BCT s'élève à 10 416 433 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2019 pour un montant de 9 451 043 mDT, soit un écart de 965 390 mDT.

(4) Le montant des provisions individuelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2019 destiné à la BCT s'élève à 665 912 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2019 pour 677 049 mDT, soit un écart de 11 137 mDT

(5) Le montant des agios réservés tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2019 destiné à la BCT s'élève à 257 026 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2019 pour 260 090 mDT, soit un écart de 3 064 mDT.

Ces écarts (4) (5) ont fait l'objet d'un rapprochement au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2019 destiné à la BCT. Les commissaires aux comptes ont noté ce qui suit :

« Les travaux de rapprochement entre le tableau des engagements et les données comptables a permis de dégager un écart global de 36 303 KDT hors éléments comptables non repris au niveau du tableau des engagements pour une valeur globale de 218 281 KDT »

« Les écarts relevés se rapportent, entre autres, à la non prise en compte au niveau du tableau des engagements du solde débiteur de la STEG pour un montant de 34 MDT, cette opération n'a pas été prise en compte vu la reconstitution du débit en compte en janvier 2020.

(1) : Les éléments non pris en compte au niveau du tableau des engagements se rapportent essentiellement aux :

- (+) Pensions livrées (Groupe Chimique Tunisien pour un montant de 5 005 KDT et Compagnie des Phosphates de Gafsa pour un montant de 102 626 KDT) pour un montant de 107 631 KDT;
- (+) Créances sur fonds PNLR (Programme National des Logements Rudimentaires) pour un solde débiteur de 105 379 KDT;
- (+) Créances rattachées pour un solde débiteur de 24 320 KDT;
- (-) Produits perçus d'avance pour un solde créditeur de 43 452 KDT (crédeurs)
- (+) Des avances sur placements pour un solde débiteur de 38 677 KDT;
- (-) D'autres éléments présentant un solde créditeur de 14 274 KDT.

(2) : Une provision a été constituée au titre des exercices antérieurs en couverture des risques liés aux discordances relevées entre le tableau des engagements et les données comptables pour un montant de 16 137 KDT. Une reprise partielle de cette provision a été constatée au cours de l'exercice 2019 pour un montant de 5 000 KDT.

Notons par ailleurs que les engagements sur participations et fonds gérés font l'objet d'une évaluation par la direction des participations et les provisions pour dépréciation sont constatées dans les comptes de la Banque. »

2018

(6) Le montant des créances à la clientèle de la classe 0 et 1 tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2018 destiné à la BCT s'élève à 10 470 622 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2018 pour un montant de 8 940 944 mDT, soit un écart de 1 529 678 mDT.

(7) Le montant des provisions individuelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2018 destiné à la BCT s'élève à 623 957 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2018 pour 640 094 mDT, soit un écart de 16 137 mDT

(8) Le montant des agios réservés tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2018 destiné à la BCT s'élève à 221 614 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2018 pour 223 063 mDT, soit un écart de 1 449 mDT.

Ces écarts (7) (8) ont fait l'objet d'un rapprochement au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2018 destiné à la BCT. Les commissaires aux comptes ont noté ce qui suit :

« Les travaux de rapprochement entre le tableau des engagements et les données comptables a permis de dégager un écart global de 7 453 KDT hors éléments comptables non repris au niveau du tableau des engagements pour une valeur globale de 89 559 KDT »

« () les créances figurant en devises au niveau du tableau des engagements ont été converties en dinars pour les besoins de rapprochement. Les éléments non pris en compte au niveau du tableau des engagements se rapportent essentiellement aux:*

- créances sur fonds PNLR pour un solde débiteur de 105 386 KDT;*
- créances rattachées pour un solde débiteur de 19 901 KDT;*
- produits perçus d'avance pour un solde créditeur de 41 005 KDT (créiteurs)*
- des avances sur placements pour un solde débiteur de 15 718 KDT;*
- d'autres éléments présentant un solde créditeur de 17 892 KDT.*

Une provision a été constituée au titre des exercices antérieurs en couverture des risques liés aux discordances relevées entre le tableau des engagements et les données comptables pour un montant de 16 137 KDT.»

3.3.2.2 Le Portefeuille titres

Portefeuille titres commercial

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018 (*)	Variation 2020/2019
Titres de placement	78 597	98 395	280 680	-20,12%
<i>BTA</i>	63 006	72 323	242 885	-12,88%
<i>Titres de placement émis par des établissements de crédit</i>	14 591	25 072	36 795	-41,80%
<i>Autres titres de placement</i>	1 000	1 000	1 000	-
Créances rattachées	3 748	3 386	14 762	10,69%
Charges constatées d'avance	-	(294)	-	-
Total	82 345	101 487	295 440	-18,86%

(*) chiffres retraités pour le besoin de comparabilité

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 82 345 mDT contre 101 487 mDT au 31/12/2019 soit une baisse de 18,86% dûe principalement à la baisse des titres de placement émis par les établissements de crédit de 41,8%.

Portefeuille titres d'investissement

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018(*)	Variation 2020/2019
Titres d'investissement	1 458 137	1 402 869	1 160 908	3,94%
Titres SICAR	269 624	252 235	219 476	6,89%
BTA	1 170 830	1 135 771	944 610	3,09%
Provisions Titre SICAR	(60 360)	(60 355)	(57 575)	0,01%
Produits perçus d'avance	78 043	75 218	54 397	3,76%
Titres de participation	126 107	122 656	121 267	2,81%
Entreprises liées	59 994	59 994	59 819	0,00%
Entreprise associées	41 000	41 000	31 515	0,00%
Autres participations	80 626	69 935	69 797	9,64%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	55 513	48 273	39 864	15,00%
Total portefeuille d'investissement	1 584 244	1 525 525	1 282 175	3,85%

(*) chiffres retraités pour le besoin de comparabilité

3.3.2.3. Les immobilisations nettes

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Immobilisations nettes	112 117	105 863	93 534	5,91%

Les immobilisations nettes sont passées de 105 863 mDT à fin 2019 à 112 117 mDT à fin 2020 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 16 941 mDT. En valeurs brutes, les immobilisations ont augmenté de 22 698 mDT soit +10,09%.

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le produit Net Bancaire

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
PNB	506 812	492 929	455 745	2,82%

(*) chiffres retraités pour le besoin de comparabilité.

Le produit net bancaire de la banque a atteint 506 812 mDT au 31/12/2020 enregistrant ainsi une hausse de +2,82% par rapport à 2019.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes :

La Marge en intérêts (MIN)

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Produits en intérêts	898 537	930 649	735 715	-3,45%
Charges en intérêts	608 119	657 848	518 905	-7,56%
Marges en intérêt	290 418	272 801	216 810	6,46%

La baisse des produits d'intérêts au 31/12/2020 par rapport à fin 2019 est l'effet conjugué de la baisse de l'activité (effet COVID et confinement) et du TMM moyen courant 2020 qui est passé de 7,81% en 2019 à 6,12% soit donc une baisse de 1,69 %.

La baisse des charges d'intérêts au 31/12/2020 par rapport à fin 2020 est l'effet de la baisse du TMM moyen de 7,81 % à 6,12%, l'amélioration et l'optimisation de la trésorerie ainsi que l'effet du plafonnement des charges sur les comptes à terme.

Les Commissions nettes

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Commissions perçues	101 770	108 992	100 084	-6,63%
Commissions encourues	8 162	10 033	9 434	-18,65%
Commissions nettes	93 608	98 959	90 650	-5,41%

La baisse des commissions perçues au 31/12/2020 par rapport à l'année 2019 est l'effet conjugué de la baisse de l'activité (effet COVID et confinement) et des décisions prise par les autorités pour soutenir les tunisiens (entreprises et particuliers) tel que le report des échéances des crédits, la gratuité sur certaines opérations bancaires (rejet chèques, délivrance des cartes, des opérations de retrait GAB et autres mesures prise par L'APBTEF, la BCT ...).

La baisse des commissions encourues au 31/12/2020 par rapport à fin 2019 est l'effet de la baisse d'activité en rapport avec la pandémie (effet confinement).

Autres revenus

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	8 184	21 287	28 382	-61,55%
Gains nets sur opérations de changes	28 412	33 541	53 435	-15,29%
Revenus du portefeuille investissement	86 190	66 341	66 468	29,92%
Total autres revenus	122 786	121 169	148 285	1,33%

La baisse des dividendes perçus par la banque revient essentiellement du fait que la plupart des sociétés dont la BH BANK détient une participation, n'ont pas distribué de dividendes afin de consolider leurs fonds propres.

3.3.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019(*)	31/12/2018(*)	Variation 2020/2019
Frais de personnel	124 631	133 807	125 344	-6,86%
Charges générales d'exploitation	52 817	56 423	48 927	-6,39%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	17 814	13746	12 097	29,59%
Total Frais d'exploitation	195 262	203 976	186 368	-4,27%

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Les frais d'exploitation se sont élevés à 195 262 mDT au 31/12/2020 contre 203 976 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une baisse de 4,27%. Cette baisse s'explique par la baisse des frais de personnel de 9 176 mDT soit -6,86% passant de 133 807 mDT à 124 631 mDT fin 2020 et la baisse des charges générales d'exploitation de 3 606 mDT soit -6,39% passant de 56 423 mDT à 52 817 mDT fin 2020.

3.3.3.3. Les variations de provisions sur créances

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges*	257 648	161 844	140 916	59,20%
Reprise de provisions	86 064	93 304	69 931	-7,76%
Les variations de provisions sur créances	171 584	68 540	70 985	150,34%

(*) : Y compris les provisions collectives

Durant l'exercice 2020, le solde en pertes de créances a enregistré une hausse de l'ordre de 150,34% par rapport à 2019.

La hausse des Dotations aux provisions sur créances douteuses est l'effet conjugué de la hausse des créances classées (assainissement de bilan, anticipation de dégradation de situation de quelques relations) et le changement de méthode de calcul des provisions collectives suite à la nouvelle circulaire BCT 2021-01.

3.3.3.4. Le Résultat Net

En mille dinars

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2020/2019
Résultat net après modifications comptables	72 943	141 642	136 310	-48,50%

Le Résultat net de la banque après modifications comptables s'est établi à 72 943 mDT en 2020 contre 141 642 mDT au titre de l'exercice 2019 soit une évolution de -48,50%.

3.4. Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/06/2021

En dinars

	2 ^{ème} trimestre		Cumul à la fin du 2 ^{ème} trimestre		Au 31/12/2020
	2021	2020 (*)	2021	2020 (*)	
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	261 182 153	262 164 712	517 032 629	548 088 038	1 123 092 464
Intérêts	196 601 256	215 007 380	392 823 015	443 929 997	898 536 584
Commissions en produits	28 028 586	18 715 368	55 599 648	46 960 769	101 769 566
Revenus du portefeuille-titres commercial et investissement	36 552 311	28 441 964	68 609 966	57 197 272	122 786 314
2-CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	123 894 676	158 651 060	247 053 805	327 585 309	616 280 185
Intérêts encourus	121 709 761	156 962 820	242 551 955	323 615 464	608 118 569
Commissions encourues	2 184 915	1 688 240	4 501 850	3 969 845	8 161 614
Autres charges	0	0	0	0	0
3-PRODUIT NET BANCAIRE	137 287 476	103 513 652	269 978 824	220 502 729	506 812 279
4-AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 751 615	2 921 754	4 199 622	4 390 610	7 512 198
5-CHARGE OPÉRATOIRES	44 269 438	43 879 613	92 141 835	90 872 161	177 448 566
Frais de personnel	30 221 991	29 788 277	62 083 159	61 876 197	124 631 001
Charges générales d'exploitation	14 047 447	14 091 335	30 058 676	28 995 964	52 817 564
6-STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	1 667 919 695	1 679 135 671	1 666 589 633
Portefeuille-titres commercial	-	-	64 165 882	95 195 321	82 345 622
Portefeuille-titres d'investissement	-	-	1 603 753 813	1 583 940 350	1 584 244 011
7-ENCOURS DES CRÉDITS	-	-	9 546 315 832	9 895 460 332	9 831 522 982
8-ENCOURS DES DÉPÔTS, DONT:	-	-	7 283 164 805	7 201 039 139	7 234 476 141
Dépôts à vue	-	-	2 762 744 477	2 328 615 302	2 576 344 582
Dépôts d'épargne	-	-	2 580 734 374	2 240 064 651	2 479 966 695
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	-	-	1 502 987 340	1 536 813 647	1 735 592 127
10-CAPITAUX PROPRES (**)	-	-	1 026 221 572	981 256 570	981 609 646

(*) Chiffres retraités

(**) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2021

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 juin 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- 1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :
Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2021. Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2021 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.
- 2- Les règles de prise en compte des charges :
Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre de l'exercice 2021.

III- Faits saillants

L'activité de la Banque à fin juin 2021, comparée à fin juin 2020, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une évolution de la marge d'intérêts de 30 MDT, provenant de :
 - o La baisse des produits d'intérêts de 51,1 MDT, soit 11,5 %, pour atteindre 392,9 MDT à fin juin 2021 contre 444 MDT à fin juin 2020 conjuguée à la diminution des charges d'intérêts de 81,1 MDT, soit 25 %, pour atteindre 242,5 MDT à fin juin 2021 contre 323,6 MDT à fin juin 2020.
- Une augmentation des commissions perçus par la banque de 8,6 MDT, soit 18,4 %, pour atteindre 55,6 MDT à fin juin 2021 contre 47 MDT à fin juin 2020;
- Une augmentation du Produit Net Bancaire de 49,5 MDT pour atteindre 270 MDT à fin juin 2021;
- Une légère augmentation des charges générales d'exploitations de 1,1 MDT représentant une évolution de 3,7 % pour atteindre 30,1 MDT à fin juin 2021 contre 29 MDT à fin juin 2020;
- Une augmentation des dépôts à vue pour un montant de 434 MDT pour atteindre 2 763 MDT à fin juin 2021;
- Une augmentation des dépôts d'épargne pour un montant de 341 MDT soit 15,2 % pour atteindre 2 581 MDT à fin juin 2021 contre 2 240 MDT à fin juin 2020;
- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 9 546 MDT à fin juin 2021 contre 9 896 MDT à fin juin 2020;
- Un accroissement du portefeuille titre d'investissement de 20 MDT, soit 1,3% pour atteindre 1 604 MDT à fin juin 2021 contre 1 584 MDT à fin juin 2020;
- Une baisse des emprunts et ressources spéciales de 34 MDT, soit 2,2 % pour atteindre 1 503 MDT à fin juin 2021 contre 1 537 MDT à fin juin 2020;
- Une augmentation des capitaux propres avant résultat de la période de 45 MDT, soit 4,6 % pour atteindre 1 026 MDT à fin juin 2021 contre 981 MDT à fin juin 2020.

3.5. Matrice SWOT (Forces, faiblesse, opportunités et risques)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de l'État Tunisien. - Une bonne structure de gouvernance avec une bonne composition du conseil d'administration. - Banque universelle dans le cadre d'un groupe intégré opérant principalement dans les secteurs: Banque, Assurance, Leasing, capital-risque, intermédiation financière, promotion immobilière. - Maintien de l'actionnariat public en pratiquant une gestion proactive se rapprochant de la gestion privée. - Fonds de commerce de particuliers et de professionnels riche et diversifié - Diversification du portefeuille de crédits par secteur d'activité. - Offre de produits et de services, adaptée, variée et innovante - Forte capacité de mobilisation de l'épargne. - La refonte en cours du SI à travers notamment la mise en place d'un ERP bancaire. - Savoir-faire dans le traitement des dossiers immobiliers. - La digitalisation des services et des processus et son effet sur le parcours client, la diversification des produits/services, et l'élargissement du portefeuille clientèle. - Le plan de recrutement ciblé des nouveaux profils et compétences pour les besoins de la transformation de la banque et montée en compétence des RH. - Une meilleure représentativité territoriale - La stratégie Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de la banque en tant que banque Citoyenne, Responsable et solidaire, créant de la valeur économique, sociale et environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation économique et politique du pays; - Rareté des ressources et renchérissement de leurs coûts; - Coût du risque élevé, aggravé par la crise sanitaire COVID 19; - Système d'information en cours de refonte; - Ratio de liquidité et ratio Crédits/Dépôts non conformes aux seuils réglementaires.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à croître sur le marché Retail et des PME. - Demande croissante de services bancaires - Besoin de financement non satisfait des PME - Synergie entre les différentes sociétés composant le groupe BH Bank, notamment en termes de complémentarité par ligne de métier et branche d'activités. - Réforme du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Conjoncture économique, sanitaire et politique difficile ne favorisant pas l'investissement du particulier et de l'entreprise; - Concurrence acharnée entre les banques érodant les marges; - Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelles exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, fonds de garantie des dépôts, IFRS...); - Difficultés au niveau de la commercialisation du secteur immobilier; - Pression fiscale sur les banques en rapport avec la conjoncture.

3.6. Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur

De par la nature de son activité, la BH BANK, comme tout établissement de crédit, est exposée à divers risques détaillés ci-après :

3.6.1 Risque de solvabilité

La Banque affiche au 31/12/2020 un ratio de solvabilité de 11,84% au-dessus du minimum de 10% et un ratio Tier 1 est de 9,5% contre un minimum réglementaire de 7%. La clôture de l'émission d'un premier emprunt obligataire privé en 2021 a permis à la banque de respecter le minimum de 2,5% de coussin de sécurité exigé par la BCT.

3.6.2 Risque de crédit

La gestion du risque de crédit au niveau de la BH Bank est assurée par le suivi de l'évolution de la qualité du portefeuille de la banque sur une base mensuelle, la classification des créances et la constitution des couvertures nécessaires en termes de garanties, provisions et agios réservés sur une base trimestrielle et dans le respect des exigences réglementaires en termes de solvabilité et de concentration et de division des risques.

La BH Bank veille également à l'évaluation du risque de défaut des contreparties à travers la mise en place d'un système de notation pour les entreprises et à l'intégration de cette évaluation dans le processus d'octroi de crédit.

La BH BANK veille aussi au renforcement de son dispositif de gestion des risques conformément à sa politique générale telle que dictée par le Conseil d'Administration et accorde une grande importance à la gestion et à la maîtrise des risques dans tous ses métiers, et ce afin de mettre en œuvre une organisation robuste et efficiente. Cet objectif est assuré à travers :

- Une coordination entre les différents organes de gouvernances, notamment, la Direction Générale, le Comité des Risques, le Comité Exécutif de crédit et le Comité ALM avec le Conseil d'Administration ;
- Un suivi des impayés, des dépassements des autorisations et des chiffres d'affaires confiés en collaboration avec les responsables marchés et l'équipe chargée du recouvrement avec la mise en place d'actions spécifiques correctrices ;
- Une structure Résolution qui adopte une démarche préventive pour détecter de manière précoce les éventuelles difficultés que peut rencontrer une entreprise en relation avec la banque et des mesures à prendre pour faire face à d'éventuelle détérioration de sa situation financière. Cette démarche s'appuie sur une analyse d'indicateurs de détection des risques sur les marchés des entreprises en se basant sur des informations du portefeuille de la banque, des données statistiques, des études sectorielles, etc...

Le reporting des risques crédits est adressé périodiquement aux organes de gouvernance de la BH BANK. Il s'agit de présenter les résultats des travaux de classification des créances, le respect des normes prudentielles et la couverture des risques ventilée par activité, par les principaux bénéficiaires et par type de clientèle.

Au 31/12/2020, la BH BANK affiche un ratio crédits/dépôts de 120,72% qui se situe à un niveau supérieur au ratio de 120% fixé par la circulaire BCT 2018-10.

Dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les commissaires aux comptes ont relevé que le ratio de transformation (Ratio Crédits/Dépôts) est largement en dessus de la norme de 120% et que la banque se trouve exposé aux amendes prévues par l'article 4 de la circulaire 2018-10

3.6.3 Risque de marché

- Marché de change et marché monétaire

La BH BANK arrête des limites de positions de change et des limites de contrepartie sur le marché de change et sur le marché monétaire que la salle des marchés est tenue de respecter. Ces limites font l'objet de révision au moins une fois par an et sont soumises à l'approbation du Comité des Risques et du Conseil d'Administration après validation en interne par le comité ALM. La Direction Risques Marchés surveille quotidiennement le respect de ces limites.

- Marché Obligataire

La Direction Risques Marchés a procédé à la formalisation de son portefeuille de négociation conformément à la circulaire BCT n°2018-06, lequel portefeuille a été validé par le comité ALM et par le comité des risques depuis fin 2019. Ce portefeuille est composé de BTA titres de transactions et fait l'objet d'une estimation trimestrielle du risque y afférent (risque de taux d'intérêt) pour la détermination de la charge en fonds propres pour la couverture des risques de marchés. Le risque inhérent fait l'objet d'un reporting régulier au Comité des Risques.

3.6.4 Risque de taux d'intérêt global

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, la BH BANK assure des mesures périodiques de son exposition au risque de taux d'intérêt global et ce, principalement à travers :

- La mesure du gap de taux,
- Le calcul de l'impact d'une variation des taux sur le résultat de la banque et
- La simulation de crise.

La BH BANK a favorisé une structure de taux d'intérêt du bilan favorable à la hausse du TMM ; les ressources ont été contractées en majorité à des taux fixes contre des emplois en majorité à taux variables. Ainsi, parmi les objectifs escomptés de la gestion actif-passif au sein de la banque, l'assiette d'exposition au risque de taux d'intérêt global doit être atténuée par un meilleur adossement des emplois et des ressources de la banque en termes de nature de taux et en termes de maturités.

3.6.5 Risque de liquidité

La BH BANK a mis en place un dispositif pour la gestion de son exposition au risque de liquidité à travers:

- La mise en place d'une politique de liquidité ayant pour objectifs de :
 - ✓ Préserver la banque contre les crises de liquidité à court, moyen et long terme ;
 - ✓ Disposer d'une stratégie de gestion des sources de financement et des coûts de ressources ;
 - ✓ Avoir une stratégie de gestion du risque de liquidité à travers l'implémentation d'un ensemble d'indicateurs de risque (KRI) ;
 - ✓ Définir le niveau d'exposition au risque de liquidité ;
 - ✓ Définir les scénarios de crises et les actions à entreprendre.
- L'analyse, l'évaluation et le suivi du risque de liquidité à travers les gaps de liquidité, ou 'Approche ALM' ;

- Le pilotage et le suivi réguliers des ratios réglementaires, notamment le ratio de liquidité à court terme LCR et le ratio de transformation LTD ;
- La gestion du risque de liquidité et la mise en place des plans d'action en cas de décalages par rapports aux objectifs fixés visant principalement le respect des ratios de liquidité réglementaires.

Pour se faire:

- La BH BANK dispose de 'liquidity Buffers' composés principalement de Bons de Trésor (BTA), lui permettant de faire face aux situations de tension de liquidité, tout en représentant des collatéraux de refinancement,
- Stratégiquement, la BH BANK se focalise, de façon rigoureuse, sur la mobilisation des ressources les plus stables et les moins coûteuses pour la banque, notamment les dépôts à vue des particuliers et les dépôts d'épargne. Ceci est réalisé à travers une perpétuelle consolidation de la dynamique au niveau des agences visant à booster davantage l'effort de collecte de dépôts. De plus, la banque continue à mobiliser des lignes d'emprunts extérieurs auprès de bailleurs de fonds.

Au 31/12/2020, la banque affiche un ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) de 108% contre un minimum exigé de 100% prévu par la circulaire BCT n°2014-14.

Dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2020, les commissaires aux comptes ont relevé que le ratio de liquidité n'est pas en respect du minimum règlementaire de 100%.

3.6.6 Risque de règlement

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.

3.6.7 Risque opérationnel

Afin d'instaurer un environnement favorisant la gestion des risques, la BH BANK dispose d'une structure rattachée à la Direction Centrale des Risques (Direction « Risques opérationnels et RSSI ») chargée de l'identification, l'évaluation, le suivi, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels.

Dans le cadre des dispositions de la circulaire n°2006-19, la BH BANK a lancé en 2020 un projet de « Mise en place d'un dispositif global de gestion des risques opérationnels » ayant pour objectif de :

- Disposer d'un dispositif de maîtrise des risques opérationnels y compris le risque de non-conformité conformément aux meilleurs pratiques et aux standards reconnus à l'échelle nationale et internationale.
- Prendre en compte de manière appropriée les risques opérationnels significatifs y compris le risque de non-conformité, par le perfectionnement de la procédure de collecte et la configuration d'une base des incidents.
- Cartographier ses risques opérationnels y compris le risque de non-conformité et mettre en place les dispositifs de contrôle appropriés
- Renforcer l'engagement du personnel à tous les niveaux dans la démarche de gestion des risques opérationnels y compris le risque de non-conformité.

3.6.8 Risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme

Afin de se conformer à la réglementation, la « BH Bank » a mis en place un dispositif de maîtrise et de suivi des risques LAB qui peut être résumé comme suit:

✓ Organisation et principaux travaux réalisés par la conformité:

La gestion et le suivi des risques LAB sont gérés au niveau de la direction « Conformité, Déontologie et sécurité financière », rattachée hiérarchiquement à la Direction Centrale « conformité, contrôle permanent et sécurité financière ». Cette direction centrale est directement rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Conseil d'Administration.

Les missions confiées à cette direction pour la gestion du risque LAB/FT consistent principalement en:

- Assurer un contrôle de deuxième niveau en matière de conformité réglementaire et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme;
- Mettre en œuvre un dispositif de surveillance des transactions et d'identification des personnes pour prévenir les risques LAB/FT;
- Concevoir des scénarios de détection des opérations inhabituelles ou suspectes et mettre en place des règles de gestion desdites opérations;
- Traiter des alertes générées par les outils de surveillance Siron-AML et signalées par tout autre service métier intervenant de la banque (essentiellement les Agences et le Bancaire Étranger) ;
- Contrôler les opérations effectuées par les personnes à risque élevé ainsi que les transactions inhabituelles ou suspectes;
- Analyser et déclarer les opérations atypiques ou suspectes;
- Organiser et coordonner des actions de sensibilisation et de formation en matière de LAB/FT.

La direction « Conformité, Déontologie et sécurité financière » est dirigée par un directeur. Elle est composée de deux divisions auxquelles sont affectées cinq cadres:

- La Division de la Sécurité Financière :
La Division de la Sécurité Financière est dirigée par un chef de division assisté par trois cadres (diplômés de l'IFID) analystes LAB/FT
- La Division de la Conformité et Déontologie :
C'est un poste vacant auquel est affectée une cadre juriste disposant d'un diplôme ABF de Conformité.

Les projets d'organisation en cours de réalisation pour la banque consistent en :

- La mise à jour et la validation de la note de procédure interne relative aux opérations du bancaire étranger et ce, afin d'implémenter le contrôle LAB/FT.
- Le regroupement de toutes les procédures internes relatives à la gestion du risque LAB/FT en un seul manuel de procédures.

✓ Systèmes d'information alloués pour la gestion et le suivi des risques LAB:

Pour la gestion des risques LAB/FT, la banque a acquis et a mis en place la solution SIRON, avec ses divers modules.

✓ Formations et sensibilisation du personnel de la banque

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Circulaire BCT 08/2017 qui stipule que les établissements assujettis doivent mettre en place un programme de formation continue au profit des employés comprenant des informations sur les techniques et tendance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les collaborateurs de la BH Bank ont assisté aux différentes actions de formations dédiée à ce thème.

✓ Contrôle périodique

Deux missions récentes relatives au LAB/FT ont été menées par la Direction Audit Interne. Il s'agit de:

- Dispositif de lutte Anti-Blanchiment d'argent - Financement de Terrorisme et contrôle de la conformité
- Les contrôles LAB-FT sur les opérations du bancaire étranger

Toutefois, les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2020, ont relevé quelques remarques qui ont porté essentiellement sur les aspects suivants:

- L'absence de l'intervention du comité des risques dans la gestion et le suivi du risque LAB/FT;
- Les insuffisances au niveau des reportings et remontées des informations à la Direction Générale, au comité des risques et au Conseil d'administration;
- L'absence d'un manuel regroupant les procédures LAB/FT;
- Les outils et Système d'information actuels ne permettent pas l'obtention exhaustive des informations requises et d'avoir une vision client consolidée;
- La cotation des Clients selon le profil LAB/FT;
- La surveillance des opérations et à l'analyse des alertes générées par l'outil SIRON;
- L'absence d'une validation de 2^{ème} niveau au titre des opérations inhabituelles ou suspectes; et
- L'insuffisance de contrôle des opérations de transfert international.

3.6.9 Risque juridique

La détention par la BH d'un pourcentage supérieur à 20% dans le capital d'une société, n'exerçant pas dans le domaine des services bancaires, des services d'intermédiation en bourse, d'assurance, de recouvrement des créances et d'investissement à capital risque, est en contradiction avec les dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

3.7. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 telle que modifiée par les textes subséquents.

Application de l'article 9

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques ;
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.

Rubrique	Montant en MDT
Fonds propres nets	1 238,882
Fonds propres nets de base	994,828
Total des risques encourus	10 467,665
Ratio de solvabilité	11,84%
Ratio Tier 1	9,50%

Au 31/12/2020, le ratio de solvabilité s'élève à 11,84%, se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31/12/2020, le ratio Tier I s'élève à 9,50%, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

Application de l'article 50

L'article 50 de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque, soit 589 MDT, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets (FPN) soit 3 716,646 MDT.

Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 5% des FPN de la banque s'élèvent à 589 MDT, soit inférieur à 3 fois les FPN.

De plus, l'article 50 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la banque ne doit pas excéder 1,5 fois les Fonds Propres Nets corrigés, soit 1 858,323 MDT.

Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque. En effet, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 15% des fonds propres nets.

Application de l'article 51

Conformément à l'article 51 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la Banque, soit 309,721 MDT.

Au 31/12/2020, aucune relation dont le risque encouru dépasse 25% des FPN n'a été identifiée.

Au 31/12/2020, ce ratio est respecté par la banque.

Application de l'article 52

L'Article 52 de ladite circulaire stipule que les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti à partir du 31/12/2020, soit 309,721 MDT.

Au 31/12/2020, ce ratio n'est pas respecté par la banque. En effet, le total des risques encourus sur la population susvisée est de l'ordre de 473,877 MDT, soit 38,26% des FPN de la banque.

3.8. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la BH en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

3.9. Politique d'investissement de la Banque

En Milliers de dinars

	2021	2022	2023	2024	2025
Investissement Incorporel	18 278	4 620	2 000	2 000	2 000
Logiciels informatiques	14 770	4 320	1 800	1 800	1 800
Frais d'études et d'établissement	3 508	300	200	200	200
Logistiques	7 838	7 320	6 925	7 170	6 970
Acquisition matériel de sécurité	668	260	260	260	260
Acquisition GAB et TPE	1 700	1 350	1 215	1 200	1 000
Acquisition matériels informatiques et réseau	4 000	4 600	4 400	4 600	4 600
Acquisition mobilier de bureau	1 470	450	450	450	450
Acquisition matériel de transport	-	660	600	660	660
Patrimoine	18 667	15 113	14 538	13 536	12 282
Acquisition & Construction locaux	1 500	1 000	1 000	1 000	1 000
Agencement, Aménagement & Installation	17 167	14 113	13 538	12 536	11 282
TOTAL	44 782	27 053	23 463	22 706	21 252

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2020

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2020

4.1.1.1 Terrain

En Milliers de dinars

Terrains d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain le Kef	100	100
01/01/1989	Terrain de Sfax	22	22
01/01/1989	Terrain Kasserine	23	23
01/01/1989	Terrain Ben Arous	60	60
01/01/1989	Terrain avenue Kheredine Pacha	304	304
01/01/1989	Terrain Siège K.P	1216	1216
01/01/1989	Terrain Station Total K.P	300	300
01/01/1989	Terrain Immeuble Uzan	7	7
01/01/1989	Terrain Agence Monastir	6	6
01/01/1989	Terrain Immeuble Av.Parc	60	60
01/01/1989	Terrain Agence Sfax	3	3
01/01/1989	Terrain Agence Siliana	6	6
01/01/1989	Terrain Agence Gafsa	2	2
01/01/1989	Terrain Agence le Kef	2	2
01/01/1989	Terrain Agence Nabeul	7	7
01/01/1989	Terrain Agence Gabes	4	4
01/01/1989	Terrain Agence Kairouan	4	4
01/01/1989	Terrain Agence Mednine	10	10
01/01/1989	Terrain Agence Bab Saadoun	24	24
01/01/1989	Terrain Agence Zaghouan	5	5
01/01/1989	Terrain Sousse Uzan	8	8
01/01/1989	Terrain Avenue Mohamed 5	673	673
01/07/1998	Terrain Khouzama Sousse	659	659
27/10/1999	Terrain Ag Sis Ahmed Tlili	249	249
06/01/2003	Annexe Terrain Direction Régionale Sociale	50	50
29/07/2004	Terrain Local Archive Mghira	311	311
31/08/2010	Terrain Av Mohamed 5 Rue Ichbilia	1 000	1 000
Total 1		5 116	5 116

En Milliers de dinars

Terrains Hors Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain Ezzahra	85	85
01/01/1989	Terrain LF Jendouba	2	2
01/01/1989	Terrain LF Mahdia	2	2
01/01/1989	Terrain LF Bizerte	3	3
01/01/1989	Terrain LF Le Kef	1	1
01/01/1989	Terrain LF Kasserine	3	3
01/01/1989	Terrain LF Siliana	2	2
01/01/1989	Terrain LF Gafsa	2	2
01/01/1989	Terrain LF Zaghouan	3	3
01/01/1989	Terrain Agence Sfax 2	2	2
Total 2		105	105
Total Général (1+2)		5 221	5 221

4.1.1.2 Construction

En Milliers de dinars

Construction d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Agence Sousse	133	0
01/01/1989	Agence Monastir	144	0
01/01/1989	Agence Sfax Cité Jardins	37	0
01/01/1989	Agence Siliana	54	0
01/01/1989	Agence Gafsa	23	0
01/01/1989	Agence de Nabeul	93	0
01/01/1989	Agence Gabes (Direction Regionale)	91	0
01/01/1989	Agence Kairouan	29	0
01/01/1989	Agence Zagouan	65	0
01/01/1989	Agence Bab Saadoun	96	0
01/01/1989	Imm Siège Social K.P	3 800	0
01/01/1989	Imm sousse II	52	0
01/01/1989	Direction Regionale Sfax	363	0
01/01/1989	Agence Sfax D R S	52	0
12/05/1994	Achat Appart B5+B6 (9 Avril)	105	0
26/06/1998	Achat Local Sis à Kasserine	112	0
29/12/1998	Local Ag Souuse Kantaoui	595	0
27/10/1999	Local Ag Sis Ahmed Tlili	1 208	0
20/04/2001	Local Ag Sis Alain Savary	900	13
14/02/2003	Local Ag Sis Cite Ennasser	365	39
03/06/2004	Reliquat Agence Ennasr	10	2
14/07/2004	Local Agence Sis rades	536	95
15/02/2005	Local Agence" Sousse Korniche"	520	107
30/03/2005	Local Hammem chatt	226	48
29/09/2005	Local " Achraf" Jendouba	160	38
05/01/2006	Local "Mahou" sis à El Mourouj	516	129
24/04/2006	Local Sfax Route Gabes	486	129
17/07/2006	Local Nouvelle Agence Medenine	197	55
05/11/2006	Local Agence sis M'hamdia	220	64
29/01/2007	Local Sfax Sakiet Ezzit	269	82
04/05/2007	Local Sousse Rue Ibn El Jazzar	525	166
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	66	22
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	519	177
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	161	55
14/02/2008	Local Sis à L'Aouina	275	98
18/09/2008	Annexe Local Agence Kairaoun	10	4
05/05/2009	Projet de construction Local M'Ghira	298	124
06/05/2009	Local Sis Av 15 Oct Cité Raouabi Bizerte	2 315	965
15/12/2009	Local Ag Bardo Sis au 60 Av Bougatf	857	384
28/01/2010	Local Essaad Sis Lac Nord (RDC Imm	1 250	567
13/05/2010	Local Sis EDC 117 Av H.B Kheired Le	471	220
31/08/2010	Immeuble Siege Social Mohamed V	19 997	9 659
31/08/2010	Tx construction siege	237	114
02/01/2011	Pilotage et coordination tx Nouveau Siege	131	65
02/01/2011	Pilotage et coordination tx Nouveau Siege	194	97
15/05/2012	Tx Const D.R. Tunis Sud Lot Menuiserie	31	18
22/05/2012	Travaux Génie Civ et VRD D.R. Tunis Sud	385	219
03/06/2014	Local PV Sousse Hadhrumet	636	429
27/06/2014	Local PV Sfax Route Menzel Chaker	1 149	771
15/09/2014	Local N° C3 sis RDC IMM ACCESS LAC	1 794	1 229
01/12/2014	Achat Local PV Mghira III Rez de Chaussée	272	189
27/02/2015	Local PV Menzel Bourguiba	184	130
16/04/2015	Local PV Mrezgua au rez de chau M5 AGW	538	384
09/10/2015	Local PV Sfax Moulinville Centre au RDC	795	587
16/11/2015	Local PV Sfax Route Gremda au RDC	528	393

04/01/2016	Local PV au RDC bloc B Res Horizon	902	677
04/01/2016	Local PV au RDC bloc B Res Horizon	300	225
28/03/2016	Local PV Moknine au RDC IMM EL	508	387
22/11/2016	Local PV au RDC Res. Lazreg Tower sous	632	502
30/11/2016	Local PV au 113 RDC Res. Parcs Menzah 8	338	269
28/12/2016	Local PV au 113 RDC Res. Parcs Menzah 8	123	98
20/02/2017	Local PV JARDIN D'EL MENZAH RC	876	707
08/01/2018	Local PV HABIB BOURG MEGRINE	1 124	956
08/01/2018	Local PV HABIB BOURG MEGRINE	482	410
02/01/2018	Local PV AV SFAX BEJAOU	545	463
30/04/2018	Local PV EZZAHRA	590	511
19/06/2018	Local PV COMMERCIAL SFAX	589	514
	SOUS -TOTAL	52 082	23 585
	Logements de fonction	102	0
	Logements adjudgés	364	364
Total 1		52 548	23 950

En Milliers de dinars

Construction Hors Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur	VCN
01/01/1989	Immeuble Av De Londres I	503	0
01/01/1989	Complex Du Kef	350	0
05/04/1993	Achat Logement Ag Zagouan	22	0
02/07/1996	Logement UNFT	12	0
09/06/2008	Adjonction Hors Exploitation	365	135
Total 2		1 252	135
Total Général (1+2)		53 800	24 085

4.1.1.3 Immobilisations en cours

En Milliers de dinars

Libellé	Montant
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations	16 233
<i>Agencement, amgts et Inst. en cours</i>	<i>8 395</i>
<i>Installation climatisation en cours</i>	<i>401</i>
<i>Construction en cours</i>	<i>70</i>
<i>Commande mat. Info.</i>	<i>7 252</i>
<i>Commande Distributeurs en Cours</i>	<i>-</i>
<i>Eude techn. Contro. Trx struc.</i>	<i>84</i>
<i>Mission de pilotage et de coordination des travaux</i>	<i>32</i>
Immobilisations incorporelles en cours	40 304
<i>ERP Immobilisation Incorporelles En Cours</i>	<i>40 304</i>
Total	56 537

4.1.1.4 Immobilisations incorporelles

En Milliers de dinars

Date	Libellé	Valeur	Valeur nette
FONDS DE COMMERCE			
02/01/1988	FC sise 21 Av K pachha	5000.00	00
07/04/1989	FC sise 21 Av K pachha	30000.00	00
30/06/1989	FC sise 21 Av K pachha	10000.00	00
30/06/1989	FC av de Carthage	7000.00	00
21/07/1989	FC abc Nabeul	1500.00	00
26/07/1990	FC AG Kenba	2000.00	00
06/03/1991	FC AG Hammamet	3000.00	00
19/11/1991	FC AG Sousse	10000.00	00
27/04/1992	FC AG Kairouan	4300.00	00
17/08/1992	FC AG A Boukhadi	350.00	00
30/08/1995	FC Café Tunis TIC	180000.00	00
25/09/1996	FC AG Sousse	3000.00	00
04/12/1996	FC Agence et Imm	11000.00	0
02/01/1997	FC Agence Khaznadar	5000.00	0
06/01/1999	FC AG Gafsa	25000.00	434.934
11/07/2006	FC Agence Nabeul	10000.00	392287.668

04/12/1996	FC Agence et Imm	110	0
02/01/1997	FC Agence Khaznadar	50	0
06/01/1999	FC AG Gafsa	25	0
11/07/2006	FC Agence Nabeul	100	28
Total FC		2 802	28
Logiciels informatiques		16 022	3 138
Total FC + Logiciels informatiques		18 823	3 166

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2020

Le portefeuille titres d'investissement de la BH est composé de titres de participation et de titres d'investissement.

4.1.2.1 Titres d'investissement

En milliers de dinars

Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion en %	Montant au 31-12-2020
1998	FACR BH 1	9 000	0,5% de l'encours	3 661
1999	FACR BH 2	8 915	0,5% de l'encours	3 366
2000	FACR BH 3	13 675	0,5% de l'encours	9 561
2001	FACR BH 4	9 042	0,5% de l'encours	3 775
2002	FACR BH 5	10 050	0,5% de l'encours	6 865
2003	FACR BH 6	6 500	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	1 851
2004	FACR BH 7	5 300	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	3 730
2005	FACR BH 8	8 000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	2 023
2006	FACR BH 9	12 715	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	11 915
2007	FACR BH 10	20 100	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	12 315
2008	FACR BH 11	28 350	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	20 201
2009	FACR BH 12	26 600	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	24 804
2010	FACR BH 13	22 790	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	18 252
2011	FACR BH 14	5 600	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	5 193
2012	FACR BH 15	5 475	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	2 981
2013	FACR BH 16	9 148	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	7 307
2015	FACR BH 17	16 100	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	14 158
2016	FACR BH 18	29 100	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	27 747
2017	FACR BH 19	29 405	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	27 673
2018	FACR BH 20	38 000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	29 941
2019	FACR BH 21	24 000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus-values réalisées et encaissées	3 401
Total FG		337 865		240 720
Montant FCR (20-21) en instance d'utilisation				28 658
Fonds Irada				247
Total Brut au 31/12/2020				269 624
Créances rattachées				25
Total général				269 649
Provisions 2020				60 360
Total Net au 31-12-2020				209 289
Total brut des BTA au 31/12/2020				1 170 830
Créance rattachées				78 018
Total Net				1 248 848

4.1.2.2 Titres de participation

Les sociétés liées

En milliers de dinars

RAISON SOCIALE	CAPITAL DE LA SOCIETE			PARTICIPATIONS DE L'ETABLISSEMENT							
	Nbr. d'actions ou parts	Valeur nominale (DT)	Montant du capital	Nbr. d'actions ou parts	% des droits de vote ou du capital	Valeur comptable brute de la participation	Provisions constaté au 31/12/2019	Dotation	Reprise	Provisions constaté au 31/12/2020	Valeur Nette de la participation
BH ASSURANCE	2 660 000	5	13 300	635 596	23,89%	5 887	-	-	-	-	5 887
BH INVEST	30 000	100	3 000	9 000	30,00%	900	-	-	-	-	900
BH IMMO	150 000	100	15 000	44 975	29,98%	4 498	-	-	-	-	4 498
BH SICAF	1 500 000	10	15 000	744 799	49,65%	7 446	-	-	-	-	7 446
SICAV BH Capitalisation	350 192	100	35 019	110 110	31,44%	4 543	1 084	-	189	895	3 648
BH EQUITY	3 600 000	5	18 000	1 497 092	41,59%	7 497	-	-	-	-	7 497
BH LEASING	7 000 000	5	35 000	2 915 014	41,64%	12 371	-	99	-	99	12 272
SICAV Obligataire	1 017 866	100	101 787	146 972	14,44%	14 906	-	-	-	-	14 906
STIMEC	140 000	10	1 400	42 000	30,00%	420	-	420	-	420	
BH Recouvrement	200 000	10	2 000	120 000	60,00%	1 200	-	-	-	-	1 200
S.M.Titrisation	5 000	100	500	4 994	99,88%	326	326	-	-	326	-
					Total	59 994	1 410	519	189	1 740	58 254

Entreprise associées

En milliers de dinars

RAISON SOCIALE	CAPITAL DE LA SOCIETE			PARTICIPATIONS DE L'ETABLISSEMENT							
	Nbr. d'actions ou parts	Valeur nominale (En Euro)	Montant du capital (en Euro)	Nbr. d'actions ou parts	% des droits de vote ou du capital	Valeur comptable brute de la participation	Provisions constaté au 31/12/2019	Dotation	Reprise	Provisions constater au 31/12/2020	Valeur Nette de la participation
Tunisian Foreign Bank	1 765 896	15,24	26 912	603 507	34,18%	41 000	23 859	5 109	-	28 968	12 032

Autres titres de participations

En milliers de dinars

RAISON SOCIALE	CAPITAL DE LA SOCIETE			PARTICIPATIONS DE L'ETABLISSEMENT							
	Nbr.d'actions ou parts	Valeur nominale (DT)	Montant du capital	Nbr.d'actions ou parts	% des droits de vote ou du capital	Valeur comptable brute de la participation	Provisions à constater au 31/12/2019	Dotation	Reprise	Provisions à constater au 31/12/2020	Valeur Nette de la participation
BH TECHNOLOGIE	8 000	100	800	30	0,375%	3	3	0	0	3	0
SNIT.NORD	85 000	10	850	1	0,001%	0	0	0	0	0	0
SNIT SUD	120 000	10	1 200	1	0,001%	0	0	0	0	0	0
SNIT CENTRE	95 000	10	950	1	0,001%	0	0	0	0	0	0
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	557 500	6,275%	525	232	0	52	181	345
SPPI	760 450	1	760	25 000	3,288%	25	25	0	25	0	25
SEPTS	10 000	100	1 000	1 450	14,500%	145	145	0	145	0	145
S.MONET TUNISIE	50 000	100	5 000	1 640	3,280%	164	0	0	0	0	164
BU ETU.ARAB T L: BEATL	19 000	20	380	2 370	12,474%	47	47	0	0	47	0
SODINO	3 805 169	10	38 052	812 829	21,361%	8 128	3 943	240	0	4 184	3 945
TUNISIE AUTOROUTE	11 795 293	100	1 179 529	19 201	0,163%	1 584	268	364	0	633	951
S. DEV EX P A E Z	59 740	100	5 974	4 350	7,282%	435	0	0	0	0	435
TUN CLEAR/A,STICODE	1 800 000	5	9 000	60 000	3,333%	311	0	0	0	0	311
FOIR.INTER GABES	22 094	50	1 105	2 054	9,297%	103	0	0	0	0	103
AG.T.D'INTERNET	10 000	100	1 000	500	5,000%	50	0	0	0	0	50
S.O.D.E.KASSERINE	1 247 211	5	6 236	368 045	29,509%	1 834	810	37	0	847	987
INTER.BANK.SERVIC	1 384 409	5	6 922	233 945	16,899%	400	0	0	0	0	400
SIBTEL	50 400	100	5 040	4 533	8,994%	516	0	0	0	0	516
TITF SICAR	205 000	10	2 050	50 000	24,390%	500	500	0	198	302	198
STE TUN. GARANTIE	30 000	100	3 000	2 000	6,667%	200	0	0	0	0	200
STE NAT.TELECOM.T	140 000 000	10	1 400 000	10	0,000%	0	0	0	0	0	0
STE BOUMAKHLOUF	2 000	100	200	200	10,000%	20	17	3	0	20	0
STE EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	28 450	1,808%	285	285	0	0	285	0
NIDA	13 200 000	1	13 200	800 000	6,061%	800	0	0	0	0	800
STE SEDS	10 000	100	1 000	2 500	25,000%	250	98	152	0	250	0
SO.SEG.TECHN.SFAX	888 920	10	8 889	138 175	15,544%	1 382	767	0	202	565	817
Sté Gest..TECHNOPOL BORJ CEDRIA	69 500	100	6 950	2 500	3,597%	250	0	0	0	0	250
Sté Gest. TECHNOPOL GAFSA	470 000	100	47 000	2 000	0,426%	200	58	34	0	92	108
Sté BIOTECHPOLSIDTHA	50 149	100	5 015	3 500	6,979%	350	122	90	0	211	139
Poste Obligataire SICAVTANIT	619 276	100	61 928	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
STE SIDCO	3 245 216	5	16 226	157 756	4,861%	789	789	0	0	789	0

STE SODIS	3 572 791	10	35 728	617 087	17,272%	6 171	2 837	1 286	0	4 123	2 047
STE TECH INVEST(DIVA SICAR)	3 066 666	8	23 000	150 000	4,891%	1 125	153	242	0	394	731
TOPIC SA	1 336 505	10	13 365	53 245	3,984%	5 184	5 184	0	0	5 184	0
Sté Gestion Pôle Technologique Gabes	70 000	100	7 000	700	1,000%	70	10	47	0	56	14
Sté DEV.EC.S.BOUZID	490 500	10	4 905	20 000	4,077%	200	112	0	84	28	172
CDC.DEVELOP	20 000	100	2 000	500	2,500%	50	50	0	50	0	50
PORTAGE ELBENE INDUSTRI	32 500 000	2	65 000	475 000	1,462%	1 061	1 023	38	0	1 061	0
SHETER AFRIQUE	56 114	1 000	56 114	300	0,535%	395	226	0	226	0	395
BANQ.CONGO.HABIT	3 027 621	10 000	30 276	122 194	4,04%	3 649	3 649	0	0	3 649	0
INTERNATIONAL BUSINES(Ex BH BURKINA	2 282 675 000	10 000	22 826 750	48 000	0,002%	1 579	0	0	0	0	1 579
PHENICIA SEED FUN	10 052	1 000	10 052	1 000	9,948%	826	421	0	43	378	448
FCP OPTIMA	500 000	100	50 000	160 000	32,000%	20 361	0	254	0	254	20 107
FCPR.IN ^{TECH}	23 000	1 000	23 000	3 000	13,043%	1 500	1 229	0	123	1 106	394
FCP VALEURS INSTTT	6 401	5 000	32 005	600	9,374%	3 000	0	0	0	0	3 000
MAC HORIZON 2022 FCP	144 639	1 000	144 639	10 000	6,914%	2 500	0	0	0	0	2 500
K LEASE SEED FUND 2	147 878	1 000	147 878	9 803	6,629%	1 000	0	0	0	0	1 000
FCP VALEURS INSTI2018	2 881	5 000	14 405	400	13,884%	2 000	0	0	0	0	2 000
AUTR TITRES D'INVEST FDR	5 000	10 000	50 000	300	6,000%	3 000	0	163	0	163	2 837
AUTR TITRES D'INVEST FDR 2	500	10 000	5 000	200	40,000%	2 000	0	0	0	0	2 000
TFB Aug Cap 2020 rétrocession (*)	328 084	15	5 000	111 549	34,000%	5 659	0	0	0	0	5 659
Total						80 626	23 004	2 950	1 148	24 805	55 821

(*) Au cours de l'année 2020, la BH BANK a souscrit dans l'augmentation de capital de la TFB pour un montant de 1 700 006,76 € (soit 5 659 323 dinars). Cette souscription est subordonnée à une convention de rétrocession et une garantie de la part de la STB qui se porte garante de rembourser à la BH BANK le montant de la souscription, dès l'obtention de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour le dépassement du seuil de 50% dans le capital de la TFBank ou à sa première demande, et en tout état de cause au plus tard le 31/12/2021.

4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2020

4.2.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 31/12/2020

	En Mille dinars	
	Acquisition	Cession / Sortie
Immeubles d'exploitation	594	-
Agencements, aménagements et installations	212	-
Matriel et mobiliers de bureau	432	-
Matriel de transport	1 297	-
Immobilisations en cours	7 070	-
Logiciels informatiques	534	-
Frais préliminaires	93	-
Total	10 232	-

4.2.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 31/12/2020

Néant

4.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2020

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne:

- L'absence d'identification systématique des produits comptabilisés par client et ce, contrairement aux dispositions de la NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.
- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'absence de procédures adéquates de suivi et de justification des soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'existence de certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les opérations en devises conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale, de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers conformément au paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les créances sur la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres commercial conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres d'investissement conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les autres actifs conformément aux dispositions de la NC 10 relative aux charges reportées.
- Une note sur les engagements donnés conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financement reçus conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les garanties reçues conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 et suivants.

4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2020

4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019(**)	31/12/2018(*)
Actifs				
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	1	188 261	349 523	557 165
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers (*) (**)	2	261 870	220 419	280 933
AC3 Créances sur la clientèle (*) (**)	3	9 831 523	9 698 686	9 165 520
AC4 Portefeuille-titres commercial (*)	4	82 346	101 487	295 440
AC5 Portefeuille d'investissement (*)	5	1 584 244	1 525 525	1 282 175
AC6 Valeurs immobilisées	6	112 117	105 863	93 534
AC7 Autres actifs (*)	7	183 038	206 073	237 131
Total des actifs		12 243 399	12 207 576	11 911 898
Passifs				
PA1 Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	8	1 956 947	2 486 108	2 793 775
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	9	7 234 476	6 879 309	6 565 664
PA4 Emprunts et ressources spéciales (*)	10	1 735 592	1 571 884	1 406 069
PA5 Autres passifs (*)	11	261 832	289 186	279 045
Total des passifs		11 188 847	11 226 487	11 044 553
Capitaux propres				
CP1 Capital		238 000	238 000	238 000
CP2 Réserves		743 195	601 032	492 613
<i>Réserves pour réinvestissements exonérés</i>		188 253	164 253	152 813
<i>Autres réserves</i>		554 942	436 779	339 800
CP3 Actions propres		-	-	-
CP4 Autres capitaux propres		414	414	414
CP5 Résultats reportés		-	1	8
CP6 Résultat de l'exercice		72 943	141 642	136 310
CP7 Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des capitaux propres	12	1 054 552	981 089	867 345
Total des capitaux propres et passifs		12 243 399	12 207 576	11 911 898

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(**) Les chiffres de la situation au 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NB : Pour les besoins du présent document, les chiffres de l'exercice 2018 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2020 sur les données de l'exercice 2019 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

4.3.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018(*)
Passifs éventuels				
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	13	635 156	691 866	797 563
A-En faveur de l'établissement bancaire et financier		54 621	25 799	28 596
B -En faveur de la clientèle		580 535	666 067	768 967
HB2 Crédits documentaires		358 327	356 411	573 915
HB3 Actifs donnés en garantie	13	1 350 718	1 350 718	2 089 400
Total des passifs éventuels		2 344 201	2 398 995	3 460 878
Engagements donnés				
HB4 Engagements de financements donnés	13	231 574	373 204	501 535
A-En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
B -En faveur de la clientèle		231 574	373 204	501 535
HB5 Engagements sur titres		1 500	1 500	2 995
A -Participations non libérées		1 500	1 500	2 995
B -Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés		233 074	374 704	504 530
Engagements reçus				
HB6 Engagements de financement reçus	14	569	20 768	94 275
HB7 Garanties reçues	15	1 441 560	1 408 235	1 906 300
A- Garanties reçues de l'Etat (*)		-	-	601 157
B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances (*)		44 187	17 420	16 935
C- Garanties reçues de la clientèle (*)		1 397 372	1 390 815	1 288 208
Total des engagements reçus		1 442 129	1 429 003	2 000 575

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2018 ont été retraités pour les besoin de la comparabilité.

4.3.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	2020	2019 (**)	2018 (*)	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	898 537	930 649	735 715
PR2	Commissions (en produits)	17	101 770	108 992	100 084
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	36 596	54 828	81 817
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	86 190	66 341	66 468
Total produits bancaires			1 123 093	1 160 810	984 084
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(608 119)	(657 848)	(518 905)
CH2	Commissions encourues		(8 162)	(10 033)	(9 434)
Total charges d'exploitation bancaire			(616 281)	(667 881)	(528 339)
Total Produit net bancaire			506 812	492 929	455 745
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(171 584)	(68 540)	(70 986)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(7 050)	(11 572)	(5 656)
PR7	Autres produits d'exploitation (*) (**)	23	7 512	9 677	10 783
CH6	Frais de personnel		(124 631)	(133 807)	(125 344)
CH7	Charges générales d'exploitation (*) (**)	24	(52 817)	(56 423)	(48 927)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 814)	(13 746)	(12 097)
Résultat d'exploitation			140 428	218 518	203 518
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	(262)	(7)	191
CH11	Impôt sur les bénéfiques	26	(45 305)	(70 800)	(58 974)
Résultat des activités ordinaires			94 861	147 711	144 735
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(21 918)	(6 069)	(8 425)
Résultat net de l'exercice			72 943	141 642	136 310
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			72 943	141 642	136 310

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(**) Les chiffres de la situation au 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NB : Pour les besoins du présent document, les chiffres de l'exercice 2018 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2020 sur les données de l'exercice 2019 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	2020	2019(**)	2018(*)
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	(*)	999 284	1 037 923	861 919
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(612 812)	(651 161)	(523 808)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(**)	61 048	82 112	(54 557)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(*)	201 781	(217 018)	767 994
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(*) (**)	(381 608)	(653 199)	(1 522 681)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	(*)	350 298	312 340	620 155
Titres de placement	(*)	9 023	12 541	23 268
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(113 401)	(173 958)	(255 198)
Sommes reçues des débiteurs divers		42 687	42 621	29 224
Impôt sur les bénéfices		(128 179)	(63 182)	(83 145)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		428 121	(270 981)	(136 829)
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		86 190	66 341	66 468
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(62 945)	(69 356)	(45 043)
Autres flux d'investissement		-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(24 068)	(26 066)	(28 887)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(823)	(29 081)	(7 462)
Activité de financement				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts	(*)	100 112	214 334	298 679
Augmentation / diminution des ressources spéciales		64 255	(13 096)	(7 009)
Dividendes versés		-	(28 560)	(28 560)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		164 367	172 678	263 110
Incidence des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents des liquidités		28 413	33 541	53 435
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		620 078	(93 843)	172 254
Liquidité et équivalents de liquidités en début de période		(736 167)	(642 324)	(814 578)
Liquidité et équivalents de liquidités en fin de période	27	(116 089)	(736 167)	(642 324)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2018 ont été retraités pour les besoin de la comparabilité.

(**) Les chiffres de la situation au 31/12/2019 ont été retraités pour les besoin de la comparabilité.

NB : Pour les besoins du présent document, les chiffres de l'exercice 2018 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2020 sur les données de l'exercice 2019 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

4.3.1.5 Notes aux états financiers au 31 décembre 2020 (Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2021-01 du 11 janvier 2021, qui annule et remplace les dispositions du circulaire n°2012-20 du 6 Décembre 2012 et de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 4 131 MDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 32 910 MD et une reprise de 15 615 MD (dont 4 911 MD provient de la cession) au titre de l'exercice 2020.

2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour

concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2020 la politique adoptée en 2019 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 6% des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement.

2-5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2-6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul

le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2-7. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de change (change au comptant et à terme) dégagé suite à la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise.

2-8. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2019

L'élaboration des états financiers individuels de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2020.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2019 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

		31/12/2019 (publié)	(1)	(2)	31/12/2019 (retraité)
Actifs					
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 770	- 51 351		220 419
AC3	Créances sur la clientèle	9 647 335	51 351		9 698 686
Etat de Résultat					
PR7	Autres Produits d'exploitation	12 542		- 2 865	9 677
CH7	Charge Générale d'exploitation	-59 288		2 865	-56 423

(1) Reclassement des créances sur les organismes de microfinances et autres en créances sur la clientèle

(2) Reclassement des honoraires huissiers notaires sur en charge générale d'exploitation

4- Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID 19

En application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19, la banque a procédé aux reports des échéances de crédits (en principal et intérêts) comme suit :

- Sur demande des clients, report sur les crédits aux entreprises et aux professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 ayant concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. La période de report a été rallongée jusqu'à septembre 2021 en vertu de la circulaire 2020-21.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est inférieur ou égale à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant du mois d'avril 2020 à juin 2020.

Il est à noter que le report des échéances n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

La BH BANK a procédé en 2020 à la constatation en produit des intérêts relatifs aux échéances sur les crédits reportés des clients classés 0 et 1.

- En application de la circulaire BCT n°2020-05, la banque a suspendu la perception des commissions sur les opérations monétique (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020.
- En vertu du décret-loi n°2020-08 et à la note aux banques 2020-21, la banque a suspendu les délais et les procédures de recours contentieux et ceux afférents aux chèques impayés.
- La baisse du taux directeur de 100 points de base passant de 7.75% à 6.75% à partir du 17 mars 2020 et de 50 points de base passant de 6.75% à 6.25% courant le mois d'octobre 2020.
- La non distribution de dividendes (note de la BCT n°2020-17 du 01/04/2020) par les banques et les établissements financiers au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- En application de l'article 10 du décret-loi n°2020-30 du 10/06/2020 une nouvelle taxe conjoncturelle a été instaurée au profit du budget de l'Etat, et fixée à 2% du bénéfice servant de base pour le calcul des impôts sur les sociétés au titre des résultats des exercices 2019 et 2020.
- La banque a aussi contribué à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 KDT.
- Outre les répercussions indirectes, les éléments cités ci-dessus ont eu un impact sur le résultat net de la banque enregistré au 31/12/2020 comparativement au 31/12/2019. En effet :
 - Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1.8 KDT.
 - Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2.3 KDT.
 - La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2.6 KDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 KDT.

5- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

5.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2020, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 188 261 mille dinars contre 349 523 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse en dinars	36 682	32 179
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	37 852	22 344
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts à la BCT	61 637	232 246
Créances rattachées	-	10
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	7 176
Provisions pour dépréciation	(709)	(509)
Total	188 261	349 523

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation	(509)	(200)	-	(709)
Total des provision s	(509)	(200)	-	(709)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2020, Créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 261 870 mille dinars contre 220 419 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Prêts interbancaires	107 083	62 162	62 162
Organismes financiers spécialisés	155 270	158 740	210 091
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	(483)	(483)
Total	261 870	220 419	271 770

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2020	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	80 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	26 993	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	90			
Prêts aux établissements financiers	154 309	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	961			
Provisions	(483)			
Total	261 870			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an ausupérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	102 242	44 363	67 049	2 489	216 143	45 727	261 870
Dont parties liées	5 362	15 240	46 651	2 489	69 742	-	69 742

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotaton	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
Total des provision s	(483)	-	-	(483)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2020, les créances nettes sur la clientèle totalisent 9 831 523 mille dinars contre 9 698 686 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Encours à la clientèle	9 598 661	9 505 208	9 453 857
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	323 984	290 239	290 239
Créances contentieuses	668 336	618 090	618 090
Échéances à recouvrer en principal	651 937	519 029	519 029
Créances rattachés	66 948	73 741	73 741
Intérêts perçus d'avance	(45 559)	(58 163)	(58 163)
Créances à la clientèle brutes	11 264 307	10 948 144	10 896 793
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(787 191)	(665 912)	(665 912)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 332)	(208 037)	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(108 413)	(104 282)	(104 282)
Intérêts et autres produits réservés	(300 711)	(260 090)	(260 090)
Total Net	9 831 523	9 698 686	9 647 335

Au 31/12/2020, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 264 307 mille dinars contre 10 948 144 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Compte courant débiteur	763 990	906 295	(142 305)
Autres concours à la clientèle	9 282 295	8 922 646	359 649
Crédits commerciaux et industriels	6 357 874	6 003 518	354 356
Immobilier promoteur	1 418 211	1 432 366	(14 155)
Immobilier acquéreur contractuel	302 932	300 015	2 917
Immobilier acquéreur ressources propres	1 082 493	1 045 226	37 267
Autres concours à la clientèle	120 785	141 521	(20 736)
Créances contentieuses	668 336	618 090	50 246
Crédits sur ressources spéciales	549 686	501 113	48 573
Total des créances brutes	11 264 307	10 948 144	627 239

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Créances nettes sur la clientèle	2 653 877	1 521 541	3 349 799	1 537 238	9 062 455	769 068	9 831 523
les créances sur les parties liées	253 251	64 741	176 942	40 565	535 499	-	535 499

A la date du 31/12/2020, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité		Immobi.	Services	Industrie	Tourisme	Agricul.	Part.	Autres	Total Brut
Créances à la clientèle	2020	1 783 650	3 411 247	2 167 446	396 148	96 880	3 353 867	55 069	11 264 307
	2019 *	1 756 721	3 422 778	2 077 331	370 747	110 249	3 137 458	72 860	10 948 144
Engagements par signature	2020	213	765 740	185 319	9 238	2 413	5 849	1 608 503	2 577 275
	2019 *	468	781 776	218 913	15 533	2 201	5 874	1 748 932	2 773 699
Actifs Normaux (**)	2020	1 439 871	3 537 161	2 011 935	147 126	88 147	3 089 983	1 663 572	11 977 795
	2019 *	1 489 685	3 772 654	2 034 897	127 726	100 080	2 891 392	1 821 792	12 238 226
Actifs non perf. (***)	2020	343 992	639 826	340 830	258 260	11 146	269 733		1 863 787
	2019 *	267 504	431 900	261 347	258 554	12 371	251 940		1 483 617
Total	2020	1 783 863	4 176 987	2 352 765	405 386	99 293	3 359 716	1 663 572	13 841 582
	2019 *	1 757 189	4 204 554	2 296 244	386 280	112 451	3 143 332	1 821 792	13 721 843

(*) 2019 retraité

(**) Actifs classés 0 & 1

(***) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2020	Agios Réserves 31/12/2019	Variation
Compte courant débiteur	(95 189)	(92 093)	(3 096)
Crédits commerciaux et industriels	(128 200)	(109 130)	(19 070)
Immobilier promoteur	(56 085)	(40 362)	(15 723)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 131)	(2 858)	727
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 106)	(15 647)	(3 459)
Total General	(300 711)	(260 090)	(40 621)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	Autres	31/12/2020
Provisions individuelles sur créances douteuses à la	(665 912)	(180 595)	45 935	13 381	-	-	(787 191)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la	(208 037)	(32 910)	10 704	4 911	-	-	(225 332)
Provisions collectives sur créances douteuses à la	(104 282)	(13 756)	9 625	-	-	-	(108 413)
Intérêts et autres produits réservés	(260 090)	(63 312)	16 541	6 150	-	-	(300 711)
Total	(1 249 458)	(290 573)	82 805	24 442	-	-	(1 432 784)

Les créances brutes à la clientèle , y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Classe 0 et 1	11 937 282	12 186 875	(249 593)
Classe 2	114 782	84 448	30 334
Classe 3	196 139	100 099	96 040
Classe 4	810 377	609 331	201 046
Classe 5	742 489	689 739	52 750
Total des créances brutes	13 801 069	13 670 492	130 577

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
FONAPRA	79	127
FOPRODI	26	29
FOPROLOS	403 742	356 760
PNRLR	105 815	105 815
FNAH	190	244
2EME PDU	1 907	1 912
3 EME P.D.U	5 505	5 515
4 EME P.D.U	7 268	7 282
EL HAFSIA	406	407
HG 00 4B	10 634	10 707
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	3 996	4 478
1er logement	8 077	5 796
Total des créances brutes	549 686	501 113

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 82 345 mille dinars contre 101 487 mille dinars au 31/12/2019 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 006	72 323
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	14 591	25 072
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
Total 1		78 597	98 395
Créances rattachées aux titres de placement		3 748	3 386
Provisions sur titres de placements		-	(294)
Total 2		3 748	3 092
Total Net (1+2)		82 345	101 487

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)		42 669	20 337	-	63 006	-	63 006
Dont parties liées	-	42 669	20 337	-	63 006		63 006

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 006	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	14 591	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	78 597	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2019	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2020	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor	72 323	-	(9 317)	-	63 006	Trésor	63 006	
Titres de placement	25 072	-	(10 481)	-	14 591	Banque		14 591
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
Total	98 395	-	(19 798)	-	78 597		63 006	15 591

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 584 244 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 1 525 525 mille dinars au 31 décembre 2019.

La hausse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2020 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellé	Titres D'investis	Titres D'investis	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de	Total
Solde au 31/12/2019	1 135 771	252 235	59 994	41 000	69 935	1 558 935
Acquisitions 2020	35 059	20 389	-	-	7 691	63 139
Total brut au 31/12/2020	1 170 830	269 624	59 994	41 000	80 626	1 622 074
Créances rattachés 2020	78 018	25	-	-	-	78 043
Provision au 31/12/2019	-	(60 355)	(1 410)	(23 859)	(23 004)	(108 628)
Dotation 2020	-	(5)	(519)	(5 109)	(2 950)	(8 583)
Reprise 2020	-	-	189	-	1 148	1 337
Provision au 31/12/2020	-	(60 360)	(1 740)	(28 968)	(24 805)	(115 873)
Total net au 31/12/2020	1 248 848	209 289	58 254	12 032	55 821	1 584 244

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	(99)	12 272	12 371	-	12 371
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	(895)	3 648	4 543	(1 084)	3 459
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
BH PRINT	420	(420)	-	420	-	420
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	41 000	(28 968)	12 032	41 000	(23 859)	17 141
Total	100 994	(30 708)	70 286	100 994	(25 269)	75 725

(*) Sociétés cotées en bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Capital social	Nbre d'actions	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2020
BH LEASING	35 000 000	7 000 000	2 915 014	41,64%	29 194	(508)
BH INVEST	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	5 303	(734)
SICAV BH-Obligataire	100 625 449	1 017 866	146 972	14,44%	106 173	5 547
SICAV BH-Capitalisation	10 963 822	350 192	110 110	31,44%	11 601	637
BH SICAF	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	15 389	(282)
BH ASSURANCES	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	70 229	9 662
BH IMMO	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	12 164	(3 622)
BH EQUITY	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	21 790	103
BH PRINT	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	(1 966)	(647)
BH RECOUVREMENT	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	4 871	87

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortisse
Distributeurs automatiques de billets		15% linéaire
Matériel de sécurité		15% linéaire
Constructions		5% linéaire
Matériel de transport		20% linéaire
Outillage mobile		15% linéaire
Mobilier de bureau		20% linéaire
Matériel de bureau		20% linéaire
Matériel informatique		33% linéaire
Agencements et aménagements		20% linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques		33% linéaire

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisations arrêté au 31/12/2020										
Désignation	Valeur debut de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Cumul debut de période	Amortissement et provision			VCN fin de période
		acquisitio ns	Sortie	Reclasse ment			Dotation	Amorti sortie	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	52 548	-	-	-	52 548	(26 340)	(2 258)	-	(28 598)	23 950
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	62 939	5 625	-	-	68 565	(39 869)	(9 155)	-	(49 024)	19 541
Matériel et mobiliers de bureau	39 199	2 069	(271)	-	40 997	(30 335)	(3 440)	-	(33 504)	7 493
Matériel de transport	3 615	310	(283)	-	3 642	(2 435)	(360)	-	(2 568)	1 074
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations	14 725	1 508	-	-	16 233	-	-	-	-	16 233
Immobilisations incorporelles en cours	28 699	11 604	-	-	40 304	-	-	-	-	40 304
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 098)	(18)	-	(1 117)	135
Logiciels informatiques	13 888	2 134	-	-	16 022	(11 179)	(1 705)	-	(12 884)	3 138
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 769)	(5)	-	(2 774)	28
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(5 000)	-	-	(5 000)	(5 000)
Total	224 888	23 250	(554)	-	247 586	(119 025)	(16 941)	-	(135 469)	112 117

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 183 038 mille dinars contre 206 073 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
a - Comptes d'attente et de régularisation	6 557	4 709
b - Autres	176 481	201 364
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	11 336	11 708
Prêts au personnel	25 260	24 931
Etat et collectivités locales	64 208	51 827
Débiteurs divers	89 580	126 505
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	4 840	4 615
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 743)	(18 222)
Total Net	183 038	206 073

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2019	Dotations	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2020
Frais d'émission d'emprunts	3 719	-	389	-	-	4 109
Frais préliminaires	896	(165)	-	-	-	731
Total des charges reportées	4 615	(165)	389	-	-	4 840

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotations	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 222)	(2 500)	1 979	(18 743)
Total des provisions	(18 222)	(2 500)	1 979	(18 743)

5.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 956 947 mille dinars contre 2 486 108 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	902 000	849 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	386 250	1 116 450
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	551 164	500 820
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 131	4 873
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	113 402	14 965
Total	1 956 947	2 486 108

	31/12/2020	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques (*)	1 288 250	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	551 164	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	4 131	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	113 402	Leasing	Non	Non
Total	1 956 947			

(*) Les emprunts refinancés par la BCT représentent 858 000 MD

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité commesuit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturité contrac.	Actif ss maturité contrac.	Total
Dépôts et avoirs des étab. bancaires et financiers	1 812 341	140 475	-	-	1 952 816	4 131	1 956 947
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	-	-

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 7 234 476 mille dinars contre 6 879 309 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	2 576 345	2 203 560
Comptes d'épargne	2 479 967	2 148 188
Comptes à échéance	1 243 517	1 625 732
Bons à échéance et valeurs assimilées	736 881	676 150
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance	(8 649)	(22 747)
Autres sommes dues	155 541	187 678
Total	7 234 476	6 879 309

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts a vue	2 576 345	2 203 560
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 891 652	1 402 178
Comptes ordinaires en dinars convertibles	43 046	37 539
Comptes ordinaires en devises	635 853	758 693
Dettes rattachées	5 794	5 150
Dépôts d'épargne	2 479 967	2 148 188
Comptes d'épargne logement	627 809	538 043
Comptes d'épargne logement EL JADID	301 443	288 903
Comptes spéciaux d'épargne	1 410 658	1 211 742
Comptes d'épargne études	31 668	27 830
Comptes d'épargne Capital +	108 346	81 637
Comptes d'épargne investissement	43	33
Total Net	5 056 312	4 351 748

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à terme	949 010	1 334 408
Placements en devises	294 507	291 324
Certificat de dépôt	604 500	539 500
Bons de caisse	132 381	136 650
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(8 649)	(22 747)
Total Net	2 022 625	2 339 883

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturité contrac.	Actif ss maturité contrac.	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	762 355	848 506	825 023	4 595 030	7 030 914	203 562	7 234 476
dont dépôt des parties liées	84 175	29 275	24 426	463 191	601 067		601 067

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 735 592 mille dinars contre 1 571 884 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	30 700	45 642
Ressources extérieures	733 363	657 510
Fonds budgétaires	604 997	540 742
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	12 182	14 841
Dettes rattachées aux ressources spéciales	41	418
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6	295
Emprunts subordonnés	145 732	200 426
Autres fonds empruntés	203 165	109 270
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 406	2 740
Total	1 735 592	1 571 884

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
-FONDS FOPROLOS	389 860	338 295
-FONDS PNRLR	107 347	107 347
- EMPRUNTS A.F.D	-	694
-FONDS 2EME PDU	2 913	2 904
-FONDS 3EME P.D.U	8 817	8 805
-FONDS 4EME P.D.U	20 992	20 984
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 720
-FONDS FNAH	19 101	22 098
- AUTRES FONDS	22 994	6 377
-FONDS FONAPRA	1 516	1 560
-FONDS FOPRODI	654	656
-FONDS HG004B	25 745	26 032
-FONDS PRLSI INONDATION	2 271	2 270
DETTES RATTACHEES	41	418
TOTAL	605 038	541 160

Les emprunts se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts matérialisés	921 983	918 714
Emprunts obligataires	30 700	45 642
Dettes rattachées	145 732	200 426
Dettes rattachées	6	295
Autres emprunts	745 545	672 351
Emprunts Banque Mondiale	13 376	14 052
Emprunts B A D	264 443	193 446
Emprunts B E I	389 287	395 763
Emprunt BIRD	3 929	4 643
Emprunt FADES	18 694	20 280
AFD	43 634	29 326
Dettes rattachées	12 182	14 841
Autres fonds empruntés	208 571	112 010
Total Net	1 130 554	1 030 724

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturité contrac.	Actif ss maturité contrac.	Total
Emprunts et ressources spéciales	239 401	201 262	566 192	501 371	1 508 226	227 366	1 735 592
dont dépôt des parties liées	7 000	21 000	112 000	249 860	389 860	215 178	605 038

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 261 832 mille dinars contre 289 186 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	3 014	3 118
Personnel	(270)	(50)
Etat et collectivités locales	34 599	27 215
Fournisseurs	7 753	10 994
Commissions de garantie et de change	3 917	4 392
Exigibles après encaissement	93 957	86 298
Siège et succursales	-	5 342
Provisions pour passifs et charges	12 086	12 248
Impôts sur les sociétés	45 305	70 800
Comptes de régularisation passifs	53 333	64 412
Divers	8 138	4 417
Total	261 832	289 186

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour passifs et charges	12 248	1 344	(1 506)	12 086
Total des provisions pour passifs et charges	12 248	1 344	(1 506)	12 086

5.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	591 395	449 232

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Actions propres	-	-
Ecart de réévaluation	414	414
Subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	-	1
Modifications comptables	-	-
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultat de l'exercice	72 943	141 642
Total	1 054 552	981 089

A la date du 31-12-2020, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées ,de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 054 552 mille dinars contre 981 089 mille dinars au 31 décembre2019.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2020 la somme de 48 004 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour risques généraux	43 254
Resultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	48 004

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice (1)	72 942 608	141 641 681
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital		-
Actions gratuite		-
Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	1,532	2,976

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Rés. légales	Réserves extra	Res. pr Reinv exonéré	Res. pr ris. Generaux	Modif. comptable	Rés. F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2018	238 000	128 000	23 203	134 110	152 813	16 073	-	38 414	414	8	136 310	867 345
Affectation du résultat 2018	-	-	597	91 370	40 000	3 500	-	850	-	(7)	(136 310)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	(28 560)	-	-	-	-	28 560	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	662	-	-	-	662
Résultat au 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141 642	141 642
Solde au 31/12/2019	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	-	39 926	414	1	141 642	981 089
Affectation du résultat 2019	-	-	-	113 293	24 000	3 500	-	850	-	(1)	(141 642)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	520	-	-	-	520
Résultat au 31/12/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 943	72 943
Solde au 31/12/2020	238 000	128 000	23 800	338 773	188 253	23 073	-	41 296	414	-	72 943	1 054 552

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	60 185	2 284 016	-
Cautions et aval	54 621	580 535	-
Crédit documentaire	5 564	352 763	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000
TOTAL	1 350 718	1 350 718

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	231 574	1 500
de financement	-	231 574	-
sur titres (*)	-	-	1 500

(*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2020

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 925	127 674
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	126 998	239 256

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 505	1 726
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 689	3 090
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 458
Total	231 574	373 204

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	569	-	-
de financement	569	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	44 187	1 397 373	-
de garantie de la clientèle	44 187	1 397 373	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2020		
Devises vendues à livrer	80 437	32 800
Dinars achetés à recevoir	89 357	272 554
Devises achetées à recevoir	72 869	25 164
Dinars vendues à livrer	29 508	235 114
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2020		
Devises vendues à livrer	75 611	387 692
Dinars achetés à recevoir	43 387	123 568
Devises achetées à recevoir	382 882	1 027 579
Dinars vendues à livrer	448 024	766 088

5.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 898 537 mille dinars au 31/12/2020 contre 930 649 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	3 862	2 747
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	79	159
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	12 173	14 060
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	704 883	727 650
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 451	107 871
Intérêts de retard sur crédits	29 465	18 870
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	22 565	10 931
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	15
Reports sur opérations de change à terme de couverture	6 495	20 886
Commissions sur engagements de garantie	10 872	12 203
Commissions sur lettres de garantie	540	819
Commissions de compte sur opérations de crédit	8 152	6 184
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 965	8 201
Commissions sur billets de trésorerie	35	53
Total	898 537	930 649

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits commerciaux et industriels	506 059	523 732
Immobilier promoteur	89 687	94 987
Immobilier acquéreur contractuel	34 723	33 784
Immobilier acquéreur ressources propres	64 121	64 879
Autres concours à la clientèle	10 111	9 986
Crédits sur ressources spéciales	182	282
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	704 883	727 650

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 101 770 mille dinars au 31/12/2020 contre 108 992 mille dinars au 31/12/2019. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	49 270	51 772
Commissions sur effets à l'encaissement	82	76
Commissions sur effets à l'escompte	406	508
Commissions sur opérations diverses sur effets	652	465
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 330	14 866
Commissions sur opérations de virements	18 328	20 715
Commissions sur opérations sur titres	1	2
Frais de tenue des comptes	17 471	15 140
Commissions sur commerce extérieur et change	4 020	5 658
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 503	4 883
Commissions sur virements et chèques en devises	289	513
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	2 037	1 922
FOPROLOS	1 900	1 711
FNAH	108	96
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	-	86
Autres commissions	46 443	49 642
Commissions sur opérations monétiques	9 184	9 247
Commissions d'étude	23 594	24 430
Commission de gestion	2 783	3 957
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	10 882	12 008
Total	101 770	108 992

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 36 596 mille dinars contre 54 828 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	89	-
Gains nets sur titres de placement	8 095	21 287
Gains nets sur opérations de change	28 412	33 541
Total	36 596	54 828

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur BTCT	89	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	8 095	21 287
Gains sur opérations de change	38 675	55 850
Total des produits	46 859	77 137
Pertes sur opérations de change	(10 263)	(22 309)
Total des charges	(10 263)	(22 309)
Total	36 596	54 828

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille d'investissement est de 86 190 mille dinars contre 66 341 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 619	1 597
Intérêts et revenus des titres d'investissements	83 571	64 744
Jetons de présence perçus	-	-
Total	86 190	66 341

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2020	Dividendes 2019
BH LEASING	-	-
BH INVEST	-	-
SICAV BH-Obligataire	863	811
SICAV BH-Capitalisation	-	-
BH SICAF	-	149
BH ASSURANCES	636	-
BH IMMO	-	-
BH EQUITY	530	150
BH PRINT	-	-
BH RECOUVREMENT	420	240
Société Moderne de titrisation	-	-
TFB	-	-
Autres	170	247
Total	2 619	1 597

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2020, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 608 119 mille dinars contre 657 848 mille dinars au 31/12/2019 détaillés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(63 081)	(45 162)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(63 081)	(44 982)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	-	(180)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(363 450)	(356 781)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(30 881)	(25 682)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(884)	(899)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(105 316)	(94 841)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(224 091)	(233 148)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 278)	(2 211)

(Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(50 534)	(47 134)
Intérêts sur ressources spéciales	(32 795)	(24 217)
Emprunts obligataires	(17 739)	(22 917)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(131 054)	(208 772)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(245)	(77)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(82 418)	(142 033)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 401)	(1 393)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(46 990)	(65 269)
Total	(608 119)	(657 848)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 171 584 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 68 540 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(257 648)	(161 844)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(180 595)	(112 993)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(32 910)	(22 548)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(13 756)	(589)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 066)	(5 867)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(25 230)	(18 605)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 091)	(1 242)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	86 064	93 304
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	59 318	76 038
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	15 615	13 730
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 625	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 506	3 536
Total	(171 584)	(68 540)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions	Dotations	Reprises	Cession	Autres	Provisions
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(665 912)	(180 595)	45 935	13 381		(787 191)
Provisions Additionnelle (91-24)	(208 037)	(32 910)	10 704	4 911		(225 332)
Provisions collectives	(104 282)	(13 756)	9 625	-		(108 413)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-		(11 137)
Autres Provisions	-	-	-	-		-
Total	(989 368)	(227 261)	66 264	18 292	-	(1 132 073)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 7 050 dinars au 31 décembre 2020 contre 11 572 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(13 469)	(13 841)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(4 892)	(5 226)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(8 577)	(8 615)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	6 419	2 269
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	4 788	2 064
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 631	205
Total	(7 050)	(11 572)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2020, les autres produits d'exploitation totalisent 7 512 mille dinars contre 12 542 mille dinars au 31/12/2019 .
Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Autres produits accessoires	3 664	5 312	8 177
Produits sur opérations d'assurance	3 519	4 035	4 035
Récupération de frais postaux	227	262	262
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	102	68	68
Total	7 512	9 677	12 542

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2020, les charges générales d'exploitation totalisent 52 818 mille dinars contre 59 288 mille dinars au 31/12/2019 .
. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Frais d"exploitation non bancaire	(2 165)	(2 411)	(2 411)
Dons et cotisations	(2 165)	(2 411)	(2 411)
Autres charges générales d'exploitation	(50 653)	(54 012)	(56 877)
Loyers et charges locatives	(5 805)	(5 130)	(5 130)
Fournitures et autres matières consommables	(1 163)	(1 338)	(1 338)
Autres services extérieurs	(14 822)	(14 450)	(17 315)
Jetons de présence	-	(388)	(388)
Autres charges diverses d'exploitation	(26 225)	(30 032)	(30 032)
Impôts et taxes	(2 638)	(2 674)	(2 674)
Total	(52 818)	(56 423)	(59 288)

(*) Au 31/12/2020, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 17 062 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires .

Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -262 mille dinars au 31 décembre 2020 contre -7 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Pertes provenant des activités ordinaires	(623)	(20)
Pertes exceptionnelles	(623)	(20)
Gains provenant des activités ordinaires	361	13
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-	9
Profits exceptionnels	361	4
Solde net (PR8/CH9)	(262)	(7)

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2020 totalise 45 305 mille dinars contre 70 800 au 31/12/2019 .

Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -21918 mille dinars au 31 décembre 2020 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Contribution sociale de solidarité	(4 046)	-
Don au fonds de lutte contre le Covid-19	(11 400)	-
Contribution conjoncturelle	(6 472)	(6 069)
Total	(21 918)	(6 069)

5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2020 ont atteint un montant de 116 089 mille dinars contre 736 167 mille dinars en fin de période 2019, soit une variation de 620 078 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2020	2019	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	428 121	(270 981)	699 102
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(823)	(29 081)	28 258
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	164 367	172 678	(8 311)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 413	33 541	(5 128)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	620 078	(93 843)	713 921
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(736 167)	(642 324)	(93 843)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(116 089)	(736 167)	620 078

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2020	2019
Caisse en dinars	36 681	32 179
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	15 679	7 432
Comptes IBS	22 173	14 913
Avoirs chez la BCT en devises	49 089	50 367
Prêts à la BCT en devises < 90 j	61 637	232 246
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	7 176
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	80 000	30 000
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 191	260
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(386 250)	(1 116 450)
Total	(116 089)	(736 167)

L'examen et l'analyse des flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 350 298 dinars.
- Les crédits à la clientèle octroyés nets des remboursements ont enregistré une diminution de 381 608 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2020 et le 31/12/2019 à 113 401 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 386 472 mille dinars.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 823 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 164 367 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont engendré une incidence positive sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 28 413 mille dinars.

4.7- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

Conventions conclues avec BH Assurance, dont la banque détient 23,89% de son capital

1) La Banque a conclu un avenant n°01/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 2.75% chaque prime annuelle au lieu de 3%
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 80% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2020 totalise un montant de 4 000 000 dinars.

2) La Banque a conclu un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. Ce contrat prend effet le 1^{er} Avril 2015.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2020 totalise un montant de 2 174 512 dinars.

3) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2020, à des polices d'assurance, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	10 136 572 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	151 936 dinars
- Assurance Multi risques informatique pour un montant de	24 804 dinars
- Assurance Risques Divers pour un montant de	360 614 dinars
- Assurance Incendie	192 013 dinars

4) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2020, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 157 514 dinars au titre des conventions de bancassurance.

5) La Banque a conclu une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2020, à 15 127 dinars.

6) La «BH Bank » a conclu une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2020, à 49 430 dinars hors taxes.

7) La BH Assurance a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 291 078 dinars.

8) La BH Assurance, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 218 918 dinars.

9) La BH Assurance a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 238 142 dinars.

10) La BH Assurance a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2020 s'élèvent à 10 305 dinars.

11) La BH Assurance a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2020 s'élèvent à 7 069 dinars.

12) La BH Assurance a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 224 458 dinars.

- 13) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la BH Assurance, dont la Banque détient 23,89% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis ». À partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 411 695 dinars hors taxes.
- 14) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la BH Assurance d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 47 398 dinars hors taxes.

Conventions conclues avec «BH EQUITY » dont la Banque détient 41,59 % de son capital

- 1) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity » des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH Equity.

Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2020, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

Conventions conclue avec BH RECOUVREMENT dont la Banque détient 60 % de son capital

- 1) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 27 060 431 dinars pour un prix de cession de 1 177 dinars.
- 2) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 242 260 dinars.

Conventions conclues avec la BH INVEST (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital,

- 1) La «BH Bank » a conclu une convention pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :
 - L'intermédiation en bourse ;
 - La tenue de registre ;
 - Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
 - L'évaluation des participations de la banque ;
 - L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
 - Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
 - Le montage des dossiers d'acquisition ;
 - L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.
- 2) La «BH Bank » a conclu une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MD'T sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2020 s'élèvent à 76 800 dinars hors taxes.

- 3) La «BH Bank » a conclu une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2020 s'élèvent à 7 242 dinars hors taxes.

- 4) La «BH Bank » a conclu une convention, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2020 s'élève à 9 762 dinars HTVA.

- 5) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte. La charge constatée à ce titre en 2020 s'élève à 1 000 dinars HTVA.
- 6) La «BH Bank » a conclu en date du 16 Juin 2016 une convention pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance de la banque des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes contre une redevance annuelle de 54 830 dinars toutes taxes comprises payable trimestriellement.

Conventions conclues avec la BH IMMO, dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital

- 1) Un détachement du personnel auprès de la « BH IMMO », les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 120 625 dinars.

Conventions conclues avec la SICAV BH Capitalisation dont la Banque détient 31,44 % de son capital

- 1) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 9 744 dinars HTVA en 2020.
- 2) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 6 496 dinars HTVA en 2020.

Conventions conclues avec la BH LEASING dont la banque détient 41,64% de son capital

- 1) La BH Bank a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la BH LEASING pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 1 351 dinars au titre de l'année 2020.

- 2) La BH LEASING a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la BH Bank pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence du montant maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

- 3) La BH LEASING a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la BH Bank. Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2020 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 12 639 dinars.

Conventions conclues avec la BH SICAF dont la banque détient 49,65% de son capital

- 1) Un contrat de sous-location portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 309 dinars.

Conventions conclues avec la SICAV BH OBLIGATAIRE dont la banque détient 14,44% de son capital

- 1) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2020.

4-8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

Les états financiers au 31/12/2020 ont été arrêtés dans un contexte économique fortement impacté par la pandémie COVID-19.

Toutefois, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une façon fiable.

4.3.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir - Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance²
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 12 243 399 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 72 943 KDT.

À notre avis, et sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 831 523 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 132 073 KDT et à 300 711

KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
 - La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
 - L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
 - L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
 - La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
 - La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 totalisent 1 000 307 KDT (soit 89% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1 .En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
 - La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux
-

« engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
 - La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
 - La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 233 836 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 170 830 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 63 006 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
 - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
 - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.
- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2021

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2020

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2020 :

- a) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », conclu avec « BH Assurance », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1^{er} janvier 2020 aux conditions ci-après :
 - Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
 - Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
 - Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;

- La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2020 totalise un montant de 4 000 000 DT.

- b) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 21 mises à sa disposition à hauteur de 24 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°20) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, qui a été versé par la banque pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les frais facturés par la « BH Equity » totalisent au titre de l'exercice 2020 un montant de 950 000 DT hors taxes.

- c) Une convention de cession des créances conclue avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank ». Les créances cédées totalisent un montant de 27 060 431 DT pour un prix de cession de 1 177 DT.

2. OPERATIONS REALISEES EN 2020 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2020 :

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

- a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

b) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2020 s'élèvent à 76 800 DT hors taxes.

c) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;
- Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2020 s'élèvent à 7 242 DT hors taxes.

d) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2020 s'élèvent à 9 762 DT hors taxes.

e) Une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

En 2020, les commissions facturées par la « BH Bank » s'élèvent à 1 000 DT hors taxes.

f) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2020, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 830 DT.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

- a) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2020 est égale à un montant de 2 174 512 DT.

- b) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2020, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	10 136 572
- Assurance automobile	151 936
- Assurance Multirisques informatique	24 804
- Assurance Risques Divers	360 614
- Assurance Multirisques professionnels	192 013

- c) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2020, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 157 514 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

- d) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2020, le montant de ces commissions s'élève à 15 127 DT hors taxes.

- e) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2020, le montant de la participation s'élève à 49 430 DT hors taxes.

- f) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 291 078 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 218 918 DT.

- Le 29 Mai 2015, un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 238 142 DT.

- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 620 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 10 305 DT.

- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 500 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 7 069 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 224 458 DT.

- g) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 411 695 DT hors taxes.
- h) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 47 398 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 242 260 DT.

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 120 625 DT.

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 77,25% par la « BH Bank » :

- a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 9 744 dinars hors taxes en 2020.
- b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 6 496 dinars hors taxes en 2020.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :

- a) La « BH Bank » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « BH Leasing », pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 1 351 DT au titre de l'année 2020.

- b) Garantie Bancaire : La société « BH LEASING » a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la « BH Bank » pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et

jusqu'à concurrence du montant maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

- c) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2020 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 12 639 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

- a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 309 DT en TTC.

Les conventions conclues avec la « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,44% par la « BH Bank » :

- a) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2020.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

a) Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 838 714 DT en 2020.

b) Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

c) Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2020.

d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2020.

e) Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2020.

f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2020.

g) Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2020.

h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2020.

i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

j) Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

k) Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

l) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et

accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 62 000 DT en 2020.

n) Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 45 434 DT en 2020.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2020, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 325 000 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2020, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :
 - Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 12 500 DT ;
 - Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 17 500 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 12 500 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 12 500 DT ;

- Le montant à allouer aux membres du Comité des marchés : Néant ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité de rémunération : 45 000 ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité exécutif : 15 000 DT ;
 - Le montant à allouer aux membres du Comité de suivi : Néant.
- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :
- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
 - Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Des avances sur salaire pour un montant de 192 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 427 755 DT ;
- Une avance sur élément variable pour un montant de 96 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 210 741 DT.
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 16 754 DT et qui comprennent :
 - Deux voitures de fonction ;
 - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - Les charges relatives au téléphone portable.

La rémunération servie au Directeur Général précédent durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Rémunération variable dû au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 107 666 DT.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

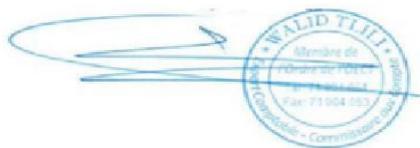
Nature de la rémunération	DG actuel		DG précédent (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	655 249	-	107 666	-	440 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	655 249	-	107 666	-	440 000	-

(*) Servis à l'ancien Directeur Général

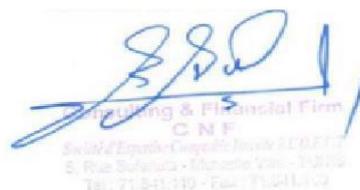
Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars 2021

**P/ Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI**



**P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED**



4.3.3 Notes explicatives et complémentaires relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020

- **Note explicative portant sur la réserve des commissaires aux comptes concernant l'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes ou une notation récente pour plusieurs relations dépassant respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à la circulaire BCT n°91-24 :**

La banque est entrain de fournir un effort pour recueillir la majorité des états financiers audités.

Cette réserve est récurrente pour toutes les banques de la place. Il y a lieu de signaler que :

- ✓ la BH exige les états financiers récents de ses clients et exerce une pression en exigeant leur communication pour tout financement additionnel ou renouvellement d'autorisations. Toutefois, les états financiers de plusieurs clients en contentieux ne sont pas disponibles en rapport avec la rupture de la relation commerciale.
- ✓ la notation en Tunisie demeure limitée à quelques grandes entreprises cotées en bourse.

- **Note explicative portant sur la réserve des commissaires aux comptes concernant l'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties et l'absence d'évaluation indépendante et récentes de certaines garanties :**

Historiquement, la banque s'est toujours appuyée sur une structure interne d'expertise qui dispose d'une grande expertise en matière d'évaluation des garanties hypothécaires en rapport avec la nature d'activité de la banque spécialisée dans le financement de l'immobilier.

Depuis l'année 2014, la banque a commencé à faire recours à des expertises indépendantes et la réserve formulée par les CAC a été atténuée (certaines garanties hypothécaires au lieu de plusieurs). A partir de 2021, la banque a élargi la liste des experts indépendants conventionnés qui seront sollicités pour tous les nouveaux dossiers de financements.

- **Note explicative portant sur la réserve des commissaires aux comptes concernant l'indisponibilité de reporting du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client :**

Ce problème d'identification touche principalement les engagements faibles. C'est une défaillance liée au système d'information qui est en cours de résolution progressivement dans le cadre des travaux de fiabilisation des données en préparation de la mise en place du nouveau ERP Bancaire.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant les engagements des entreprises publiques qui totalisent au 31/12/2020 un montant de 1 257 857 KDT : certaines entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés :**

Les classes de risques attribuées à certaines entreprises publiques ont été arrêtées et approuvées par les autorités de contrôle et ce, tenant compte du caractère stratégique de ces entreprises et de l'engagement de l'Etat à garantir leur stabilité financière.

▪ **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières et qui ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24 :**

Il s'agit du groupe constitué de deux sociétés et adossé à un grand groupe Européen ayant plus de 80 années d'existence et présent dans 8 pays avec un chiffre d'affaires de 775 M€ et un niveau de bénéfices de 93 M€ au titre de 2020 en progression de 4% par rapport à 2019.

Le Chiffre d'affaires des deux relations s'est amélioré de 26% au titre de l'année 2020 et l'EBITDA de +66%.

Les engagements sont de l'ordre de 57 MDT et les participations de 58 MDT, il s'agit d'une participation stratégique.

La situation des deux entreprises du groupe se présente comme suit à fin décembre 2020 :

➤ **Société 1** : Une nette amélioration des indicateurs d'exploitation malgré le Covid-19 :

- Un chiffre d'affaires en 2020 qui dépasse les prévisions et qui s'est inscrit en augmentation de 44% par rapport à 2019, passant de 108 MDT à 156 MDT.

- Une forte augmentation du résultat d'exploitation (il se situe à 26 MD en 2020 contre 1 MDT en 2019) permettant de renouer avec les bénéfices avec un résultat net positif de 10 MD en 2020 contre (-10 MDT) en 2019.

- Un niveau d'engagements de 33 MD à fin décembre 2020, il s'agit d'un CLT.

➤ **Société 2** :

- Société qui a le monopole sur le marché tunisien dans son domaine d'activité mais qui continue à subir l'impact du prix homologué.

- Elle a bénéficié d'une augmentation du capital pour 20 MD dans le cadre de la conversion de l'usine pour la maîtrise de l'énergie.

- Il y a lieu de signaler également que cette Société a toujours bénéficié du soutien des actionnaires espagnols et de l'Etat à travers 3 augmentations de capital successives (10 MD, 35 MD en 2014 et 20 MD en 2015). Elle a également bénéficié d'une 4^{ème} augmentation du capital pour 17,5 MD.

- Un chiffre d'affaires en 2020 de 102 MDT en progression de 4% par rapport à 2019.

- Un niveau d'engagements de 23 MD à fin décembre 2020, il s'agit d'un CMLT.

▪ **Note explicative portant sur la remarque mentionnée par les commissaires aux comptes concernant l'existence de certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne :**

Selon la banque, cette conclusion a été atténuée en 2017 tenant compte des éléments suivants :

- ✓ La banque a achevé en 2014 la revue et la mise à jour d'actions correctrices liées principalement au contrôle premier niveau à l'échelle des agences et des directions régionales.
- ✓ La banque a réalisé depuis 2014 des améliorations au niveau de son système d'information.

Aussi et dans le cadre du programme de full audit, la banque a engagé un projet d'élaboration d'une cartographie des Risques opérationnels, actuellement en cours de finalisation et qui sera suivi par l'entame d'un projet de refonte du dispositif de contrôle interne.

Elle a également acquis un nouveau système d'information T24 auprès de la société TEMENOS. Les travaux d'implémentation de ce nouveau système sont en cours.

- **Note complémentaire portant sur la tenue d'une comptabilité multidivises équilibrée conformément à la NC23 :**

La banque tient une comptabilité multidevise équilibrée à travers la mise en place de l'application Megara et la revue de tous les schémas comptables conformément à la norme comptable 23.

- **Note complémentaire portant sur l'opinion des commissaires aux comptes sur l'adéquation des provisions collectives à la nature des risques latents liés aux engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1)**

L'opinion des CAC a été la suivante :

« Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser, qu'au regard des critères appropriés susvisés, les provisions collectives déterminées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 108 413 KDT ne sont pas adéquates, dans tous leurs aspects significatifs, à la nature des risques latents liés aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier de la « BH Bank ».

4.3.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020

- **Note complémentaire à la note 2-3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

En application du communiqué de l'APTBEF relatif aux mesures de report des échéances des crédits aux particuliers, la BH Bank a procédé à la capitalisation des intérêts conventionnels et des intérêts de report sur la maturité résiduelle majorée des mois objet du report.

▪ **Note complémentaire rectificative de la note 2-4 « Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents » :**

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2020 la politique adoptée en 2019 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 6% des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement.

▪ **Note complémentaire à la note 2-7 « Opérations en devises » :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2020.

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de change (change au comptant et à terme) dégagé suite la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise.

La banque n'effectue pas des opérations de change à terme à des fins spéculatives.

Les règles de couverture contre les risques de change est comme suit :

- 1- Les emprunts en devises contractés sur les lignes extérieures à MLT, sont couverts par une assurance auprès de Tunis Ré ;*
- 2- Les positions de change de trading sont détenues par la salle des marchés sur des périodes courtes :*
 - La gestion des positions de change se fait par la diversification dans des monnaies refuges à faible volatilité en tenant compte des coefficients de corrélation et en respectant les limites de position et de stop loss réglementaires et internes.*
 - Les gains et pertes de change sont constatés au jour le jour dans leur compte approprié de produits et de charges*

Le montant des autres engagements en devise :

- Financement en devise :*

(en dinars)

<i>2012300000</i>	<i>FINANCT EN DEV EXPORT.</i>	<i>53 625 682</i>
<i>2014400000</i>	<i>FINANCT DES IMPORT. EN DEV</i>	<i>738 980 727</i>

- Prêt en devise :*

(en dinars)

<i>1403100000</i>	<i>PRET. INTERB. DEV A TERME SUP90J</i>	<i>26 992 760</i>
-------------------	---	-------------------

- **Note complémentaire explicative à la note 1- « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie » :**

Au 31/12/2020, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 188 261 mille dinars contre 349 523 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse en dinars	36 682	32 179
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	37 852	22 344
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts à la BCT	61 637	232 246
Créances rattachées	-	10
Comptes de Chèques Postaux	286	286

Trésorerie Générale de Tunisie	675	7 176
Provisions pour dépréciation	(709)	(509)
Total	188 261	349 523

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation	(509)	(200)	-	(709)
Total des provisions	(509)	(200)	-	(709)

Les Provisions sont constatées sur les comptes BCT en devises

▪ **Note complémentaire explicative à la note 2- « Créances sur les établissements bancaires et financiers » :**

Au 31/12/2020, Créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 261 870 mille dinars contre 220 419 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Prêts interbancaires	107 083	62 162	62 162
Organismes financiers spécialisés	155 270	158 740	210 091
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	(483)	(483)
Total	261 870	220 419	271 770

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2020	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	80 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	26 993	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	90			
Prêts aux établissements financiers	154 309	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	961			
Provisions	(483)			
Total	261 870			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an ausupérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
--	----------	------------------	-----------------	---------	------------------------	------------------------	-------

Créances/Etab bancaire& financiers	102 242	44 363	67 049	2 489	216 143	45 727	261 870
Dont parties liées	5 362	15 240	46 651	2 489	69 742	-	69 742

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
Total des provision s	(483)	-	-	(483)

* *Pas de mouvements sur les créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ainsi que sur les provisions correspondantes.*

* *Le montant des créances sur les établissements bancaires et financiers existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice est nul.*

▪ **Note complémentaire à la note 3 « Créances sur la clientèle » :**

Au 31/12/2020, les créances nettes sur la clientèle totalisent 9 831 523 mille dinars contre 9 698 686 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Encours à la clientèle	9 598 661	9 505 208	9 453 857
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	323 984	290 239	290 239
Créances contentieuses	668 336	618 090	618 090
Échéances à recouvrer en principal	651 937	519 029	519 029
Créances rattachés	66 948	73 741	73 741
Intérêts perçus d'avance	(45 559)	(58 163)	(58 163)
Créances à la clientèle brutes	11 264 307	10 948 144	10 896 793
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(787 191)	(665 912)	(665 912)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 332)	(208 037)	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(108 413)	(104 282)	(104 282)
Intérêts et autres produits réservés	(300 711)	(260 090)	(260 090)
Total Net	9 831 523	9 698 686	9 647 335

Au 31/12/2020, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 264 307 mille dinars contre 10 948 144 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Compte courant débiteur	763 990	906 295	(142 305)
Autres concours à la clientèle	9 282 295	8 922 646	359 649
Crédits commerciaux et industriels	6 357 874	6 003 518	354 356
Immobilier promoteur	1 418 211	1 432 366	(14 155)
Immobilier acquéreur contractuel	302 932	300 015	2 917
Immobilier acquéreur ressources propres	1 082 493	1 045 226	37 267

Autres concours à la clientèle	120 785	141 521	(20 736)
Créances contentieuses	668 336	618 090	50 246
Crédits sur ressources spéciales	549 686	501 113	48 573
Total des créances brutes	11 264 307	10 948 144	627 239

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Créances nettes sur la clientèle	2 653 877	1 521 541	3 349 799	1 537 238	9 062 455	769 068	9 831 523
les créances sur les parties liées	253 251	64 741	176 942	40 565	535 499	-	535 499

A la date du 31/12/2020, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité		Immobi.	Services	Industrie	Tourisme	Agricul.	Part.	Autres	Total Brut
Créances à la clientèle	2020	1 783 650	3 411 247	2 167 446	396 148	96 880	3 353 867	55 069	11 264 307
	2019 *	1 756 721	3 422 778	2 077 331	370 747	110 249	3 137 458	72 860	10 948 144
Engagements par signature	2020	213	765 740	185 319	9 238	2 413	5 849	1 608 503	2 577 275
	2019 *	468	781 776	218 913	15 533	2 201	5 874	1 748 932	2 773 699
Actifs Normaux (**)	2020	1 439 871	3 537 161	2 011 935	147 126	88 147	3 089 983	1 663 572	11 977 795
	2019 *	1 489 685	3 772 654	2 034 897	127 726	100 080	2 891 392	1 821 792	12 238 226
Actifs non perf. (***)	2020	343 992	639 826	340 830	258 260	11 146	269 733		1 863 787
	2019 *	267 504	431 900	261 347	258 554	12 371	251 940		1 483 617
Total	2020	1 783 863	4 176 987	2 352 765	405 386	99 293	3 359 716	1 663 572	13 841 582
	2019 *	1 757 189	4 204 554	2 296 244	386 280	112 451	3 143 332	1 821 792	13 721 843

(*) 2019 retraité

(**) Actifs classés 0 & 1

(***) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2020	Agios Réserves 31/12/2019	Variation
Compte courant débiteur	(95 189)	(92 093)	(3 096)
Crédits commerciaux et industriels	(128 200)	(109 130)	(19 070)
Immobilier promoteur	(56 085)	(40 362)	(15 723)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 131)	(2 858)	727
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 106)	(15 647)	(3 459)
Total General	(300 711)	(260 090)	(40 621)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	Autres	31/12/2020
Provisions individuelles sur créances douteuses à la	(665 912)	(180 595)	45 935	13 381	-	-	(787 191)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la	(208 037)	(32 910)	10 704	4 911	-	-	(225 332)
Provisions collectives sur créances douteuses à la	(104 282)	(13 756)	9 625	-	-	-	(108 413)
Intérêts et autres produits réservés	(260 090)	(63 312)	16 541	6 150	-	-	(300 711)
Total	(1 249 458)	(290 573)	82 805	24 442	-	-	(1 432 784)

Les créances brutes à la clientèle, y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Classe 0 et 1	11 937 282	12 186 875	(249 593)
Classe 2	114 782	84 448	30 334
Classe 3	196 139	100 099	96 040
Classe 4	810 377	609 331	201 046
Classe 5	742 489	689 739	52 750
Total des créances brutes	13 801 069	13 670 492	130 577

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
FONAPRA	79	127
FOPRODI	26	29
FOPROLOS	403 742	356 760
PNRLR	105 815	105 815
FNAH	190	244
2EME PDU	1 907	1 912
3 EME P.D.U	5 505	5 515
4 EME P.D.U	7 268	7 282
EL HAFSIA	406	407
HG 00 4B	10 634	10 707
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	3 996	4 478
1er logement	8 077	5 796
Total des créances brutes	549 686	501 113

L'encours des créances éligibles au refinancement au 31-12-2020 s'élève à 720 377 619,840 DT dont 402 000 000 DT sont mis en garantie chez la BCT.

Le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds est nul : Les différentes ressources spéciales vivantes (FOPROLOS, FNAH ET PSLs) sont connues d'avance dans le budget de l'Etat.

La classe 5 indiquée au sein de la note 3 bien qu'elle n'est pas prévue par la circulaire 91-24, est utilisée par la banque pour distinguer les créances douteuses passées en contentieux.

▪ **Note complémentaire à la note 4- « Portefeuille titres commerciaux » :**

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 82 345 mille dinars contre 101 487 mille dinars au 31/12/2019 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 006	72 323
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	14 591	25 072
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
Total 1		78 597	98 395
Créances rattachées aux titres de placement		3 748	3 386
Provisions sur titres de placements		-	(294)
Total 2		3 748	3 092
Total Net (1+2)		82 345	101 487

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)		42 669	20 337	-	63 006	-	63 006
Dont parties liées		-	42 669	20 337	63 006	-	63 006

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 006	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	14 591	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	78 597	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2019	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2020	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor	72 323	-	(9 317)	-	63 006	Trésor	63 006	
Titres de placement	25 072	-	(10 481)	-	14 591	Banque		14 591
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
Total	98 395	-	(19 798)	-	78 597		63 006	15 591

Pas de transfert de titres entre catégories de titres de transaction et titres de placement.

▪ **Note complémentaire rectificative de la note 5 – « Portefeuille titres d'investissement » :**

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 584 244 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 1 525 525 mille dinars au 31 décembre 2019.

La hausse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2020 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellé	Titres D'investis	Titres D'investis	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de	Total
Solde au 31/12/2019	1 135 771	252 235	59 994	41 000	69 935	1 558 935
Acquisitions 2020	35 059	<u>17 389</u>	-	-	<u>10 691</u>	63 139
Total brut au 31/12/2020	1 170 830	269 624	59 994	41 000	80 626	1 622 074
Créances rattachés 2020	78 018	25	-	-	-	78 043
Provision au 31/12/2019	-	(60 355)	(1 410)	(23 859)	(23 004)	(108 628)
Dotation 2020	-	(5)	(519)	(5 109)	(2 950)	(8 583)
Reprise 2020	-	-	189	-	1 148	1 337
Provision au 31/12/2020	-	(60 360)	(1 740)	(28 968)	(24 805)	(115 873)
Total net au 31/12/2020	1 248 848	209 289	58 254	12 032	55 821	1 584 244

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING (*)	12 371	(99)	12 272	12 371	-	12 371
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	(895)	3 648	4 543	(1 084)	3 459
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES (*)	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
STIMEC	420	(420)	-	420	-	420
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	41 000	(28 968)	12 032	41 000	(23 859)	17 141
Total	100 994	(30 708)	70 286	100 994	(25 269)	75 725

(*) Sociétés cotées en bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Capital social	Nbre d'actions	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2020
BH LEASING	35 000 000	7 000 000	2 915 014	41,64%	29 194	(508)
BH INVEST	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	5 303	(734)
SICAV BH-Obligataire	100 625 449	1 017 866	146 972	14,44%	106 173	5 547
SICAV BH-Capitalisation	10 963 822	350 192	110 110	31,44%	11 601	637
BH SICAF	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	15 389	(282)
BH ASSURANCES	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	70 229	9 662
BH IMMO	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	12 164	(3 622)
BH EQUITY	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	21 790	103
STIMEC	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	(1 966)	(647)
BH RECOUVREMENT	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	4 871	87

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortisse
Distributeurs automatiques de billets		15% linéaire
Matériel de sécurité		15% linéaire
Constructions		5% linéaire
Matériel de transport		20% linéaire
Outillage mobile		15% linéaire
Mobilier de bureau		20% linéaire
Matériel de bureau		20% linéaire
Matériel informatique		33% linéaire
Agencements et aménagements		20% linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques		33% linéaire

Filiales

Siège social

BH LEASING	<i>Rue Zohra Faiza- Immeuble BH ASSURANCE – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis</i>
BH INVEST	<i>Immeuble BH ASSURANCE, Rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord- 1003 - Tunis</i>
SICAV BH-Obligataire	<i>Immeuble BH ASSURANCE, Rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord- 1003 - Tunis</i>
SICAV BH-Capitalisation	<i>Immeuble BH ASSURANCE, Rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord- 1003 - Tunis</i>
BH SICAF	<i>Rue Chebbia, Espace Tunis – Bloc K, 5ème étage 1073 – Montplaisir - Tunis</i>
BH ASSURANCES	<i>Lotissement AFH-BC5, Centre Urbain Nord – 1003 - Tunis</i>
BH IMMO	<i>67 Rue Alain Savary – Voie, Résidence Jardins II Bloc A, 6ème étage 1002 Tunis</i>
BH EQUITY	<i>67, Avenue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3ème étage 1002 Tunis</i>
STIMEC	<i>17 Rue des entrepreneurs, 2035 Charguia II</i>
BH RECOUVREMENT	<i>67 Rue Alain Savary – Immeuble B, 2ème étage, Cité Jardins II, 1002 Tunis</i>

▪ **Note complémentaire à la note 7 – « Autres actifs » :**

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 183 038 mille dinars contre 206 073 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
a - Comptes d'attente et de régularisation	6 557	4 709
b - Autres	176 481	201 364
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	11 336	11 708
Prêts au personnel	25 260	24 931
Etat et collectivités locales	64 208	51 827
Débiteurs divers	89 580	126 505
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	4 840	4 615
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 743)	(18 222)
Total Net	183 038	206 073

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2019	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2020
Frais d'émission d'emprunts	3 719	(464)	854	-	-	4 109
Frais préliminaires	896	(165)	-	-	-	731
Total des charges reportées	4 615	(629)	854	-	-	4 840

Nature des activités :

- *Frais d'études relatifs aux travaux d'aménagement de certains points de ventes*
- *Projet Bilan des compétences*
- *Projet Culture d'entreprise*

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 222)	(2 500)	1 979	(18 743)
Total des provisions	(18 222)	(2 500)	1 979	(18 743)

- **Note complémentaire à la Note 13 – « Engagements donnés » :**

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	60 185	2 284 016	-
Caution et aval	54 621	580 535	-
Crédit documentaire	5 564	352 763	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000
TOTAL	1 350 718	1 350 718

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	231 574	1 500
de financement	-	231 574	-
sur titres (*)	-	-	1 500

(*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2020

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 925	127 674
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	126 998	239 256
<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 505	1 726
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 689	3 090
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 458
Total	231 574	373 204

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Nature de la garantie
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118	bons de trésor
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600	crédit court terme
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000	crédit moyen terme
TOTAL	1 350 718	1 350 718	

->Ventilation selon la nature de la relation :

Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations

- Note complémentaire à la note 14 – « Engagements de financement reçus » :

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	569	-	-
de financement	569	-	-

->Ventilation selon la nature de la relation :

Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations

- Note complémentaire à la note 18- « Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières » :

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 36 596 mille dinars contre 54 828 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	89	-
Gains nets sur titres de placement	8 095	21 287
Gains nets sur opérations de change	28 412	33 541
Total	36 596	54 828

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur BTCT	89	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	8 095	21 287
Gains sur opérations de change	38 675	55 850
Total des produits	46 859	77 137
Pertes sur opérations de change	(10 263)	(22 309)
Total des charges	(10 263)	(22 309)
Total	36 596	54 828

	<i>chiffres en md</i>	
	31/12/2020	31/12/2019
<i>GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION</i>	89	0
<i>INTERET SUR REV DES TITRES DE TRANSACTION</i>	89	0
<i>* INTERETS/ B.T.C.T ADJUGES</i>	89	0
<i>GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT</i>	8 095	21 287
<i>* DIVIDENDES ET PRDT ASSIMILES SUR REV DES TITRES DE PLACEMENT</i>	2 256	4 016
<i>* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)</i>	5 839	17 271
<i>PLUS VALUE SUR OPERATIONS DE PACEMENTS</i>		
<i>GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE</i>	28 412	33 541
<i>GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE ET D'ARBITRAGE D'OPERATION</i>	38 675	55 850
<i>PERTES SUR OPERATIONS DE CHANGE</i>	-10 263	-22 309
<i>T O T A L</i>	36 596	54 828

- Note complémentaire à la note 4-8- « *EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE* » :

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant de 61 500 mille dinars a été clôturée au 31/05/2021

4.3.5 Tableau de mouvements des capitaux propres

En mille dinars

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social (**)	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2018 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	0	38 414	414	8	136 310	867 345
Reclassements et autres variations	0	0	0	0	(28 560)	0	0	0	0	28 560	0	0
Affectation du résultat 2018	0	0	597	91 370	40 000	3 500	0	850	0	(7)	(136 310)	0
Distributions de dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(28 560)	0	(28 560)
Solde au 31/12/2018 APRES AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	0	39 264	414	1	0	838 785
Autres opérations sur fonds social (*)	0	0	0	0	0	0	0	662	0	0	0	662
Résultat au 31/12/2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 642	141 642
Solde au 31/12/2019 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	0	39 926	414	1	141 642	981 089
Reclassement et autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat 2019	0	0	0	113 292	24 000	3 500	0	850	0	(1)	(141 642)	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/2019 APRES AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	338 773	188 253	23 073	0	40 776	414	0	0	981 089
Autres opérations sur fonds social (*)	0	0	0	0	0	0	0	520	0	0	0	520
Résultat au 31/12/2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 943	72 943
Solde au 31/12/2020 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	338 773	188 253	23 073	0	41 296	414	0	72 943	1 054 552
Reclassement et autres variations	0	0	0	0	(6 800)	0	0	0	0	6 800		0
Affectation du résultat 2020	0	0	0	38 332	12 000	0	0	850	0	21 761	(72 943)	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(28 560)	0	(28 560)
Solde au 31/12/2020 APRES AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	377 105	193 453	23 073	0	42 146	414	1	0	1 025 992

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

(**) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables.

4.3.6 Affectation des résultats

En mille dinars

	2020	2019	2018
Résultat de l'exercice	72 943	141 641	136 310
Report à nouveau	6 800(**)	1	28 568(*)
1^{er} reliquat	79 743	141 642	164 878
Réserve légale	0	0	597
2^{ème} reliquat	79 743	141 642	164 281
Dividende et super dividende	28 560	0	28 560
3^{ème} reliquat	51 182	141 642	135 721
Fonds social	850	850	850
4^{ème} reliquat	50 333	140 792	134 871
Réserves extraordinaires	38 332	113 292	91 370
Réserves pour réinvestissements exonérés	12 000	24 000	40 000
Autres réserves extraordinaires	0	3 500	3 500
5^{ème} reliquat	1	0	1
Report à nouveau	1	0	1
Solde	0	0	0

(*) L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019 a décidé, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève de 28 560 000 DT.

Par conséquent le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2017	: 7 776,128 D
- Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	: 28 560 000,000 D
D'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2017 est de	: 28 567 776,128 D

(**) L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2021 a décidé, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31.12.2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève de 6 800 000 DT.

Par conséquent le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2019	: 238,739 D
- Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	: 6 800 000,000 D
D'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2020 est de	: 6 800 238,739 D

4.3.7 Evolution des dividendes

	2020	2019	2018
Capital social en DT	238 000 000	238 000 000	238 000 000
Nombre d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	28 560 000	0	28 560 000
Dividende par action en DT	0,600	0	0,600
% de la valeur nominale	12,00%	0,00%	12,00%
Date de détachement	10/05/2021	-	15/05/2019

4.3.8 Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mille dinars

	2020	2019	2018
Total des produits d'exploitation bancaire	1 123 093	1 160 810	984 084
PNB	506 812	492 929	455 745
Résultat d'exploitation	140 428	218 518	203 518
Capital social	238 000	238 000	238 000
Nombre d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Produit d'exploitation / action en DT	23,594	24,387	20,674
PNB / action en DT	10,647	10,356	9,574
Résultat d'exploitation / action en DT	2,950	4,591	4,276

(*) Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité.

4.3.9 Evolution des bénéfices nets

En mille dinars

	2020	2019	2018
Capital social	238 000	238 000	238 000
Nombres d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Bénéfice avant impôt	140 166	218 511	203 709
Bénéfice net après modifications comptables	72 943	141 642	136 310
Bénéfice consolidé avant impôt	155 258	227 726	212 819
Bénéfice net consolidé après modifications comptables	73 065	138 791	134 504
Bénéfice avant impôt par action	2,945	4,591	4,280
Bénéfice net par action	1,532	2,976	2,864
Bénéfice net consolidé par action	1,535	2,916	2,826

4.3.10 Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mille dinars

	2020	2019	2018
Bénéfice net après modifications comptables	72 943	141 642	136 310
Dotation aux provisions nettes sur créances	171 584	68 540	70 985
Dotation aux provisions nettes sur PF	7 050	11 572	5 656
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	17 814	13 746	12 097
Marge Brute d'Autofinancement	269 391	235 500	225 048

4.3.11 Emprunts obligataires garantis par la BH BANK

Néant

4.3.12 Emprunts obligataires émis par la BH BANK

En mille dinars

Dénomination	Montant	Encours au 31/12/2020	Taux	Durée	Dernière Échéance
Emprunt Obligataire BH 2009	100 000	30 700	TMM+0,8% et 5,30%	15 ans dont 2 années de franchise	31/12/2024
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2015	90 000	20 640	7,50%	7 ans dont 2 années de franchise	29/05/2022
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2016-1	60 000	19 100	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	06/05/2021
			7,50%	7 ans dont 2 années de franchise	06/05/2023
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2017-1 sans appel public à l'épargne	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	34 600	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	28/02/2022
			7,50% et/ou TMM +2,10%	7 ans dont 2 années de franchise	28/02/2024
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2018-1	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	34 172	7,70% et/ou TMM+2,00%	5 ans	20/04/2023
			7,85% et/ou TMM +2,10%	7 ans dont 2 années de franchise	20/04/2025
			8%	7 ans In Fine	20/04/2025
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2019-1	35 000 susceptible d'être porté à 50 000	37 220	10% et/ou TMM +2,10%	5 ans	26/03/2024
			10,20% et/ou TMM +2,30%	5 ans In Fine	26/03/2024
			10,30% et/ou TMM +2,60%	7 ans dont 2 années de franchise	26/03/2026

4.3.13 Principaux indicateurs et ratios

En mille dinars

Principaux Indicateurs	2020	2019	2018
Dépôt de la clientèle	7 234 476	6 879 309	6 565 664
Créances nettes sur la clientèle	9 831 523	9 698 686	9 165 520
Capitaux propres avant résultat	981 609	839 446	731 035
Capitaux propres après résultat	1 054 552	981 089	867 345
Capital social	238 000	238 000	238 000
Total Bilan	12 243 399	12 207 576	11 911 898
PNB	506 812	492 929	455 745
Commissions nettes	93 608	98 959	90 650
Frais de personnel	124 631	133 807	125 344
Charges générales d'exploitation	52 817	56 423	48 927
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	17 814	13 746	12 097
Frais généraux (frais de persl + chg d'exploit + dota aux Amort)	195 262	203 976	186 368
Total provisions sur créances clientèles (individuelles + additionnelles)	1 012 523	873 949	823 175
Agios réservés	302 490	257 005	221 613
Total Provisions & agios réservés	1 315 013	1 130 954	1 044 788
Total des créances classées (2,3,4 et 5)	1 863 787	1 483 617	1 344 033
Résultat d'exploitation	140 428	218 518	203 518
Résultat net après modifications comptables	72 943	141 642	136 310
Dividende	28 560	0	28 560
Nombre d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Effectif	1 688	1 690	1 759

Ratios de Structure	2020	2019	2018
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,61%	8,04%	7,28%
Créances nettes sur la clientèle / Total Bilan	80,30%	79,45%	76,94%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	59,09%	56,35%	55,12%
Dépôt de la clientèle / Créances nettes sur la clientèle	73,58%	70,93%	71,63%
Ratios de Productivité	2020	2019	2018
Frais généraux / PNB	38,53%	41,38%	40,89%
Commissions nettes / Frais de personnel	75,11%	73,96%	72,32%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en DT)	4 286	4 071	3 733
Frais généraux / Effectif (en DT)	116	121	106
Frais de personnel / Effectif (en DT)	74	79	71
PNB / Effectif (en DT)	300	292	259
Ratios de Rentabilité	2020	2019	2018
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	7,43%	16,87%	18,65%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,60%	1,16%	1,14%
Bénéfice net / PNB	14,39%	28,73%	29,91%
PNB / Total Bilan	4,14%	4,04%	3,83%
Dividendes / Capital social	12,00%	0,00%	12,00%
Commissions nettes / PNB	18,47%	20,08%	19,89%
Ratios Réglementaires	2020	2019	2018
Ratio de solvabilité	11,84%	11,14%	10,66%
Tiers I	9,50%	8,49%	7,74%
Ratio de liquidité	107,91%	109,91%	101,65%
Taux des créances classées	15,30%	12,47%	11,38%
Taux de couverture des créances classées	70,56%	76,23%	77,74%
Ratio Crédits/ Dépôts	120,72%	139,17%	139,98%

4.4. Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2020

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions légales et du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes pour certaines sociétés appartenant au groupe et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.
- Certaines participations à long terme de la banque sont évaluées sur la base d'états financiers arrêtés au 31/12/2019 et antérieurs et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.
- Le non respect des normes comptables en matière de comptabilisation des intérêts par une filiale qui décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leur encaissement, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs encaissés et ceux effectivement encourus et ne procède pas à l'estimation quotidienne des intérêts.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur la nature de la relation entre la société mère et les filiales dont la mère ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur l'écart d'acquisition et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 76 de la NC 38 relative aux Regroupements d'entreprises
- Une note sur les transactions avec les entreprises associées mises en équivalence et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et du code des sociétés commerciales, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et suivants.

4.4.1 Etats financiers consolidés comparés au 31 décembre 2020

4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019(*)	
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	188 287	349 550
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	160 601	209 887*
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 105 227	9 936 984*
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	307 868	355 197
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 813 905	1 456 294
AC5B	Titres mis en équivalence	5	13 975	20 953
AC6	Valeurs immobilisées	6	148 723	143 961
AC7	Autres actifs	7	365 226	373 653
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		1 050	1 775
AC9	Impôt différé Actif		24 743	27 162
Total des actifs			13 129 605	12 875 416
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 957 188	2 486 294
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 092 129	6 822 264
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 937 397	1 826 005
PA5	Autres passifs	11	878 428	581 082
PA6	Impôt différé Passif		19 490	19 490
Total des passifs			11 884 632	11 735 135
Intérêts Minoritaires			171 526	137 742
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		762 382	625 748
CP6	Résultat de l'exercice		73 065	138 791
Total des Capitaux propres		12	1 073 447	1 002 539
Total des capitaux propres et passifs			13 129 605	12 875 416

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020 (en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Passifs éventuels			
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	13	635 156	691 866
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		22 361	25 799
B- En faveur de la clientèle		612 795	666 067
HB2 Crédits documentaires		358 327	356 411
HB3 Effets et autres créances donnés		1 350 718	1 350 718
Total des passifs éventuels		2 344 201	2 398 995
Engagements donnés			
HB4 Engagements de financements donnés	13	231 574	373 204
A-En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
B- En faveur de la clientèle		231 574	373 204
HB5 Engagements sur titres		13 574	15 144
A-Participations non libérées		13 574	15 144
B-Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés		245 148	388 348
Engagements reçus			
HB6 Engagements de financements reçus	14	569	20 768
HB7 Garanties reçues	15	1 441 560	1 408 235
A-Garanties reçues de l'Etat		-	-
A-Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		44 187	17 420
C-Garanties reçues de la clientèle		1 397 373	1 390 815
Total des engagements reçus		1 442 129	1 429 003

4.4.1.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2020 (en mille dinars)

	Notes	2020	2019(*)	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	933 224	952 565
PR2	Commissions (en produits)	17	225 645	216 758
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	44 342	65 911
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	89 496	66 887
Total produits bancaires			1 292 707	1 302 122
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(627 148)	(682 310)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(96 981)	(84 106)
CH2	Commissions encourues		(8 725)	(10 905)
Total charges d'exploitation bancaire			(732 854)	(777 321)
Total produit net bancaire			559 853	524 801
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(192 656)	(97 213)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(2 328)	(5 564)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	7 671	14 616*
CH6	Frais de personnel		(124 096)	(127 401)
CH7	Charges générales d'exploitation		(68 610)	(62 545)*
CH8	Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(21 208)	(16 407)
Résultat d'exploitation			158 626	230 287
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 415)	(2 374)
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	47	(187)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(50 492)	(77 099)
Résultat des activités ordinaires			104 766	150 627
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(22 556)	(6 406)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(9 145)	(5 430)
Résultat net de l'exercice			73 065	138 791
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			73 065	138 791

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2020 (en mille dinars)

	Notes	2020	2019
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 169 554	1 178 403
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(729 385)	(759 607)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		78 272	59 446*
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'établissements bancaires et financiers		201 781	(217 018)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(340 671)	(676 450)*
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		264 995	361 468
Titres de placement		9 502	13 568
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(123 336)	(162 666)
Sommes reçues des débiteurs divers		332 011	(144 614)
Impôt sur les bénéfices		(131 726)	(65 020)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		730 997	(412 490)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		89 496	66 887
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(359 433)	147 217
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(25 017)	(26 432)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(294 954)	187 672
Activité de financement			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		47 795	174 416
Augmentation / diminution des ressources spéciales		64 255	(13 096)
Dividendes versés		(5 059)	(32 965)
Autres flux de financement		29 470	(27 029)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		136 461	101 326
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		28 415	32 950
Variation nette de liquidités et équivalents de liquidités		600 919	(90 542)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(702 235)	(611 693)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(101 316)	(702 235)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.4.2 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 (unité en mille dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers du Groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2021-01 du 11 janvier 2021, qui annule et remplace les dispositions du circulaire n°2012-20 du 6 Décembre 2012 et de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 4 131 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens au sens de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêt des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 32 910 MD et une reprise de 15 615 MD (Dont 4 911 MD provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2020.

2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêt comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons de trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2020 la politique adoptée en 2019 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 6% des BTA en titres de placement et 94% en titres d'investissement.

2-5. Impôt sur le résultat

Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux

d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH BANK est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH BANK est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH BANK.

2-6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH BANK se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2-7. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2020, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2020	2019	2020	2019		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	14,44	49,65	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,42		27,86	34,22	Mise en équivalence	France
BH PRINT	30,00	30,00	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	30,00	30,00	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	14,44	12,25	9,57	12,25	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	23,89	23,89	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	41,59	41,59	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	29,98	29,98	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	60,00	60,00	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	41,64	41,64	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	31,44	77,40	31,44	77,25	Intégration Globale	Tunisie

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « BH Recouvrement » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH Recouvrement ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation
- Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrées globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2019

L'élaboration des états financiers individuels de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2019.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2019 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

		31/12/2019 (publié)	(1)	(2)	31/12/2019 (retraité)
Bilan					
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	209 887	-51 351		158 536
AC3	Créances sur la clientèle	9 936 984	51 351		9 988 335
Etat de résultat					
PR7	Autres produits d'exploitation	17 481		-2 865	14 616
CH7	Charges générales d'exploitation	-65 410		2 865	-62 545

- (1) Reclassement des créances sur les organismes de microfinances et autres en créances sur la clientèle;
- (2) Reclassement des honoraires huissiers notaires sur en charges générales d'exploitation

4- Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID 19

En application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19, la banque a procédé aux reports des échéances de crédits (en principal et intérêts) comme suit:

- Sur demande des clients, report sur les crédits aux entreprises et aux professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 ayant concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. La période de report a été rallongée jusqu'à septembre 2021 en vertu de la circulaire 2020-21.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est inférieur ou égale à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant du mois d'avril 2020 à juin 2020.

Il est à noter que le report des échéances n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

La BH BANK a procédé en 2020 à la constatation en produit des intérêts relatifs aux échéances sur les crédits reportés des clients classés 0 et 1.

- En application de la circulaire BCT n°2020-05, la banque a suspendu la perception des commissions sur les opérations monétique (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020.
- En vertu du décret-loi n°2020-08 et à la note aux banques 2020-21, la banque a suspendu les délais et les procédures de recours contentieux et ceux afférents aux chèques impayés.
- La baisse du taux directeur de 100 points de base passant de 7.75% à 6.75% à partir du 17 mars 2020 et de 50 points de base passant de 6.75% à 6.25% courant le mois d'octobre 2020.

- La non distribution de dividendes (note de la BCT n°2020-17 du 01/04/2020) par les banques et les établissements financiers au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- En application de l'article 10 du décret-loi n°2020-30 du 10/06/2020 une nouvelle taxe conjoncturelle a été instaurée au profit du budget de l'Etat, et fixée à 2% du bénéfice servant de base pour le calcul des impôts sur les sociétés au titre des résultats des exercices 2019 et 2020.
- La banque a aussi contribué à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 KDT.

- Outre les répercussions indirectes, les éléments cités ci-dessus ont eu un impact sur le résultat net de la banque enregistré au 31/12/2020 comparativement au 31/12/2019. En effet:
 - Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1.8 KDT.
 - Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2.3 KDT.
 - La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2.6 KDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 KDT.

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1- ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse en dinars	36 707	32 206
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	37 852	22 344
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts à la BCT	61 637	232 246
Créances rattachées	1	10
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	7 176
Provisions pour dépréciation	(709)	(509)
Total	188 287	349 550

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation	(509)	(200)	-	(709)
Total des provisions	(509)	(200)	-	(709)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Prêts interbancaires	78 862	52 675	52 675
Organismes financiers spécialisés	77 056	97 750	149 101
Comptes ordinaires banques	5 198	8 610	8 610
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(21)	(5)	(5)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
Total	160 601	158 536	209 887

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	(494)	-	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2020, les créances sur la clientèle totalisent 10 105 227 mille dinars contre 9 988 335 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Encours à la clientèle	9 907 805	9 828 246	9 776 895
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	323 984	290 239	290 239
Dotation remboursable	-	-	-
Créances classées	-	-	-
Créances contentieuses	913 404	836 733	836 733
Échéances à recouvrer en principal	651 937	519 029	519 029
Échéances à recouvrer en intérêt	-	-	-
Créances rattachés	66 949	73 740	73 740
Intérêts perçus d'avance	(45 555)	(58 155)	(58 155)
Créances à la clientèle brutes	11 818 524	11 489 832	11 438 481
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 071 695)	(923 053)	(923 053)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 466)	(208 037)	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(111 096)	(106 343)	(106 343)
Intérêts et autres produits réservés	(305 040)	(264 064)	(264 064)
Total Net	10 105 227	9 988 335	9 936 984

Au 31/12/2020, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 818 524 mille dinars contre 11 489 832 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Compte courant débiteur	763 990	906 295	(142 305)
Crédits commerciaux et industriels	6 357 874	6 003 518	354 356
Immobilier promoteur	1 418 211	1 432 366	(14 155)
Immobilier acquéreur contractuel	302 932	300 015	2 917

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Immobilier acquéreur ressources propres	1 082 493	1 045 226	37 267
Autres concours à la clientèle	120 785	141 521	(20 736)
Crédits sur ressources spéciales	549 686	501 113	48 573
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 222 553	1 159 778	62 775
Total des créances brutes	11 818 524	11 489 832	328 692

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2020	Agios Réserves 31/12/2019	Variation
Compte courant débiteur	(95 189)	(92 093)	(3 096)
Crédits commerciaux et industriels	(128 200)	(109 130)	(19 070)
Immobilier promoteur	(56 085)	(40 362)	(15 723)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 131)	(2 858)	727
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 107)	(15 647)	(3 460)
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-
Autres emprunts	-	-	-
Autres	(4 328)	(3 974)	(354)
Total General	(305 040)	(264 064)	(40 976)

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 307 868 mille dinars contre 355 197 mille dinars au 31/12/2019 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	38 032	34 972
Emprunts nationaux	Non coté	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 006	72 690

(Suite)	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	35 971	83 175
Autres titres de placement	Coté	168 339	162 377
Total 1		305 348	353 214
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	-
Créances rattachées aux titres de placement		3 788	3 432
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	-
Provisions sur titres de placements		(1 268)	(1 449)
Total 2		2 520	1 983
Total Net (1+2)		307 868	355 197

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2019	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2020
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	34 972	(301 200)	152 130	152 130	38 032
Emprunts nationaux	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	72 690	(513 602)	251 892	252 026	63 006
Titres de placement émis par des établissements de crédit	83 175	(391 798)	172 297	172 297	35 971
Autres titres de placement	162 377	(1 359 486)	682 724	682 724	168 339
Total	353 214	(2 566 086)	1 259 043	1 259 177	305 348

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 813 905 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 1 456 294 mille dinars au 31 décembre 2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participations	126 448	115 223
Autres créances rattachées	1 862	2 353
Fonds à capital risque	542 051	228 205
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	25	3 487
Bons de trésor	1 170 830	1 135 771
Créances rattachées sur BTA	78 018	75 193

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour dépréciation des participations	(44 969)	(43 583)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(60 360)	(60 355)
Total Net	1 813 905	1 456 294

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	26 001	22 520
Immobilisations corporelles d'exploitation	194 501	187 298
Immobilisations corporelles hors exploitation	30 284	30 692
Immobilisations corporelles en cours	57 236	44 100
Amortissements des immobilisations incorporelles	(20 628)	(17 887)
Amortissements des immobilisations corporelles	(133 671)	(117 762)
Provisions pour dépréciation des participations	(5 000)	(5 000)
Total Net	148 723	143 961

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets		15% linéaire
Matériel de sécurité		15% linéaire
Constructions		5% linéaire
Matériel de transport		20% linéaire
Outillage mobile		15% linéaire
Mobilier de bureau		20% linéaire
Matériel de bureau		20% linéaire
Matériel informatique		33% linéaire
Agencements et aménagements		20% linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques		33% linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 365 226 mille dinars contre 373 653 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	12 081	12 452
Prêts au personnel	25 386	25 106
Etat et collectivités locales	68 501	55 439
Débiteurs divers	254 001	275 785
Charges reportées	5 257	4 871
Total Net	365 226	373 653

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 957 188 mille dinars contre 2 486 294 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	902 000	849 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	386 250	1 116 450
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	551 164	500 820
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	241	186
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 131	4 873
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	113 402	14 965
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
Total	1 957 188	2 486 294

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 7 092 129 mille dinars contre 6 822 264 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	2 490 968	2 145 588
Dettes rattachées	5 794	5 150
Comptes d'épargne	2 479 967	2 148 187
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 179 191	1 619 680
Bons à échéance et valeurs assimilées	736 881	676 150
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance	(8 649)	(22 747)
Autres sommes dues	157 101	189 508
Valeurs non imputées	-	-
Total	7 092 129	6 822 264

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts a vue	2 496 762	2 150 737
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 812 069	1 349 355
Comptes ordinaires en dinars convertibles	43 046	37 539
Comptes ordinaires en devises	635 853	758 693
Dettes rattachées	5 794	5 150
Dépôts d'épargne	2 479 967	2 148 188
Comptes d'épargne logement	627 809	538 043
Comptes d'épargne logement EL JADID	301 443	288 903
Comptes spéciaux d'épargne	1 410 658	1 211 742
Comptes d'épargne études	31 668	27 830
Comptes d'épargne Capital +	108 346	81 637
Comptes d'épargne investissement	43	33
Total	4 976 729	4 298 925

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à terme	884 684	1 328 356
Placements en devises	294 507	291 324
Certificat de dépôt	604 500	539 500
Bons de caisse	132 381	136 650
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(8 649)	(22 747)
Total Net	1 958 299	2 333 831

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 937 397 mille dinars contre 1 826 005 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fonds budgétaires	604 997	540 742
Ressources extérieures	733 363	657 510
Dettes rattachées aux ressources spéciales	41	418
Emprunts obligataires	38 773	57 042
Autres emprunts matérialisés	193 732	222 377
Emprunts subordonnés	145 732	200 426
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	12 183	14 841
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6	295
Autres fonds empruntés	203 165	129 614
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 406	2 740
Total	1 937 397	1 826 005

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 878 428 mille dinars contre 581 082 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	4 062	4 059
Personnel	(139)	77

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Etat et collectivités locales	82 096	29 947
Fournisseurs	59 942	48 379
Commissions de garantie et de change	3 917	4 392
Exigibles après encaissement	93 957	86 298
Siège et succursales	-	5 342
Provisions pour risques et charges	494 194	187 107
Impôts sur les sociétés	1 546	72 407
Comptes de régularisation passifs	60 384	73 949
Divers	78 469	69 125
Total	878 428	581 082

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	762 382	625 748
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	73 065	138 791
Total	1 073 446	1 002 539

A la date du 31-12-2020, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 073 446 mille dinars contre 1 002 539 mille dinars au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	772 616	76 238	848 854	626 892	143 061	769 953
BH SICAF	642	(95)	547	400	84	484
TFB	(23 787)	(3 415)	(27 202)	(17 291)	(2 431)	(19 722)
BH PRINT	(1 170)	(279)	(1 449)	(897)	(262)	(1 159)
BH INVEST	1 922	(486)	1 436	2 164	(250)	1 914
SICAV BH-Obligataire	(5 271)	531	(4 740)	(5 288)	522	(4 766)
BH ASSURANCES	11 939	2 898	14 837	8 844	3 087	11 931
BH EQUITY	2 568	(254)	2 314	2 486	7	2 493
BH IMMO	558	(2 105)	(1 547)	2 641	(2 086)	555
BH RECOUVREMENT	2 156	66	2 222	2 261	524	2 785
BH LEASING	1 306	(235)	1 071	4 772	(3 617)	1 155
SICAV BH-Capitalisation	(1 096)	200	(896)	(1 236)	152	(1 084)
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	762 383	73 064	835 447	625 748	138 791	764 539

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2020 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	-	-	-	-	-	-
BH SICAF	7 141	(84)	7 057	6 927	74	7 001
TFB	(268)	-	(268)	(827)	57	(770)
BH PRINT	(978)	(368)	(1 346)	(627)	(346)	(973)
BH INVEST	1 361	(294)	1 067	1 507	(151)	1 356
SICAV BH-Obligataire	90 991	5 016	96 007	68 880	3 737	72 617
BH ASSURANCES	37 786	6 416	44 202	32 364	6 301	38 665

BH EQUITY	8 323	(225)	8 098	8 251	6	8 257
BH IMMO	823	(1 492)	(669)	2 299	(1 479)	820
BH RECOUVREMENT	607	19	626	637	149	786
BH LEASING	9 077	(280)	8 797	11 927	(2 963)	8 964
SICAV BH-Capitalisation	7 517	436	7 953	974	45	1 019
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	162 380	9 144	171 524	132 312	5 430	137 742

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice en dinars (1)	73 064 865	138 790 512
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	1,535	2,916

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2019	238 000	617 661	8 087	138 791	1 002 539	132 312	5 430	137 742
Affectation résultat	-	138 791	-	(138 791)	-	5 430	(5 430)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(5 590)	-	(5 590)
Variation capital SICAV intégrés	-	5 345	-	-	5 345	24 591	-	24 591
Modifications comptables	-	152	-	-	152	589	-	589
Variation fonds social	-	409	-	-	409	(589)	-	(589)
Résultat de l'exercice	-	-	-	73 065	73 065	-	9 145	9 145
Variation écart de conversion	-	-	(786)	-	(786)	243	-	243
Variation du périmètre de consolidation	-	(5 742)	(1 535)	-	(7 277)	5 394	-	5 394
Solde au 31/12/2020	238 000	756 616	5 766	73 065	1 073 447	162 380	9 145	171 525

4.4- Engagement hors bilan

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	22 361	2 321 840	-
Caution et aval	22 361	612 795	-
Crédit documentaire	-	358 327	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000
TOTAL	1 350 718	1 350 718

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	231 574	13 574
de financement	-	231 574	-
sur titres	-	-	13 574

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 924	127 674
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	126 998	239 256

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 505	1 726
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 689	3 090
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 458
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	-	-
Total	231 574	373 204

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus		569	-
de financement		569	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	44 187	1 397 373	-
de garantie de la clientèle	44 187	1 397 373	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 933 224 mille dinars au 31/12/2020 contre 952 565 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	29 568	37 114
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	83	262
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	12 173	14 060
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	713 362	724 128

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 950	98 839
Intérêts de retard sur crédits	29 464	18 870
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	22 565	10 931
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	15
Reports sur opérations de change à terme de couverture	6 495	20 886
Commissions sur engagements de garantie	10 872	12 203
Commissions sur lettres de garantie	540	819
Commissions de compte sur opérations de crédit	8 152	6 184
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 965	8 201
Commissions sur billets de trésorerie	35	53
Total	933 224	952 565

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 225 645 mille dinars au 31/12/2020 contre 216 758 mille dinars au 31/12/2019. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	49 270	51 772
Commissions sur effets à l'encaissement	82	76
Commissions sur effets à l'escompte	406	508
Commissions sur opérations diverses sur effets	652	465
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 330	14 866
Commissions sur opérations de virements	18 328	20 715
Commissions sur opérations sur titres	1	2
Frais de tenue des comptes	17 471	15 140
Commissions sur commerce extérieur et change	4 020	5 658
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 503	4 883
Commissions sur virements et chèques en devises	289	513
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	2 037	1 922

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Autres commissions	46 913	50 438
Commissions sur opérations monétiques	9 184	9 247
Commissions d'étude	23 873	24 937
Commission de gestion	2 787	3 957
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	11 069	12 297
Primes émises nettes	123 405	106 968
Total	225 645	216 758

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 44 341 mille dinars contre 65 912 milledinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	6 034	17 314
Gains nets sur titres de placement	9 892	15 058
Gains nets sur opérations de change	28 415	33 540
Total	44 341	65 912

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 44 341 mille dinars contre 65 912 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur BTA	5 831	17 282
Produits sur BTCT	203	32
Produits sur emprunts nationaux	-	78
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	9 640	15 689
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	252	-
Gains sur opérations de change	38 678	55 849
Total des produits	54 604	88 930
Pertes sur titres de transaction	-	-
Pertes sur titres de placement	-	(709)
Pertes sur opérations de change	(10 263)	(22 309)
Total des charges	(10 263)	(23 018)
Total	44 341	65 912

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille d'investissement est de 89 496 mille dinars contre 66 887 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	223	1 254
Intérêts et revenus des titres d'investissements	89 096	65 443
Jetons de présence perçus	177	190
Total	89 496	66 887

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2020, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 627 148 mille dinars contre 682 310 mille dinars au 31/12/2019 détaillés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(63 080)	(44 982)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(17 607)	(19 429)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(31 137)	(29 631)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(884)	(899)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(105 316)	(94 841)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(224 091)	(233 148)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 278)	(2 211)
Intérêts sur ressources spéciales	(32 794)	(24 217)
Emprunts obligataires	(18 905)	(24 180)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(245)	(77)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(82 418)	(142 033)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 401)	(1 393)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(46 992)	(65 269)
	(627 148)	(682 310)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 192 656 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 97 213 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(282 192)	(192 321)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(189 864)	(124 798)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(32 944)	(22 647)
Variation de la provision pour sinistres	(1 423)	(4 331)
Variation des autres provisions techniques	(13 612)	(13 758)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(13 796)	(770)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(25 231)	(18 611)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 091)	(1 242)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 231)	(6 164)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	89 536	95 108
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	63 416	77 775
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	15 615	13 729
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 625	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	880	3 604
Total	(192 656)	(97 213)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -2 328 dinars au 31 décembre 2020 contre -5 564 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(8 688)	(7 922)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(4 929)	(5 281)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(3 759)	(2 641)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	6 360	2 358
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	4 788	2 130
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 572	228
Total	(2 328)	(5 564)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2020, les autres produits d'exploitation totalisent 7 671 dinars contre 14 615 dinars au 31/12/2019 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Autres produits accessoires	889	9 556
Produits sur opérations d'assurance	3 999	2 961
Autres charges non imputables	1 546	1 334
Récupération de frais postaux	227	262
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	1 010	502
Total	7 671	14 615

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 47 dinars au 31 décembre 2020 contre -187 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Pertes provenant des activités ordinaires	(635)	(520)
Pertes exceptionnelles	(635)	(520)
Gains provenant des activités ordinaires	682	333
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	229	33
Profits exceptionnels	453	300
Total	47	(187)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés	-	(1 974)
Impôts sur les sociétés	(50 492)	(75 125)
Total	(50 492)	(77 099)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2020 ont atteint un montant de 101 316 mille dinars contre 702 235 mille dinars en fin de période 2019, soit une variation positive de 600 919 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2020	2019	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	730 997	(412 490)	1 143 487
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(294 954)	187 672	(482 626)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	136 461	101 326	35 135
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 415	32 950	(4 535)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	600 919	(90 542)	691 461
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(702 235)	(611 693)	(90 542)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(101 316)	(702 235)	600 919

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2020	2019
Comptes Nostri en dinars	5 198	8 610
Comptes IBS	22 173	14 913
Caisse en dinars	36 707	32 206
Caisse en devises	384	1 185
Avoirs chez la BCT ¹ en dinars	15 679	7 432
Change manuel	2 366	4 239

<i>(Suite)</i>	2020	2019
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	80 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	(28 221)	(9 487)
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(21)	(5)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 032	34 972
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 192	261
Prêts à la BCT en devises < 90 j	61 637	232 246
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	7 176
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(386 250)	(1 116 450)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(241)	(186)
Total	(101 316)	(702 235)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers , pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ou qui auront , ou risquent d'avoir, des repercussions importantes sur ses activités futures .

Les états financiers au 31/12/2020 ont été arrêtés dans un contexte économique fortement impacté par la pandémie COVID-19.

Toutefois , et sur la base des informations disponibles , l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une façon fiable.

4.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 13 129 605 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 73 065 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier

dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 non audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2020.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF et BH IMMO.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH Leasing, BH IMMO et BH PRINT relatifs à l'exercice 2020.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2020.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 105 227 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 408 257 KDT et à 305 040 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. *Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 totalisent 1 158 869 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. *Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA*

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Question clé d'audit (suite)

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 233 836 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 170 830 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 63 006 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des

dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société BH EQUITY arrêtés au 31 décembre 2020, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à leur valeur d'usage (Pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placement à long terme non cotés à leur valeur mathématique). Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés, au 31 décembre 2019 et des dates antérieures, et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2020,
 - ✓ La SICAV BHC décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leur encaissement, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs encaissés et ceux effectivement encourus. Par ailleurs elle ne procède pas à l'estimation quotidienne des intérêts.
 - ✓ Les emplois en titres représentent à la date de clôture 41,74% du total de son actif se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 ;
 - ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent à la date de clôture 28,39% de l'actif total se situant au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2020:
 - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - ✓ Les emplois en titres de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 14,97% de son actif en titres émis par la BH BANK dépassant ainsi la limite de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en liquidités de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 30,51% de son actif dépassant ainsi la limite de 20 % fixée par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

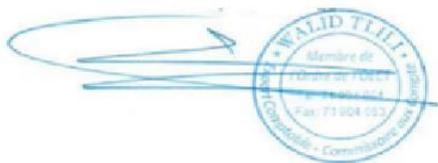
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 31 mars 2021

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED



4.4.4 Notes complémentaires et explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020

- **Note explicative portant sur la réserve des commissaires aux comptes concernant la mise en équivalence de la TFBANK qui s'est basée sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020 non audités :**

A la date de l'arrêté des états financiers consolidés du groupe BH BANK, les rapports des commissaires aux comptes de la société TFB relatifs aux états financiers de l'exercice 2020 n'étaient pas disponibles.

- **Note explicative portant sur la réserve des commissaires aux comptes concernant les travaux de consolidation qui ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF et BH IMMO :**

A la date d'arrêté des états financiers de la BH Bank, les états financiers de ces filiales n'étaient pas encore audités par les commissaires aux comptes.

La banque, en tant que société mère, veillera à communiquer à toutes ses filiales la date de la tenue de son conseil d'administration pour l'arrêté des états financiers pour que ces dernières s'alignent sur cette date pour l'arrêté définitif de leurs liasses de consolidation et de leurs états financiers audités.

La réponse des commissaires aux comptes sur les deux points précédents est comme suit :

« Dans la majorité de ces cas, lors de l'émission de notre rapport, les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence ne sont pas encore arrêtés par leurs conseils d'administration (donc nécessairement les commissaires aux comptes de ces sociétés n'ont pas encore délivré leurs rapports) : Cette situation ne peut être régularisée que si la Banque arrive à assurer que les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs états financiers et tiennent leurs conseils et AGO avant le conseil de la BH BANK qui examine l'arrêté des états financiers annuels. »

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant l'évaluation des participations de BH EQUITY qui s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et des dates antérieures :**

A la date d'arrêté des états financiers de la BH EQUITY relatif à l'exercice 2020, les états financiers relatifs à l'exercice 2020 de ces participations n'étaient pas encore arrêtés.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant le décalage de la comptabilisation des intérêts créditeurs à leur encaissement par la SICAV BH Capitalisation :**

Cette anomalie est due à l'inexistence d'un système permettant de calculer des agios quotidiennement. Le lissage se fera dès l'encaissement effective au niveau du compte bancaire.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant les emplois de la SICAV BH Capitalisation qui représentent à la date de clôture 41,74% du total de son actif se situant au dessous du seuil réglementaire de 50% :**

Cette anomalie est due à la rareté des titres de créances émis par appel public à l'épargne sur le marché. Cela a entraîné un remboursement des titres du portefeuille sans aucune nouvelle souscription.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant les emplois en liquidités et quasi-liquidité de la SICAV BH Capitalisation qui représentent à la date de clôture 28,39% du total de son actif se situant au dessus des seuils réglementaires de 20% :**

La liquidité excédentaire est due au :

- rachat effectué pour se conformer au ratio réglementaire des OPCVM qui est de 5%
- remboursement des certificats de dépôt afin de ne pas avoir un dépassement du ratio règlementaire de l'émetteur qui est de 10%

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant la nouvelle méthode de valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV BH Obligataire :**

La nouvelle méthode de valorisation (l'utilisation de la courbe des taux) est adoptée pour les titres BTA uniquement. Les obligations restent valorisées selon la norme comptable.

- **Note explicative portant sur l'observation des commissaires aux comptes concernant les emplois en titres de la SICAV BH Obligataire qui représentent à la date de clôture 14,97% de son actif en titres émis par la BH BANK dépassant la limite de 10% et sur les emplois en liquidité qui représentent à la date de clôture 30,51% de son actif dépassant la limite de 20% :**

Ces dépassements sont dus aux placements en certificats de dépôt émis par la BH BANK. Le remboursement de ces placements aura un impact sur la baisse de ce ratio émetteur BH BANK.

Pour pallier à ces insuffisances, il faut :

- Souscrire davantage aux emprunts obligataires (qui sont rares) ;
- Limiter les placements en certificats de dépôt.

4.4.5 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020

- **Note complémentaire explicative et rectificative à la note 2-7 « Périmètre, méthodes et règles de consolidation » :**

Concernant le Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2020, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2020	2019	2020	2019		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	56,15	56,15	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	27,86	34,22	27,86	34,22	Mise en équivalence	France
STIMEC (*)	59,99	59,99	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	93,39	93,39	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9,57	12,25	9,57	12,25	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	42,72	42,72	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	66,42	66,42	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	97,15	97,15	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	100,00	100,00	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	73,58	73,58	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	31,44	77,25	31,44	77,25	Intégration Globale	Tunisie

(*) *La société « STIMEC » est désignée dans les rapports des commissaires aux compte sous la dénomination de « BH PRINT ». Toutefois, le projet de changement de dénomination sociale de la société n'a pas été finalisé par une Assemblée Générale Extraordinaire.*

- La société « SICAV BH Obligataire » est une filiale de faite et non de droit. Son capital est variable et dissous entre les porteurs de parts. La BH BANK exerce son pouvoir direct et indirect sur cette société, le conseil d'administration de la société est composé en majorité de membres représentant la banque et ses filiales. La banque, propose la nomination de son directeur général, distribue les parts de cette société sur son réseaux d'agences....
- Depuis la création de la compagnie des « BH ASSURANCE » (promue par la BH) la BH détenait une part importante de son capital. Actuellement, le capital de la société est introduit en bourse. Elle est considérée comme filiale de faite et non de droit. La banque exerce son pouvoir direct et indirect sur cette société, le conseil d'administration de la société est composé en majorité de membres représentant la banque et ses filiales. La banque, propose la nomination de son directeur général, distribue les produits de cette filiale sur une partie de son réseaux d'agences.
- Depuis la création de la société « STIMEC » la BH détient environ 60% de son capital. Elle est considérée comme filiale puisque la banque exerce son pouvoir direct et indirect sur cette société, le conseil d'administration de la société est composé en majorité de membres représentant la banque et ses filiales, la banque, propose la nomination de son directeur général.

Concernant la détention de la BH BANK des participations dans les société BH IMMO et STIMEC ⁽¹⁾ supérieur à 20% :

- La participation de la BH BANK dans la BH IMMO entre sous les dispositions du 5ème paragraphe de l'article 75 de la loi bancaire n°2016-48 qui stipule « **Les dispositions du troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables aux participations dans les filiales d'une banque ou d'un établissement financier en vue de l'assister à titre exclusif sur le plan logistique.** ». En effet, en se référant à son but lors de création qui est « la récupération des projets saisis par la Banque suite à la défaillance du promoteur », BH IMMO est considérée comme un support logistique exclusif pour la BH BANK.
- La STIMEC⁽¹⁾ est une société en cours de restructuration financière. La restructuration s'appuie entre autres sur l'ouverture du capital à un partenaire. Cette ouverture permettra de ramener la participation de la BH BANK sous le seuil réglementaire.

Concernant l'écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrées globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

	31/12/2019	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	31/12/2020
GoodWill	4 669 514							4 669 514
Amortissements du goodwill	-2 894 894				-724 620			-3 619 514
Total Valeur Nette	1 774 620				-724 620			1 050 000

	<i>En dinars</i>	
	31/12/2020	31/12/2019
<i>Dot. Amort et Prov. sur écarts d'acq.</i>	-724 619,80	-293 839,37
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</i>	-454 845,00	-577 197,00
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles</i>	-20 028 078,10	-15 536 406,39
<i>Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations</i>	-21 207 542,90	-16 407 442,76

¹ La société « STIMEC » est désignée dans les rapports des commissaires aux compte sous la dénomination de « BH PRINT ». Toutefois, le projet de changement de dénomination sociale de la société n'a pas été finalisé par une Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Note complémentaire portant sur les transactions avec les entreprises associées :**

Encours au 31/12/2020 des prêts conclus sur le Marché Monétaire en devise avec la TFB Bank Tunis

Opération	Contrepartie	Devise	Montant du prêt	Date Valeur	Date d'échéance
PRET	TFB Tunis	EUR	3 500 000,00	03/12/2020	01/06/2021
		EUR	2 700 000,00	26/05/2020	26/02/2021
		EUR	3 500 000,00	03/12/2020	01/06/2021
		EUR	2 000 000,00	22/10/2020	22/07/2021

- **Note complémentaire portant sur les secteurs d'activité de chaque société du Groupe BH BANK :**

Désignation	Secteur d'activité
BH BANK	Financier
BH SICAF	Financier
TFB	Financier
STIMEC	Industrie
BH INVEST	Financier
SICAV BH-Obligataire	Financier
BH ASSURANCES	Assurance
BH EQUITY	Financier
BH IMMO	Immobilier
BH RECOUVREMENT	Financier
BH LEASING	Financier
SICAV BH-Capitalisation	Financier

- **Note complémentaire portant sur les événements postérieurs à la date de clôture**

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant de 61 500 mille dinars a été clôturée au 31/05/2021

■ Notes complémentaires portant sur les états de résultats consolidés défalqués par pôle d'activité
A/ ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PAR POLE D' ACTIVITE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

		(Unité en dinars)				TOTAL 31-12-2019
		Financier	Immobilier	industrie	Assurance	RETRAITE
Produits d'exploitation bancaire						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	950 650 863	1 906 491	-	7 546	952 564 900
PR2	Commissions (en produits)	109 789 682	168 547	-	106 799 504	216 757 733
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	60 649 252	-	-	5 263 019	65 912 272
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	65 981 843	150	-	904 892	66 886 885
Total produits bancaires		1 187 071 639	2 075 188	-	112 974 962	1 302 121 789
Charges d'exploitation bancaire						
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(678 096 109)	(3 918 713)	(295 461)	-	(682 310 283)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	-	-	-	(84 105 552)	(84 105 552)
CH2	Commissions encourues	(10 905 426)	-	-	-	(10 905 426)
Total charges d'exploitation bancaire		(689 001 536)	(3 918 713)	(295 461)	(84 105 552)	(777 321 262)
Total Produit net bancaire		498 070 104	(1 843 525)	(295 461)	28 869 410	524 800 528
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(76 766 221)	(460 877)	-	(19 985 703)	(97 212 801)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5 329 348)	98 068	-	(332 657)	(5 563 937)
PR7	Autres produits d'exploitation	8 230 657	23	6 011 806	373 939	14 616 425
CH6	Frais de personnel	(119 011 347)	(725 707)	(807 540)	(6 856 380)	(127 400 975)
CH7	Charges générales d'exploitation	(70 377 954)	(450 410)	(5 284 381)	13 567 377	(62 545 367)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(14 029 300)	(177 757)	(218 780)	(1 981 606)	(16 407 443)
Résultat d'exploitation		220 785 591	(3 560 185)	(594 356)	13 654 380	230 285 430
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(2 374 021)				(2 374 021)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(190 952)	4 383	-	-	(186 569)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(73 146 809)	(9 221)	(13 040)	(3 929 625)	(77 098 695)
Résultat des activités ordinaires		145 073 808	(3 565 023)	(607 396)	9 724 755	150 626 144
Part de résultat revenant aux minoritaires		(6 068 822)	-	-	(336 825)	(6 405 647)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(953 194)	1 478 644	345 525	(6 300 960)	(5 429 985)
Résultat net de l'exercice		138 051 792	(2 086 379)	(261 871)	3 086 971	138 790 512
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)						
Résultat après modification comptable		138 051 792	(2 086 379)	(261 871)	3 086 971	138 790 512

B/ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PAR POLE D' ACTIVITE

Période allant de 1er Janvier au 31 Décembre 2020

		(Unité en dinars)				
		Financier	Immobilier	industrie	Assurance	TOTAL 31-12-2020
Produits d'exploitation bancaire						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	932 144 619	1 072 732	-	7 057	933 224 408
PR2	Commissions (en produits)	102 240 715	248 895	-	123 155 837	225 645 447
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	37 129 831	-	-	7 212 021	44 341 852
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	89 266 544	(4 489)	-	233 753	89 495 808
Total produits bancaires		1 160 781 709	1 317 138	-	130 608 668	1 292 707 514
Charges d'exploitation bancaire						
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(626 522 832)	(376 085)	(249 232)	-	(627 148 149)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	-	-	-	(96 980 523)	(96 980 523)
CH2	Commissions encourues	(8 724 927)	-	-	-	(8 724 927)
Total charges d'exploitation bancaire		(635 247 758)	(376 085)	(249 232)	(96 980 523)	(732 853 598)
Total Produit net bancaire		525 533 950	941 053	(249 232)	33 628 145	559 853 916
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(173 773 650)	164 123	-	(19 046 187)	(192 655 714)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(1 881 479)	-	-	(446 862)	(2 328 341)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 216 113	(49)	4 729 759	1 724 759	7 670 582
CH6	Frais de personnel	(115 031 309)	(930 118)	(813 788)	(7 320 715)	(124 095 930)
CH7	Charges générales d'exploitation	(69 710 696)	(3 834 351)	(4 121 075)	9 055 789	(68 610 333)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(18 273 227)	(152 250)	(182 186)	(2 599 880)	(21 207 543)
Résultat d'exploitation		148 079 701	(3 811 592)	(636 522)	14 995 049	158 626 636
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(3 415 388)				(3 415 388)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(181 893)	228 905	-	-	47 012
CH11	Impôt sur les bénéfices	(45 424 645)	(14 326)	(10 274)	(5 042 370)	(50 491 615)
Résultat des activités ordinaires		99 057 775	(3 597 013)	(646 796)	9 952 679	104 766 646
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 589 082)	1 491 912	367 938	(6 416 224)	(9 145 456)
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(21 918 133)	-	-	(638 192)	(22 556 325)
Résultat net de l'exercice		72 550 560	(2 105 101)	(278 858)	2 898 263	73 064 865
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)						
Résultat après modification comptable		72 550 560	(2 105 101)	(278 858)	2 898 263	73 064 865

▪ Notes complémentaires portant sur les indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité
A/INDICATEURS D'ACTIVITE ANNUELS 2019

	Financier	Immobilier	industrie	Assurance	TOTAL 31-12-2019
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	1 187 071 639,375	2 075 188,000	0,000	112 974 961,739	1 302 121 789,114
INTERETS	950 650 862,791	1 906 491,000	0,000	7 546,000	952 564 899,791
COMMISSIONS EN PRODUITS	109 789 681,584	168 547,000	0,000	106 799 504,000	216 757 732,584
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	126 631 095,000	150,000	0,000	6 167 911,739	132 799 156,739
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	(689 001 535,568)	(3 918 713,000)	(295 461,000)	(84 105 552,000)	(777 321 261,568)
INTERETS ENCOURUS	(678 096 109,251)	(3 918 713,000)	(295 461,000)	(84 105 552,000)	(766 415 835,251)
COMMISSIONS ENCOURUES	(10 905 426,317)	0,000	0,000	0,000	(10 905 426,317)
AUTRES CHARGES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3- PRODUITS NET BANCAIRE	498 070 103,807	(1 843 525,000)	(295 461,000)	28 869 409,739	524 800 527,546
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 230 656,985	23,000	6 011 806,000	373 939,000	14 616 424,985
5- CHARGES OPERATOIRES	(189 389 300,894)	(1 176 117,000)	(6 091 921,000)	6 710 997,261	(189 946 341,633)
FRAIS DE PERSONNEL	(119 011 347,243)	(725 707,496)	(807 540,000)	(6 856 380,000)	(127 400 974,739)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(70 377 953,651)	(450 409,504)	(5 284 381,000)	13 567 377,261	(62 545 366,894)
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	1 674 565 461,780	4 054,000	0,000	157 873 509,000	1 832 443 024,780
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	207 999 320,571	3 554,000	0,000	147 193 646,000	355 196 520,571
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	1 466 566 141,209	500,000	0,000	10 679 863,000	1 477 246 504,209
7- ENCOURS DES CREDITS	9 933 990 661,404	1 090 558,000	1 903 163,000	0,000	9 936 984 382,404
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	6 822 263 896,045	0,000	0,000	0,000	6 822 263 896,045
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	1 783 660 893,579	39 313 677,000	3 030 821,000	0,000	1 826 005 391,579
10- CAPITAUX PROPRES (**)	615 159 719,760	2 641 298,885	(897 227,566)	8 843 901,492	863 747 692,571

(*) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

B/ INDICATEURS D'ACTIVITE ANNUELS 2020

	Financier	Immobilier	industrie	Assurance	TOTAL 31-12-2020
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	1 160 781 708,667	1 317 138,050	0,000	130 608 667,777	1 292 707 514,494
INTERETS	932 144 619,151	1 072 732,000	0,000	7 057,000	933 224 408,151
COMMISSIONS EN PRODUITS	102 240 714,816	248 895,000	0,000	123 155 837,277	225 645 447,093
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	126 396 374,700	(4 488,950)	0,000	7 445 773,500	133 837 659,250
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	(635 247 758,301)	(376 085,000)	(249 232,000)	(96 980 523,000)	(732 853 598,301)
INTERETS ENCOURUS	(626 522 831,674)	(376 085,000)	(249 232,000)	(96 980 523,000)	(724 128 671,674)
COMMISSIONS ENCOURUES	(8 724 926,627)	0,000	0,000	0,000	(8 724 926,627)
AUTRES CHARGES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3- PRODUITS NET BANCAIRE	525 533 950,366	941 053,050	(249 232,000)	33 628 144,777	559 853 916,193
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 216 112,826	(49,000)	4 729 759,000	1 724 759,202	7 670 582,028
5- CHARGES OPERATOIRES	(184 742 005,626)	(4 764 469,000)	(4 934 863,000)	1 735 074,021	(192 706 263,605)
FRAIS DE PERSONNEL	(115 031 309,336)	(930 118,000)	(813 788,000)	(7 320 715,000)	(124 095 930,336)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-69 710 696,290	(3 834 351,000)	(4 121 075,000)	9 055 789,021	(68 610 333,269)
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	1 995 775 521,141	(299 074,000)	0,000	140 271 727,833	2 135 748 174,974
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	196 193 873,773	(299 574,000)	0,000	111 973 934,000	307 868 233,773
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	1 799 581 647,368	500,000	0,000	28 297 793,833	1 827 879 941,201
7- ENCOURS DES CREDITS	10 102 201 352,983	1 441 880,000	1 583 526,000	0,000	10 105 226 758,983
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	7 092 128 584,452	0,000	0,000	0,000	7 092 128 584,452
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	1 934 386 791,582	0,000	3 010 056,000	0,000	1 937 396 847,582
10- CAPITAUX PROPRES (**)	751 056 447,277	550 625,974	(1 163 089,944)	11 938 557,836	1 000 382 541,143

(*) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

4.5. Indicateurs boursiers de la valeur BH BANK

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	23/08/2021
Bénéfice net global après modifications comptables (en mDT)	136 310	141 642	72 943	-
Bénéfice par actions (en DT)	2,864	2,976	1,532	-
Dividende par action (en DT)	0,600	0,000	0,600	-
Taux de distribution des bénéfices (Pay out)	20,95%	0,00%	39,15%	-
Date de détachement	15/05/2019	-	10/05/2021	-
Nombre d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Valeur nominale (en DT)	5	5	5	5
Cours le plus haut (en DT)	22,800	15,26	12,130	10,600
Cours le plus bas (en DT)	12,600	10,71	7,400	7,700
Cours fin de période (en DT)	12,800	11,94	9,190	10,260
Capitalisation fin de période (en MD)	609,28	568,34	437,44	488,38
Rendement dividende (dividende / cours fin de période)	4,69%	-	6,53%	-
PER (cours fin de période / bénéfice par action)	4,47	4,12	6,00	-
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,70	0,58	0,41	-

Evolution du cours de l'action BH BANK et de l'indice TUNINDEX durant les trois derniers exercices (2018-2021)



CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen ⁽¹⁾	Lui-même	Président		Tunis
État Tunisien	M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen ⁽²⁾	Membres	2021-2023	Tunis
	M. Mohamed El Mehdi Majdoub ⁽²⁾		2021-2023	Tunis
	M. Ali Radhouani ⁽³⁾		2021-2023	Tunis
	M. Aymen Raies ⁽³⁾		2021-2023	Tunis
	M. Mohamed Naceur Hadji ⁽³⁾		2021-2023	Tunis
M. Habib Miled ⁽⁴⁾	Lui-même	Membre	2020-2022	Tunis
M. Mohamed Sadok Driss ⁽⁴⁾	Lui-même	Membre	2020-2022	Tunis
M. Ahmed Trabelsi ⁽⁵⁾	Lui-même	Membre	2019-2021	Tunis
M. Rached Horchani ⁽⁶⁾	Lui-même	Membre	2021	Tunis
M. Sami Zghal ⁽⁷⁾	Lui-même	Membre indépendant	2019-2021	Tunis
M. Abderrazek Louati ⁽⁸⁾	Lui-même	Membre indépendant	2021-2023	Tunis
M. Hamouda Belkhouja ⁽⁹⁾	Lui-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2020-2022	Tunis

(1) Nomination en tant que Président du Conseil d'Administration en date du 25/05/2021

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 29/04/2021 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

(3) Nomination renouvelée par l'AGO du 29/04/2021 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2020.

(5) Mandat renouvelé par l'AGO du 30/04/2019

(6) Coopter en tant qu'administrateur par décision du Conseil d'Administration du 25/05/2021 représentant le groupe Horchani

(7) Membres indépendants nommés par l'AGO du 30/06/2020.

(8) Membres indépendants nommés par l'AGO du 29/04/2021.

(9) Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2020 en qualité de représentant des actionnaires minoritaires.

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Hichem Rebai	Directeur Général	01/09/2019*	Tunis

(*) Nomination approuvée par le conseil d'administration du 29/08/2019.

- Comité Exécutif de Crédit : Ce comité est présidé par Monsieur Rached Horchani, Messieurs Habib Miled et Hamouda Belkhouja sont également membres de ce comité.
- Comité d'Audit : Ce comité est présidé par Monsieur Abderrazek Louati, Messieurs Mohamed Salah Chebbi El Ahsen , Ahmed Trabelsi, Mohamed Naceur Hadji sont membres de ce comité et madame Ramla Hlel Cherif Contrôleur d'Etat Observateur.

- Comité des Risques : Ce comité est présidé par Monsieur Sami Zghal.. Messieurs Mohamed Sadok Driss, Aymen Raies, Ali Radhouani sont membres de ce comité.
- Comité des Nominations et des Rémunérations : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Salah Chebbi El Ahsen, Messieurs Ahmed Trabelsi, Habib Miled sont membres de ce comité et Madame Ramla Hlel Cherif Contrôleur d'Etat Observateur.
- Comité de Relance et de Développement : Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Salah Chebbi El Ahsen, Messieurs Ahmed Trabelsi et Mohamed Naceur Hadji sont membres de ce comité.
- Commission Interne des Marchés : Cette commission est présidée par Monsieur Ahmed Trabelsi, Messieurs Hammouda Belkhouja, Mohamed Mehdi Majdoub et madame Ramla Hlel Cherif Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen	Enseignant à l'école Nationale d'Administration de Tunis
M. Mohamed Sadok Driss	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord
M. Ahmed Trabelsi	PDG de: - la Sté ETTAYSSIR - la Sté ESSANIA - la Sté PLATOTECHNICA Gérant de: - la Sté TRABELSI Service
M. Rached Horchani	PDG de : - la Sté ODYSSEE PALACE Gérant de: - MEDIBOIS - HORCHANI DATTES - MEDIMETAL - MEDITOM - HORCHANI PECHE - IMMOBILIERE HORCHANI - MEDICAR
M. Habib Miled	- PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. - Gérant de la Sté Jumeaux Immobilière
Mr Hamouda Belkhouja	- PDG du cabinet HB Consulting
M. Sami Zghal	Représentant d' « ALLIANZ PARTNERS » en Tunisie
M. Abderrazek Louati	-Propriétaire et Gérant de « THYNA ADVISORY SERVICES »
M. Mohamed El Mehdi Majdoub	-Expert International en inclusion financière aux agences des Nations Unies(FIDA/PNUD/UNOPS/CIC) -Expert en engagement avec les parties prenantes du projet COMPACT Tunisie à MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION -Expert en engagement avec les parties prenantes pour les projets au Banque Mondiale

M. Ali Radhouani	<ul style="list-style-type: none"> - DG de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'Enseignement - EX - Directeur Central puis conseiller chargé du contrôle a la BNA - EX - DGA de la Société Immobilière Essoukna filiale BNA
M. Aymen Raies	<ul style="list-style-type: none"> - Universitaire Maitre-assistant Habilité - Conseiller du ministre de l'enseignement supérieur <p>Ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colombus Consulting en qualité d'associé, - DG de Mena capital Partners, - Analyste en USA
M. Mohamed Naceur Hadji	<ul style="list-style-type: none"> - Retraité de la STB, Ex DG SICAV l'épargnant <p>Ayant occupé plusieurs fonctions de direction à la STB</p>

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen	<ul style="list-style-type: none"> - Ex-président de Conseil d'Administration de la BNA
M. Hichem Rebai	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de BH EQUITY - Membre du Conseil d'Administration de la TFBank
M. Mohamed Sadok Driss	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Huileries de Bletch - Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord
M. Ahmed Trabelsi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la BHP - Administrateur à la Sté Modern Leasing - Administrateur à la Sté ETTAYSSIR - Administrateur à la Sté ESSANIA - Administrateur à la Sté PLATOTECHNICA
M. Rached Horchani	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Horchani BIO DATTES SA
M. Habib Miled	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Vêtements de travail et de loisirs.
M. Hamouda Belkhouja	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la société HB Consulting
M. Sami Zghal	<ul style="list-style-type: none"> -Ex membre du Conseil d'Administration de la banque ZITOUNA et Ex-Président du Comité des risques -Ex membre du Conseil d'Administration de la banque QNB et Ex-Président du Comité des risques

M. Abderrazek Louati	- Ex - Président du Conseil d'Administration de la société sénégalaise « SALAMA ASSURANCES SENEGAL » -Ex administrateur indépendant et président du comité d'audit à la STB BANK
M. Mohamed El Mehdi Majdoub	- Ex membre du Conseil d'Administration de la BNA et membre du Comité des Risques
M. Ali Radouani	- Administrateur à la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Administrateur à la Caisse Tunisienne Assurance Mutuelle Agricole (CTAMA) Ex administrateur de : 1- Société Immobilière les oeuillets filiale BNA 2- SICAV Placement obligataire BNA (président du CA) 3- Société Immobilière El Madina filiale BNA 4- A.P.I.A 5- Société de Développement Agricole Mater- Jalta, filiale BNA (Président du CA) 6- Société de Développement Agricole Baten - Leghzal
M. Aymen Raies	- Ex Président du Conseil d'administration de Mena capital Partners,
M. Mohamed Naceur Hadji	- Ex administrateur CTA compagnie Touristique Arabe

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
État Tunisien	M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen	Ex-Président du Conseil d'Administration de la BNA
État Tunisien	M. Mohamed El Mehdi Majdoub	-Ex-membre du Conseil d'Administration de la BNA
État Tunisien	M. Ali Radhouani	-Directeur Général de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'enseignement I/MAE
État Tunisien	M. Aymen Raies	- Universitaire Maître-assistant Habilité et Conseillé du ministre de l'enseignement supérieur
État Tunisien	M. Mohamed Naceur Hadji	Retraité de la STB

5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2020

5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la BH aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2020

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2020, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 325 000 dinars.

➤ Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2020, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 12 500 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 17 500 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 12 500 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : Néant ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 45 000 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 15 000 dinars ;
8. Le montant alloué aux membres du Comité de suivi : Néant.

➤ La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 août 2019 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Deux voitures de fonction ;
 - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - Les charges relatives au téléphone portable ;
 - Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

1. Des avances sur salaire pour un montant de 192 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 427 755 DT ;
2. Une avance sur élément variable pour un montant de 96 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 210 741 DT;
3. Des avantages en nature s'élevant en brut à 16 754 dinars et qui comprennent :
 - ✓ Deux voitures de fonction ;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

La rémunération servie au Directeur Général précédent durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Rémunération variable dû au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 107 666 DT.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG actuel		DG précédent (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	655 249	-	107 666	-	440 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	655 249	-	107 666	-	440 000	-

(*) servis à l'ancien Directeur Général

5.2.2. Les engagements donnés aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la BH au 31/12/2020

En mDT

	Crédits	Engagement par signature	Portage	Total
Directeur Général	0	0	0	0
M. Hichem Rebai	0	0	0	0
Membres du Conseil d'Administration	0	0	0	0
Mme Amel Medini	0	0	0	0
Mr Ahmed Trabelsi	0	0	0	0
Mr Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0
Mr Rached Horchani	0	0	0	0
Mr Habib Miled	0	0	0	0
Mr Sami Zghal	0	0	0	0
Mr Abderraouf Klibi	0	0	0	0
Mr Ali Radhouani	0	0	0	0
Mr Hammouda Belkhouja	0	0	0	0
Mr Aymen Raies	0	0	0	0
Mr Mohamed Naceur Hadji	0	0	0	0
M. Achraf Ayadi	0	0	0	0
Organe de contrôle	0	0	0	0
Cabinet Audit Consulting and Business (A.C.B.)	0	0	0	0
Cabinet Walid Tlili	0	0	0	0
Total Général	0	0	0	0

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Le Cabinet Walid Tlili, Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2. Mont-plaisir – Tunis - Tunisie Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053 e-mail : waliid.etlili@gmail.com	2019-2021*
Le cabinet « Consulting & Financial Firm », Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Ayed	29, Avenue de l'indépendance Immeuble Meriem - Ariana – Tunisie Tel. : (216) 71 711 793 Fax. : (216) 71 715 345 e-mail : contact@bakertilly.tn	2019-2021**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 30/04/2019

** Nommé par l'AGO du 30/04/2019

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à **1 976 208 dinars** détaillé comme suit:

Désignations	En Dinars
	31/12/2020
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 838 714
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	19 200
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	9 600
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	960
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	300
Rémunération sur gestion : convention FNAH	62 000
Rémunération sur gestion : convention programme premier logement	45 434
Total	1 976 208

Chapitre 6– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1. Evolution récente

Au 30/06/2021, la BH a réalisé un chiffre d'affaires de 517 033 mDT contre 548 088 mDT durant la même période de 2020, soit une baisse de 5,7%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont suivi dans le même sens -24,6% à 247 054 mDT. Le PNB s'est ainsi inscrit en hausse de 22,4% à 269 979 mDT.

Les principaux indicateurs d'activité de la BH relatifs au 2^{ème} trimestre 2021 se résument comme suit :

En milliers de dinars

	Cumul à la fin du 2 ^{ème} trimestre		31/12/2020	Variation 2 ^{ème} trimestre 2021/2 ^{ème} trimestre 2020
	2021	2020 (*)		
Produits d'exploitation bancaire	517 033	548 088	1 123 092	5,7%
Charges d'exploitation bancaire	247 054	327 585	616 280	(24,6%)
Produit Net Bancaire	269 979	220 503	506 812	22,4%
Encours crédits	9 546 316	9 895 460	9 831 523	(3,5%)
Encours dépôts	7 283 165	7 201 039	7 234 476	1,1%

* : chiffres retraités

Source : Indicateurs d'activités publiés de la BH BANK au 2^{ème} trimestre 2021

6.1.2 Orientation stratégique de la banque

Le Business Plan 2021-2025, tout en s'insérant dans la continuité du programme de restructuration, est un plan de relance et de transformation tenant compte de la crise sanitaire qui en constituera un facteur accélérateur.

A ce titre, la BH Bank ambitionne, pour cette période, de faire évoluer ses prestations de leur cadre habituel vers un contexte plus personnalisé, basé sur une relation privilégiée avec son fonds de commerce, où le socle fédérateur est l'institution d'un écosystème baptisé autour d'une sphère digitale, permettant une meilleure exploitation des données clients, la dématérialisation des process et l'optimisation des opérations, le tout dans une logique, non seulement de redéfinition du parcours client afin de renforcer la satisfaction client, mais aussi, d'efficacité opérationnelle (standardisation des services récurrents, maîtrise des coûts et mutualisation des tâches répétitives) et enfin de rentabilité saine, conforme et pérenne, selon une démarche gagnant/gagnant et en respect des exigences et dispositions réglementaires.

Tels sont les trois principaux piliers sur lesquels repose la nouvelle stratégie de la banque, à savoir :

- 1- La satisfaction client ;
- 2- L'efficacité opérationnelle ;
- 3- La rentabilité saine, conforme et pérenne.

Ces piliers de la stratégie de la BH Bank seront déclinés en un plan de développement stratégique, touchant diverses activités du marché et exploitant, d'une part, des relais de croissance qui soient rentables

et conformes, et d'autre part, des synergies en interne et en externe, le tout moyennant un business model cohérent et résilient qui se base sur les axes suivants :

- Valorisation et enrichissement du fonds de commerce de la banque de détail ;
- Reconquête de son cœur de métier « Filière Habitat » ;
- Orientation confirmée vers le marché des professionnels TPE et PME ;
- Consolidation du fonds de commerce existant ;
- Elargissement du fonds de commerce ;
- Augmentation du PNB.

Le Business model se base aussi sur des relais de croissance rentable, pérenne et conforme à savoir :

- ✓ la réactivation de la Salle de Marchés ;
- ✓ la synergie (Intra-muros) entre les segments de marché;
- ✓ la synergie avec et entre les filiales ;
- ✓ l'optimisation des processus et Efficacité Opérationnelle ;
- ✓ la création d'une structure GTB (Global Transaction Banking) ;
- ✓ la croissance externe

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2021 – 2025 par rapport aux informations prévisionnelles 2018 – 2022

6.2.1 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2020 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence BH 2018

La confrontation des réalisations de l'exercice 2020 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « Banque de l'Habitat 2018 » a fait ressortir des écarts au niveau de certaines rubriques :

En milliers de dinars

Désignation	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts clientèle	7 272 428	7 234 476	(37 952)	99%	Réalisations presque conformes aux objectifs.
Créances sur la clientèle	9 096 466	9 831 523	735 057	108%	Accélération du rythme d'activité de crédits durant les années précédentes (2018 et 2019)
Emprunts & Ressources spéciales	1 785 840	1 735 592	(50 248)	97%	légère décalage dans l'encaissement de certains ligne extérieurs
Immobilisations	137 534	112 117	(25 417)	82%	Retard au niveau de la concrétisation de certains investissements (l'aménagement des agences ,les projets SI).
Intérêts et revenus assimilés	848 658	898 537	49 879	106%	Hausse du taux d'intérêt et du volume de crédits octroyé à la clientèle.
Commissions reçues	123 165	101 770	(21 395)	83%	Effet de la crise sanitaire COVID 19 (report d'échéance de crédits, gratuité des opérations de délivrance de carte et des opérations de retrait GAB, les frais de rejet des chèques et la baisse des opérations de commerce extérieures)
Intérêts encourus et charges assimilées	589 047	608 119	19 072	103%	Augmentation des intérêts sur refinancement auprès de la BCT pour financer le Gap de trésorerie conjuguée à l'effet de la hausse du taux d'intérêt et du volume de dépôts de la clientèle.
PNB	487 827	506 812	18 985	104%	Résultante des changements (écarts) constatés dans les charges et produits d'exploitations pour des variations des encours ou du TMM
Dotations aux provisions/créances	69 699	171 584	101 885	246%	Effet de l'assainissement du portefeuille crédits suite au crise sanitaire COVID et la variation de l'encours des crédits impactant l'encours des créances classées
Frais de personnel	137 607	124 631	(12 976)	91%	Glissement de la réalisation du plan social initialement prévu au début de l'année .
Charges générales d'exploitation	63 616	52 817	(10 799)	83%	baisse de certaines charges et changement de méthodologie de calcul de la contribution du fond de garantie de dépôts .
Résultat Net	134 907	72 943	(61 964)	54%	Effet de la variation des éléments de calcul du résultat (PNB, charges et dotation).

6.2.2 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2021-2025 par rapport aux informations prévisionnelles 2018-2022 publiées au niveau du document de référence « BH 2018 »

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Banque de l'Habitat 2018 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes :

ACTIF

Créances sur la clientèle

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	9 474 824	9 899 990	Ecart positif pour 2021 justifié par le dépassement des réalisations 2020 par rapport aux prévisions 2020 et ce, pour 735,1 MD avec une légère révision du rythme de l'activité de crédits
Nouveau BP	10 300 008	10 780 169	
Ecart	825 184	880 179	
% écart	8,7%	8,9%	

Portefeuille titre commercial

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	233 245	224 194	Ecart justifié par : - le reclassement d'une partie des BTA du portefeuille commercial en portefeuille d'investissement suite à l'application de la lettre de la BCT du 01-11-2016 ayant pour objet la valorisation du portefeuille des titres obligataires. - et le changement de la politique de la banque en terme de détention de portefeuille commerciale et d'investissement.
Nouveau BP	87 345	92 345	
Ecart	(145 900)	(131 849)	
% écart	(62,6%)	(58,8%)	

Portefeuille d'Investissement

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	907 814	770 402	Ecart dû au reclassement d'une partie du portefeuille commercial en portefeuille d'investissement du stock des BTA et le changement de la politique de la banque en matière de portefeuille d'investissement
Nouveau BP	1 538 907	1 571 611	
Ecart	631 093	801 209	
% écart	69,5%	104,0%	

Valeurs Immobilisées

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	137 775	125 518	Ecart justifié par la révision du coût de certains investissements (glissement du dinar) pour les projets SI et la planification de certains projets non prévus initialement.
Nouveau BP	141 979	151 418	
Ecart	4 204	25 899	
% écart	3,1%	20,6%	

PASSIF

Dépôts et avoirs de la clientèle

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	7 728 928	8 204 928	Ecart justifié par la révision des taux d'accroissement moyen des dépôts de 6,67% à 10% soit un flux de 1 505 MD pour 2021 et 2022 au lieu de 932,5 MD.
Nouveau BP	7 938 628	8 740 354	
Ecart	209 700	535 426	
% écart	2,7%	6,5%	

Emprunts et ressources spéciales

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	1 631 777	1 631 603	Révision des encaissements et des décaissements sur les emprunts après les nouvelles négociations de lignes auprès des bailleurs de fonds.
Nouveau BP	1 813 193	1 798 153	
Ecart	181 416	166 551	
% écart	11,1%	10,2%	

ETAT DE RESULTAT

Intérêts et revenus assimilés

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	890 701	933 484	Ecart du à la variation de l'encours des crédits , l'effet de révision de TMM et l'effet de trésorerie(emprunts / marché monétaire)
Nouveau BP	875 142	912 713	
Ecart	(15 559)	(20 771)	
% écart	(1,7%)	(2,2%)	

Commissions reçues

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	135 482	149 030	Ecart justifié par la différence entre réalisations 2020 et prévisions 2020 et effet de la crise sanitaire COVID 19 sur l'activité de la banque
Nouveau BP	116 017	127 619	
Ecart	(19 464)	(21 411)	
% écart	(14,4%)	(14,4%)	

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	48 115	47 377	Effet de la variation de l'encours du portefeuille titre commercial suite reclassement BTA et la variation du TMM.
Nouveau BP	40 032	42 033	
Ecart	(8 084)	(5 344)	
% écart	(16,8%)	(11,3%)	

Revenus du portefeuille titres d'investissement

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	46 594	45 989	Effet de la variation de l'encours de portefeuille titre d'investissement suite reclassement BTA.
Nouveau BP	77 571	78 347	
Ecart	30 977	32 358	
% écart	66,5%	70,4%	

Intérêts encourus et charges assimilées

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	591 363	602 648	Ecart justifié par la variation des encours des emprunts et de la révision du TMM.
Nouveau BP	540 677	564 750	
Ecart	(50 685)	(37 897)	
% écart	(8,6%)	(6,3%)	

Produit Net Bancaire

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	518 315	560 896	La résultante des effets de la variation de la marge d'intérêts , des commissions nette et des revenus du portefeuille
Nouveau BP	558 699	585 637	
Ecart	40 384	24 741	
% écart	7,8%	4,4%	

Dotations aux provisions sur créances

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	69 336	77 586	Variation des encours des crédits et dégradation de la situation économique suite à la crise sanitaire COVID 19 et par conséquent augmentation des créances classées soit un effort de provisionnement supplémentaire
Nouveau BP	120 400	107 300	
Ecart	51 064	29 714	
% écart	73,6%	38,3%	

Frais de personnel

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	146 391	158 580	Effet glissement de réalisation du plan sociale et actualisation selon les réalisations au 31-12-2020
Nouveau BP	134 195	143 052	
Ecart	(12 196)	(15 528)	
% écart	(8,3%)	(9,8%)	

Charges générales d'exploitation

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	67 675	71 967	Une légère variation
Nouveau BP	66 918	71 602	
Ecart	(757)	(365)	
% écart	(1,1%)	(0,5%)	

Résultat Net

En milliers de dinars

Désignation	2021	2022	Commentaires
Ancien BP	141 054	152 133	Résultante de la variation des éléments de calcul du résultat présenté ci-dessus
Nouveau BP	132 840	147 989	
Ecart	(8 214)	(4 144)	
% écart	(5,8%)	(2,7%)	

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2021 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2021

La confrontation des réalisations au 30/06/2021 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2021 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de dinars

	Indicateurs d'activités au 30/06/2021 ***	Prévisions année 2021	Taux de réalisation
Produits d'exploitation bancaire	517 033	1 108 762	46,6%
Intérêts	392 823	875 142	44,9%
Commissions en produits	55 600	116 017	47,9%
Revenus du portefeuille-titres commercial et investissement	68 610	117 603	58,3%
Charges d'exploitation bancaire	247 054	550 063	44,9%
Intérêts encourus	242 552	540 677	44,9%
Commissions encourues	4 502	9 386	48,0%
Produits Nets bancaires	269 979	558 699	48,3%
Charges opératoires*:	92 142	201 113	45,8%
Frais de personnel	62 083	134 195	46,3%
Charges générales d'exploitation	30 059	66 918	44,9%
Structure du portefeuille	1 667 920	1 626 252	102,6%
Portefeuille-titres commercial	64 166	87 345	73,5%
Portefeuille-titres d'investissement	1 603 754	1 538 907	104,2%
Encours crédits	9 546 316	10 300 008	92,7%
Encours dépôts dont :	7 283 165	7 938 628	91,7%
Dépôts à vue	2 762 744	2 926 725	94,4%
Dépôts d'épargne	2 580 734	2 765 604	93,3%
Emprunts et ressources spéciales	1 502 987	1 813 193	82,9%
Capitaux propres**	1 026 222	1 025 993	100,0%

* Les charges opératoires ne tiennent pas compte des dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations.

** Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

***Source : Indicateurs d'activités publiés de la BH BANK au 2ème trimestre 2021

On constate que les principaux indicateurs d'activités réalisés au 30/06/2021 sont en phase avec les prévisions fin 2021 telles que prévues au niveau du Business Plan 2021-2025 et ce, pour les postes de résultat (produits d'exploitation bancaires, charges d'exploitation bancaires, produits net bancaire et charges opératoires). Par contre, certains indicateurs dépassent significativement lesdites prévisions et ce, pour les postes de bilan (structure de portefeuille, encours crédits, encours dépôts, emprunts et ressources spéciales et capitaux propres).

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BH pour la période 2021-2025 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2020 audités et certifiés.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2021-2025 ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 02/08/2021.

6.4.1. Les hypothèses de prévisions retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des besoins et de la stratégie de la banque.

Les emplois
Créances brutes sur la clientèle Un taux d'accroissement annuel moyen de 5,2% des engagements sur la période 2020-2025.
Evolution des créances classées -Un taux de créances classées de 12,8% en 2025 contre 15,3% en 2020. -Le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés passera de 70,56% en 2020 à 86,3% en 2025.
Le portefeuille titre -Un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9% sur la période 2020-2025 du portefeuille titre commercial sur la période prévisionnelle. - Un taux d'accroissement annuel moyen de 2,8% du portefeuille d'investissement sur la période prévisionnelle.
Les valeurs immobilisées Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2020-2025 des valeurs immobilisées brutes sera de 9,3%.

Les ressources
Dépôts à la clientèle Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 10,00% des dépôts sur la période 2020-2025, répartie de la manière suivante : - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 12,00% pour les dépôts à Vue ; - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 10,9% pour les dépôts d'épargne ; - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 5,1% pour les dépôts à échéance.
Emprunt & ressources spéciales Durant la période 2021-2025, la banque envisage le recours à quatre emprunts subordonnés, à savoir : - Un emprunt subordonné de 61,5 MD au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année 2021; (déjà réalisé et clôturé) -Un emprunt subordonné de 50 MD au cours du 2 ^{ème} semestre de l'année 2021; - Un emprunt subordonné de 70 MD au cours de l'année 2022; - Un emprunt subordonné de 50 MD annuellement pour les années 2023, 2024 et 2025. La banque continuera la mobilisation de ressources sur le moyen et long terme avec des conditions avantageuses auprès de bailleurs de fonds internationaux (BAD, BEI, BIRD, AFD, BMICE, ...) Les ressources d'emprunt enregistreront un taux de croissance annuel moyen sur la période 2020-2025 de (3,9%).

Les Fonds propres
Le résultat Le résultat net enregistrera un taux de croissance annuel moyen sur la période 2020-2025 de 28,1%.
Les réserves Les réserves enregistreront un taux de croissance annuel moyen sur la période 2020-2025 de 12,8%. →Les fonds propres de la banque évolueront à un taux de croissance annuel moyen de 11,9%.

L'exploitation

Le produit net Bancaire

Améliorer la structure du Produit Net Bancaire nécessitera d'agir sur les composantes suivantes:

- L'amélioration de la rentabilité des crédits accordés à la clientèle pour le financement de l'économie surtout au profit des secteurs viables, générateurs de valeur et rentables.
- L'optimisation des charges sur les ressources clientèle notamment la DAT.
- L'augmentation des niveaux de commissions grâce au développement des produits générateurs de commissions, la diversification des produits de services bancaires (produits monétiques, bancaires étrangers, canaux de communications, digitalisation du parcours client, offres digitales, ...) et l'amélioration des taux d'équipement de la clientèle.

→ Un taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2020-2025 de l'ordre de 8,4% du PNB provenant de :

- Un accroissement annuel moyen sur la période 2020-2025 de l'ordre de 10,3% de la marge d'intérêt.
- Un accroissement annuel moyen sur la période 2020-2025 de l'ordre de 10,8% de la marge nette sur commissions.
- Un accroissement annuel moyen de l'ordre de 1,2% des gains sur portefeuilles.

Les frais généraux

Evolution des frais généraux à un taux moyen annuel de 8% pour toute la période 2020-2025.

Les Dotations aux Amortissements

Un taux d'accroissement annuel moyen de 9,3% des dotations aux amortissements pour la période 2020-2025.

Les dotations aux provisions

Une enveloppe annuelle moyenne des provisions réservée sur les crédits à la clientèle de 88 560 mDT ce qui permettra d'atteindre une enveloppe de provisions sur crédits à la clientèle de 1 223 759 mDT en 2025.

Les dotations aux provisions sur créances enregistreront une hausse annuelle moyenne de 3,8% sur la période 2020-2025.

Les dotations nettes aux provisions sur valeur de portefeuille titres évolueront en moyenne de 6,7% sur la période 2020-2025.

Le résultat net

Le résultat net de la banque atteindra 251 504 mDT à fin 2025 contre 72 943 mDT en 2020 soit un taux de croissance annuel moyen de 28,1% sur la période 2020-2025.

L'élaboration du Business plan a pris aussi en considération les éléments suivants :

- ✓ Les contextes économiques, financiers et réglementaires marqués par la crise engendrée par la pandémie du COVID-19 et qui impactera l'économie au-delà de 2020.
- ✓ L'année de référence 2020 suivant les états financiers arrêtés à fin 2020.
- ✓ Un taux du marché monétaire de référence fixé à 6,25 % (TMM mois de mai 2021) pour la période appliquée aussi bien aux ressources et qu'aux emplois.
- ✓ Un taux de rémunération de l'épargne fixé à 5 % pour la période appliquée.
- ✓ Un taux de rémunération de l'épargne logement fixé à 3,5 % pour la période appliquée.
- ✓ Un investissement exonéré de 20 MD annuellement.
- ✓ Le maintien des taxes conjoncturelles.
- ✓ Des optimisations progressives dans les charges de fonctionnement liées au déploiement du système d'information et de la digitalisation.
- ✓ Le respect des ratios réglementaires LTD et LCR.
- ✓ Le respect des ratios prudentiels de solvabilité.

6.4.2. Les emplois de la banque

6.4.2.1. Evolution des engagements

Les Crédits à la clientèle

En matière de crédits, la Banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de ses engagements de 5,2%; ce qui portera l'encours brut des crédits de 11 264 307 mDT à fin 2020 à 14 508 038 mDT à fin 2025.

La structure cible des crédits, conformément à la stratégie de la banque, s'orientera vers l'amélioration de la part des crédits aux particuliers qui devront atteindre 34 % en 2024 contre 30% en 2020.

Ces crédits évolueront comme suit :

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Crédits / Ressources Propres	10 714 621	11 294 338	11 880 600	12 502 763	13 176 000	13 899 084	5,3%
Comptes Débiteurs de la Clientèle	763 990	583 990	603 990	623 990	643 990	663 990	(2,8%)
Crédits Aux Particuliers	1 343 316	1 553 316	1 753 316	1 963 316	2 188 316	2 423 316	12,5%
Crédits Commerciaux	4 744 949	5 316 480	5 511 763	5 729 644	5 967 269	6 220 204	5,6%
Crédits Immobiliers Promoteurs	1 418 211	1 477 642	1 585 639	1 686 637	1 792 636	1 906 834	6,1%
Crédits Immobiliers Acquéreurs	1 320 000	1 385 270	1 496 160	1 617 562	1 750 670	1 900 432	7,6%
Impayés	1 124 155	1 027 640	1 029 731	1 031 613	1 033 119	1 034 307	(1,7%)
Crédits /Ressources Spéciales	549 686	566 954	575 954	585 454	596 454	608 954	2,1%
Total brut des crédits à la clientèle	11 264 307	11 861 292	12 456 554	13 088 217	13 772 453	14 508 038	5,2%
Provisions sur crédits à la clientèle	1 132 073	1 211 273	1 277 373	1 324 573	1 349 373	1 368 873	3,9%
Agios réservés	300 711	350 011	399 011	448 611	498 611	548 711	12,8%
Total net des crédits à la clientèle	9 831 523	10 300 008	10 780 170	11 315 033	11 924 469	12 590 454	5,1%

- Les Crédits commerciaux

Les crédits commerciaux augmenteront au cours de la période 2020-2025 avec un rythme de 5,6% et seront relativement orientés vers les secteurs des PME et PMI.

Par ailleurs, les crédits commerciaux à CT évolueront de 2 995 741 mDT au 31/12/2020 à 3 860 741 mDT à fin 2025 en enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 5,2%. Les crédits commerciaux d'investissement augmenteront leur part de 6,2% durant la période 2020-2025 pour atteindre un encours de 2 382 593 mDT à fin 2025.

Ces crédits commerciaux évolueront comme suit :

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Crédits commerciaux à CT	2 995 741	3 365 741	3 465 741	3 575 741	3 715 741	3 860 741	5,2%
Crédits commerciaux à MT	1 767 593	1 967 593	2 062 593	2 172 593	2 272 593	2 382 593	6,2%
Créances rattachées	(18 385)	(16 854)	(16 570)	(18 690)	(21 065)	(23 130)	4,7%
Total des crédits commerciaux	4 744 949	5 316 480	5 511 763	5 729 644	5 967 269	6 220 204	5,6%
Taux de croissance annuel	-	12,0%	3,7%	4,0%	4,1%	4,2%	-

- Les Crédits immobiliers promoteurs (Crédits habitat)

L'objectif de la Banque étant d'assurer une meilleure maîtrise de l'activité de financement de la promotion immobilière à travers une sélectivité des projets et des promoteurs.

En effet, la banque table sur un flux additionnel de 488 622 mD pendant la période 2020-2025.

Ceci portera l'encours des crédits de préfinancement de 1 418 211 mD au 31/12/2020 à 1 906 834 mD à fin 2025 soit un taux d'accroissement annuel moyen de la période de 6,1%.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Crédits de préfinancement	1 008 590	1 058 390	1 158 390	1 248 390	1 343 390	1 443 390	7,4%
Autres crédits immobiliers	402 278	411 478	417 478	427 478	437 478	450 478	2,3%
Arrangement, Rééchelonnement et Consolidation	2 045	2 045	4 045	5 045	6 045	7 245	28,8%
Créances rattachées	5 298	5 729	5 726	5 724	5 723	5 721	1,5%
Crédits immobiliers	1 418 211	1 477 642	1 585 639	1 686 637	1 792 636	1 906 834	6,1%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	4,2%	7,3%	6,4%	6,3%	6,4%	-

- Les Crédits immobiliers Acquéreurs (Crédits habitat)

Durant la période 2021-2025, l'activité des particuliers sera marquée par la poursuite des efforts pour relancer l'activité de financement des crédits habitat.

L'encours des crédits Habitat augmentera en moyenne annuelle durant la période 2020-2025 de 7,6% et une enveloppe additionnelle annuelle moyenne de 116,1 MD.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Crédits épargne logement contractuelle	218 297	227 921	239 921	254 921	274 921	299 921	6,6%
Crédits épargne El Jadid	57 209	61 602	69 602	79 602	91 602	105 102	12,9%
Crédits sur ressources propres	1 025 157	1 075 754	1 165 754	1 260 754	1 360 754	1 470 754	7,5%
Crédits sur rééchelonnement/ arrangement LT	19 546	19 996	20 996	22 496	23 696	25 046	5,1%
Crédits rattachés / crédits immobiliers acquéreurs	(208)	(208)	(318)	(416)	(508)	(596)	23,4%
Total crédits immobiliers acquéreurs	1 320 000	1 385 270	1 496 160	1 617 562	1 750 670	1 900 432	7,6%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	4,9%	8,0%	8,1%	8,2%	8,6%	-

- Les crédits à la consommation

L'encours des crédits personnels toutes formes confondues augmentera avec un taux d'accroissement annuel moyen de 12,5%.

Le flux annuel évoluera de 113 674 mD en 2020 à 235 000 mD en 2025 ce qui portera l'encours de ces crédits à 2 423 316 mD à fin 2025 contre 1 343 316 mD au 31/12/2020

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Crédits aux particuliers	1 343 316	1 553 316	1 753 316	1 963 316	2 188 316	2 423 316	12,5%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	15,6%	12,9%	12,0%	11,5%	10,7%	-

6.4.2.2. Le Portefeuille Titres

L'encours du portefeuille titres passera de 1 704 420 mD en 2020 à 1 955 742 mD en 2025. Cet accroissement provient essentiellement de l'évolution du portefeuille titres d'investissement dont notamment les investissements exonérés.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
PF titres Commercial	82 345	87 345	92 345	93 269	94 201	95 143	2,9%
PF titres d'investissement	1 622 074	1 669 780	1 717 485	1 765 190	1 812 894	1 860 599	2,8%
Total Brut PF titres	1 704 419	1 757 125	1 809 830	1 858 459	1 907 095	1 955 742	2,8%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	3,1%	3,0%	2,7%	2,6%	2,6%	-
Provisions sur PF titres d'investissement	(115 873)	(130 873)	(145 873)	(160 873)	(175 873)	(190 873)	10,5%
Total net PF titres	1 588 548	1 626 252	1 663 957	1 697 586	1 731 222	1 764 869	2,1%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	2,4%	2,3%	2,0%	2,0%	1,9%	

6.4.2.3. Les immobilisations

La politique d'investissement sera marquée par la finalisation des projets de restructuration liés au Système d'Information, Ressources Humaines, Risque opérationnel, Contrôle interne, Plan de continuité de l'activité et la sécurité physique ainsi que celle des données.

Le réseau des agences sera renforcé de 3 points de vente annuellement auquel s'ajouteront les aménagements de mise à niveau des anciennes agences. Ces investissements sont ainsi résumés:

En Milliers de dinars

	2021	2022	2023	2024	2025
Investissement Incorporel	18 278	4 620	2 000	2 000	2 000
Logiciels informatiques	14 770	4 320	1 800	1 800	1 800
Frais d'études et d'établissement	3 508	300	200	200	200
Logistiques	7 838	7 320	6 925	7 170	6 970
Acquisition matériel de sécurité	668	260	260	260	260
Acquisition GAB et TPE	1 700	1 350	1 215	1 200	1 000
Acquisition matériels informatiques et réseau	4 000	4 600	4 400	4 600	4 600
Acquisition mobilier de bureau	1 470	450	450	450	450
Acquisition matériel de transport	-	660	600	660	660
Patrimoine	18 667	15 113	14 538	13 536	12 282
Acquisition & Construction locaux	1 500	1 000	1 000	1 000	1 000
Agencement, Aménagement & Installation	17 167	14 113	13 538	12 536	11 282
TOTAL	44 782	27 053	23 463	22 706	21 252

Les immobilisations brutes connaîtront une croissance sur toute la période en rapport principalement avec le programme d'extension du réseau, la poursuite de la modernisation des points de vente et la rénovation des infrastructures informatiques et de télécommunication ainsi que la refonte du système d'information.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Immobilisations brutes	247 584	292 366	319 419	342 881	365 587	386 839	9,3%
Amortissement sur Immobilisations	135 468	150 387	168 002	202 678	224 955	251 869	13,2%
Immobilisations nettes	112 117	141 979	151 418	140 204	140 632	134 970	3,8%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	26,6%	6,6%	-7,4%	0,3%	-4,0%	

6.4.3. Les ressources de la banque

6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

L'effort de collecte de dépôts par le réseau pour les dépôts à vue et l'épargne toutes formes confondues, sera soutenu par le développement d'une nouvelle dynamique commerciale orientée par marché et articulée autour d'objectifs challengés.

En matière de ressources de la clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de 10 % ce qui porte le total de l'encours de ces ressources de 7 234 476 mD au 31/12/2020 à 11 650 756 mD à fin 2025 soit un flux additionnel moyen de 883 256 mD annuellement

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Dépôts à vue	2 576 345	2 926 725	3 298 623	3 679 167	4 089 717	4 530 282	12,0%
Dépôts d'épargne	2 479 967	2 765 604	3 072 124	3 396 644	3 757 164	4 160 194	10,9%
Dépôts à échéances	2 022 625	2 052 758	2 139 068	2 275 422	2 428 822	2 596 739	5,1%
Autres sommes dues à la clientèle	155 540	193 540	230 540	270 540	315 540	363 540	18,5%
Total ressources à la	7 234 476	7 938 628	8 740 354	9 621 774	10 591 243	11 650 756	10,0%
Taux de croissance	-	9,7%	10,1%	10,1%	10,1%	10,0%	

- **Les dépôts à vue :**

Etant les ressources les moins coûteuses, la banque continuera à orienter davantage le réseau vers la collecte des dépôts à vue, afin de réduire le coût de ses ressources et à améliorer la part de ces dépôts dans le total des ressources de la clientèle.

Ainsi, les dépôts à vue augmenteront de 1 953 938 mD durant la période 2021-2025.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Dépôts à vue en dinars	1 898 448	2 209 051	2 529 051	2 854 051	3 194 051	3 559 051	13,4%
Dépôts à vue en dinars convertibles et en devises	672 103	710 219	760 219	815 219	885 219	960 219	7,4%
Dettes rattachées	5 794	7 455	9 353	9 897	10 447	11 012	13,7%
Dépôts à vue	2 576 345	2 926 725	3 298 623	3 679 167	4 089 717	4 530 282	12,0%
Taux de croissance annuel	-	13,6%	12,7%	11,5%	11,2%	10,8%	-

En effet, ces ressources évolueront avec une moyenne annuelle de 390 788 mD soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12% pour atteindre un encours de 4 530 282 MD à fin 2025. Ceci portera la part des dépôts à vue dans le total des ressources de la clientèle de 35,6 % en 2020 à 38,9% en 2025.

- **Les dépôts d'épargne :**

La banque vise la collecte de ressources à caractère durable, stable et à moindre coût à savoir les dépôts d'épargne toutes formes confondues tout en capitalisant sur les dépôts d'épargne logement.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Epargne logement	627 809	695 864	769 864	849 864	934 864	1 024 864	10,3%
Epargne El Jedid	301 443	316 563	334 563	354 563	379 563	407 563	6,2%
Epargne libre	1 410 658	1 582 158	1 762 158	1 952 158	2 162 158	2 402 158	11,2%
Epargne d'investissement	43	65	85	105	125	155	29,2%
Epargne Capital Plus	108 346	135 286	165 286	195 286	231 286	271 286	20,1%
Epargne étude	31 668	35 668	40 168	44 668	49 168	54 168	11,3%
Total dépôts d'épargne	2 479 967	2 765 604	3 072 124	3 396 644	3 757 164	4 160 194	10,9%
Taux de croissance annuel	-	11,5%	11,1%	10,6%	10,6%	10,7%	

Il en résultera un rythme d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne atteignant 10,9% durant la période 2021-2025 soit un flux additionnel annuel moyen de 336 045 mD.

- **Les dépôts à échéance :**

La banque collectera ces dépôts dans le respect des accords place et sans contribuer à la surenchère. Les dépôts à échéance évolueront ainsi de 5,1% en moyenne annuelle pour atteindre un niveau de 2 596 739 mD à fin 2025, sachant que la part de ces dépôts dans le total des ressources à la clientèle passera de 27,9% en 2020 à 22,3% en 2025.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Dépôts à terme & bons de caisse	1 081 391	1 089 391	1 134 391	1 219 391	1 314 391	1 419 391	5,6%
Certificats de dépôts	604 500	631 250	661 250	696 250	736 250	779 250	5,2%
Placements en devises	294 507	289 507	299 507	314 507	331 507	350 007	3,5%
Dettes rattachées	42 226	42 610	43 919	45 274	46 673	48 091	2,6%
Dépôts à échéance	2 022 625	2 052 758	2 139 068	2 275 422	2 428 822	2 596 739	5,1%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	1,5%	4,2%	6,4%	6,7%	6,9%	-

Ainsi, les dépôts à échéance augmenteront de 114 823 mD en moyenne annuelle courant la période 2021-2025.

Ces prévisions ont été tracées dans le but de réduire la dépendance envers les institutionnels, améliorer leur stabilité/durée et réduire leur coût.

6.4.3.2. Les Emprunts et Ressources Spéciales

- **Les ressources d'emprunts :**

Durant la période 2021-2025, la banque envisage la consolidation de ces ressources par des encaissements sur les emprunts sur lignes extérieures et l'émission d'emprunts obligataires subordonnés (111 500 mD en 2021, 70 000 mD en 2022 et 50 000 mD annuellement pour 2023 à 2025).

L'encours des ressources d'emprunts évoluera de 1 130 554 mD à fin 2020 à 925 438 mD en 2025 soit un taux d'accroissement annuel moyen de la période de -3,9%.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Emprunts obligataires	30 700	23 000	15 300	7 600	0	0	-
Emprunts extérieurs	733 363	748 647	713 693	623 024	532 338	444 379	(9,5%)
Emprunt subordonné	145 732	201 418	217 250	217 272	228 898	242 654	10,7%
Autres emprunts	203 165	213 870	223 870	223 870	223 870	223 870	2,0%
Dettes rattachées	17 594	18 676	18 423	16 948	15 648	14 535	(3,7%)
Ressources d'emprunts	1 130 554	1 205 611	1 188 536	1 088 714	1 000 754	925 438	(3,9%)
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	6,6%	(1,4%)	(8,4%)	(8,1%)	(7,5%)	-

- **Les ressources spéciales :**

En Milliers de dinars

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
FOPROLOS	389 692	382 930	377 520	372 381	368 270	364 364	(1,3%)
Projets spéciaux	215 305	224 609	232 052	239 123	244 780	250 154	3,0%
Dettes rattachées	41	43	45	46	47	48	3,2%
Ressources spéciales	605 037	607 581	609 617	611 550	613 097	614 566	0,3%
<i>Taux de croissance</i>	-	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	-

6.4.3.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèveront à 1 848 705 mD à fin 2025 contre 1 054 552 mD à fin 2020, ce qui correspond à une évolution annuelle moyenne de 11,9% ; cette hausse des capitaux propres sera alimentée par la consolidation des réserves découlant de l'affectation des résultats des exercices de la période 2021-2025, sachant que les projections tiennent compte d'une politique de distribution de dividendes de 12% du nominal et d'un investissement exonéré de 20 000 mD annuellement.

En Milliers de dinars

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Capital	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	-
Réserves (autres le fonds social)	701 899	745 431	848 431	967 431	1 122 431	1 312 431	13,3%
Réserves pour Fonds social	41 297	42 147	42 997	43 847	44 697	45 547	2,0%
Autres capitaux propres	414	414	414	414	414	414	-
Résultat reporté	0	1	431	10	309	809	-
Résultat de l'exercice	72 943	132 840	147 989	184 709	219 910	251 504	28,1%
Capitaux Propres	1 054 552	1 158 833	1 278 262	1 434 411	1 625 761	1 848 705	11,9%

La répartition de résultat sera comme suit :

En Milliers de dinars

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice	132 840	147 989	184 709	219 910	251 504
Report	1	431	10	309	809
Réserves Extraordinaires	103 000	119 000	155 000	190 000	222 000
Dividendes	28 560	28 560	28 560	28 560	28 560
Fonds social	850	850	850	850	850
Report à nouveau	431	10	309	809	903

Le montant des dividendes à distribuer annuellement évoluera comme suit :

En Milliers de dinars

Désignations	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Résultats nets	72 943	132 840	147 989	184 709	219 910	251 504
Dividendes	28 560					
% de la valeur nominale	12%	12%	12%	12%	12%	12%
Taux de distribution	39%	21%	19%	15%	13%	11%

6.4.4. Les résultats d'exploitation

6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire

- **Marge d'intérêts**

La marge d'intérêts atteindra un montant de 473 577 mDT en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre 10,3% durant la période 2020-2025.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Intérêts et revenus assimilés	898 537	875 142	912 713	967 226	1 025 680	1 092 051	4,0%
Intérêts encourus et charges assimilées	608 118	540 677	564 750	576 328	598 247	618 474	0,3%
Marge d'intérêts	290 418	334 464	347 962	390 898	427 433	473 577	10,3%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	15,2%	4,0%	12,3%	9,3%	10,8%	-

- **Commissions nettes**

Suite aux améliorations à apporter au niveau de l'activité de banque, les commissions nettes s'élèveront à 156 119 mD à la fin de l'année 2025 contre 93 608 mD réalisé à la fin de l'année 2020 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,8% pour la période 2020-2025.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Commissions perçues	101 770	116 017	127 619	140 381	154 419	169 861	10,8%
Commissions encourues	8 162	9 386	10 324	11 357	12 493	13 742	11,0%
Commissions nettes	93 608	106 631	117 295	129 024	141 926	156 119	10,8%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	13,9%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	-

- **Gains sur portefeuille commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement**

Les gains sur portefeuille titres s'afficheront en hausse pour atteindre 130 306 mD en 2025 contre 122 786 mD au 31/12/2020 et ce, suite à l'augmentation des produits sur portefeuille BTA et la reprise de la hausse des gains sur opérations de change.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
GAINS sur portefeuille titres commercial et opérations financières	36 596	40 032	42 033	44 135	46 342	49 586	6,3%
Revenus du portefeuille d'investissement	86 190	77 571	78 347	79 130	79 921	80 721	(1,3%)
Gains sur portefeuille	122 786	117 603	120 380	123 265	126 263	130 306	1,2%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	-4,2%	2,4%	2,4%	2,4%	3,2%	-

→ Le PNB atteindra 760 002 mDT en 2025 contre 506 812 mDT réalisé en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,4 % sur la période 2020-2025.

En Milliers de dinars

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Marge d'intérêts	290 418	334 464	347 962	390 898	427 433	473 577	10,3%
Commissions nettes	93 608	106 631	117 295	129 024	141 926	156 119	10,8%
Gains nets sur portefeuille titres	122 786	117 603	120 380	123 265	126 263	130 306	1,2%
Produit Net Bancaire	506 812	558 699	585 637	643 187	695 622	760 002	8,4%
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	10,2%	4,8%	9,8%	8,2%	9,3%	-

6.4.4.2. Les Frais généraux

En optant pour une politique d'optimisation des charges, la BH vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation dans l'objectif d'atteindre les niveaux des normes internationales de productivité ; ce ratio sera porté de 39,91% en 2021 à 37,99% en 2025.

Pour y parvenir, elle compte faire évoluer ses charges à hauteur de 8% pour toute la période 2020-2025.

Les frais généraux atteindront 260 900 mD à la fin de l'année 2025 contre 177 449 mD à fin 2020, soit une hausse annuelle moyenne de 16 690 mD dont 9 710 mD revenant au frais du personnel. Il est à signaler que la hausse de la masse salariale tient compte de l'augmentation sectorielle conventionnelle des salaires de 6,6% par an.

En Milliers de dinars

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Frais de personnel	124 631	134 195	143 052	152 493	162 557	173 185	6,8%
Charges générales d'exploitation	52 818	66 918	71 602	76 614	81 977	87 716	10,7%
Total Frais généraux	177 449	201 113	214 654	229 107	244 535	260 900	8,0%
Taux de croissance annuel	-	13,3%	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%	-
Coefficient d'exploitation (hors amortissement)	35,0%	36,0%	36,7%	35,6%	35,2%	34,3%	-

Compte tenu des dotations aux amortissements, le coefficient d'exploitation évolueront comme suit :

En Milliers de dinars

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Produit Net Bancaire	506 812	558 699	585 637	643 187	695 622	760 002	8,4%
Frais Généraux	177 449	201 113	214 654	229 107	244 535	260 900	8,0%
Dotations aux amortissements	17 815	21 882	23 680	25 065	26 433	27 764	9,3%
Total des frais généraux et amortissements	195 264	222 995	238 334	254 172	270 968	288 664	8,1%
Coefficient d'exploitation	38,53%	39,91%	40,70%	39,52%	38,95%	37,98%	-

6.4.4.3. Le résultat Brut d'Exploitation

L'objectif de la banque est d'assurer un résultat brut d'exploitation garantissant de:

- ✓ Consolider les provisions,
- ✓ Investir dans le SI, les télécommunications, la sécurité, la monétique et le digital,
- ✓ Développer notre réseau d'agences et mettre à niveau le réseau existant,
- ✓ Consolider les réserves et par conséquent des capitaux propres,
- ✓ Rémunérer le capital.

En dépit de l'augmentation des frais généraux (+8%), le Résultat Brut d'Exploitation atteindra 509 638 mD à fin 2025 contre 336 876 mD pour l'année 2020 enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 8,4% suite à l'amélioration du produit net bancaire (+8,4%) et des autres produits d'exploitation (+7%).

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Produit Net Bancaire	506 812	558 699	585 637	643 187	695 622	760 002	8,4%
Autre Produits d'Exploitation	7 512	8 038	8 601	9 203	9 847	10 536	7,0%
Frais généraux	177 449	201 113	214 654	229 107	244 535	260 900	8,0%
Résultat Brut d'Exploitation	336 876	365 624	379 584	423 283	460 934	509 638	8,6%

6.4.4.4. Les Dotations aux Provisions sur créances

Afin d'atteindre la couverture escomptée des risques par les provisions, la banque table sur un additionnel annuel moyen de 103 560 mD portant le total des provisions à 1 595 466 mD à fin 2025 contre 1 283 666 mD au 31/12/2020.

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Dotations aux provisions / crédits à la clientèle	171 584	120 400	107 300	88 400	66 000	60 700	(18,8%)
Dotations aux provisions / portefeuille titres	7 050	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	16,3%
Total de dotations nettes aux provisions	178 633	135 400	122 300	103 400	81 000	75 700	(15,8%)
Encours des provisions/ crédits à la clientèle	1 014 459	1 093 659	1 153 859	1 194 559	1 212 059	1 223 759	3,8%
Provisions collectives	108 413	108 413	114 313	120 813	128 113	135 913	4,6%
Autres provisions	160 795	175 795	190 795	205 795	220 795	235 795	8,0%
Encours des provisions	1 283 666	1 377 866	1 458 966	1 521 166	1 560 966	1 595 466	4,4%

L'enveloppe annuelle moyenne des provisions réservée sur les crédits à la clientèle est de 88 560 mD ce qui permettra d'atteindre un encours des provisions sur crédits à la clientèle de 1 223 759 mD en 2025 contre 1 014 459 mD à fin 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8%.

6.4.4.5. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 251 504 mD à fin 2025 contre 72 943 mD réalisé pour l'année 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 28,1%.

Le ratio de profitabilité (résultat net/PNB) s'élèvera à 33,1% en 2025 contre 14,4% en 2020.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 0,60% en 2020 à 1,53% à fin 2025.

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TCAM 2020-2025
Résultat de l'exercice	72 943	132 840	147 989	184 709	219 910	251 504	28,1%
Résultat Net / Capitaux Propres (ROE)	6,9%	11,5%	11,6%	12,9%	13,5%	13,6%	-
Résultat Net / Total Actif (ROA)	0,6%	1,0%	1,1%	1,3%	1,4%	1,5%	-
Résultat Net / PNB	14,4%	23,8%	25,3%	28,7%	31,6%	33,1%	-

6.4.4.6. Risque et Couverture

La banque adoptera durant la période 2021-2025 une politique de financement prudentielle dans le but de mieux maîtriser l'évolution des créances classées et afin de se conformer aux normes prudentielles en vigueur. L'impact de la crise liée à la pandémie du COVID sera perceptible en 2020 et 2021.

En Milliers de dinars

DESIGNATION	2020 (**)	2021	2022	2023	2024	2025
Engagements (bilan + hors bilan)	12 178 068	12 896 920	13 647 526	14 277 473	15 140 098	15 985 094
Créances classées	1 863 787	1 953 787	2 003 791	2 033 817	2 043 843	2 053 770
Taux de créances classées	15,3%	15,1%	14,7%	14,2%	13,5%	12,8%
Total des Provisions et agios réservés	1 315 170	1 443 670	1 552 870	1 643 170	1 710 670	1 772 470
Provisions sur crédits(*)	1 014 459	1 093 659	1 153 859	1 194 559	1 212 059	1 223 759
Agios réservés	300 711	350 011	399 011	448 611	498 611	548 711
Taux de couverture	70,6%	73,9%	77,5%	80,8%	83,7%	86,3%

(*) Encours des provisions nets des provisions collectives.

(**) les données de 2020 figurant au niveau du Business Plan de la période 2021-2025 sont des chiffres comptables publiés aux états financiers arrêtés au 31/12/2020. Ces montants diffèrent de ceux figurant au niveau du tableau des créances classées (cf. page 96 du document de référence) qui découlent du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT relatif à l'exercice 2020.

6.5. Etats financiers prévisionnels 2021-2025

6.5.1. Bilans prévisionnels

		Unité en dinar					
		31-déc-2020	31-déc-2021	31-déc-2022	31-déc-2023	31-déc-2024	31-déc-2025
ACTIF							
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	188 261 145	283 451 812	400 929 810	521 373 684	630 144 577	720 226 799
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	261 870 690	391 433 455	553 664 976	719 992 231	870 199 654	994 598 913
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	9 831 522 982	10 300 007 694	10 780 169 494	11 315 032 374	11 924 469 019	12 590 453 628
AC4	PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIAL	82 345 622	87 345 174	92 345 174	93 268 626	94 201 312	95 143 325
AC5	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	1 584 244 011	1 538 906 566	1 571 611 364	1 604 316 163	1 637 020 961	1 669 725 759
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	112 116 533	141 979 182	151 417 569	140 203 939	140 632 349	134 970 103
AC7	AUTRES ACTIFS	183 038 354	195 851 039	209 560 611	224 229 854	239 925 944	256 720 760
TOTAL ACTIF		12 243 399 337	12 938 974 922	13 759 699 000	14 618 416 871	15 536 593 817	16 461 839 286
		31-déc-2020	31-déc-2021	31-déc-2022	31-déc-2023	31-déc-2024	31-déc-2025
PASSIF							
PA1	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIER	1 956 946 661	1 761 251 995	1 673 189 395	1 589 529 925	1 430 576 933	1 144 461 546
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	7 234 476 141	7 938 628 051	8 740 354 500	9 621 773 732	10 591 243 242	11 650 755 542
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES (*)	1 735 592 127	1 813 192 986	1 798 153 514	1 700 265 154	1 613 851 405	1 540 004 626
PA5	AUTRES PASSIFS	261 832 155	267 068 798	269 739 486	272 436 880	275 161 249	277 912 862
TOTAL PASSIF		11 188 847 084	11 780 141 830	12 481 436 894	13 184 005 691	13 910 832 828	14 613 134 576
		31-déc-2020	31-déc-2021	31-déc-2022	31-déc-2023	31-déc-2024	31-déc-2025
CAPITAUX PROPRES							
CP1	CAPITAL	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000
CP2	RESERVES	743 195 359	787 577 967	891 427 967	1 011 277 967	1 167 127 967	1 357 977 967
CP3	ACTIONS PROPRES	0	0	0	0	0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048
CP5	RESULTATS REPORTEES	239	847	431 077	10 091	309 165	808 974
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE	72 942 608	132 840 231	147 989 013	184 709 074	219 909 809	251 503 722
	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	0					
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 054 552 253	1 158 833 092	1 278 262 106	1 434 411 180	1 625 760 988	1 848 704 711
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		12 243 399 337	12 938 974 922	13 759 699 000	14 618 416 871	15 536 593 817	16 461 839 286

6.5.2 Etats de résultats prévisionnels

	REALISATIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS
	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 123 092 096	1 108 761 689	1 160 711 857	1 230 871 995	1 306 362 052	1 392 218 347
PR1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	898 536 585	875 141 744	912 712 890	967 225 998	1 025 679 916	1 092 051 180
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	16 113 866	13 696 786	15 066 464	15 518 458	15 984 012	16 463 532
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	849 364 502	831 692 564	866 406 411	918 905 524	975 253 788	1 039 423 426
Crédits commerciaux et industriels	480 751 161	506 511 935	533 083 056	566 763 274	603 377 996	642 485 454
Crédits immobiliers promoteurs	125 105 730	113 487 004	120 001 332	128 261 747	136 504 899	145 292 411
Crédits immobiliers acquéreurs	99 026 376	99 745 688	106 218 008	114 865 265	124 397 558	135 008 644
Intérêts / comptes débiteurs de la clientèle	92 450 613	59 761 223	52 307 965	54 054 801	55 848 016	57 652 826
Intérêts de retard et sur créances douteuses ou litigi	52 030 622	52 186 714	54 796 050	54 960 438	55 125 319	58 984 091
C/ AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	33 058 217	29 752 395	31 240 015	32 802 015	34 442 116	36 164 222
PR2 - COMMISSIONS (PRODUITS)	101 769 566	116 017 305	127 619 035	140 380 939	154 419 033	169 860 936
PR3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	36 595 924	40 031 621	42 033 202	44 134 862	46 341 605	49 585 517
A/ GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	89 202	97 231	102 092	107 197	112 557	120 436
B/ GAINS NET SUR TITRES DE PLACEMENT	8 093 951	8 822 407	9 263 527	9 726 704	10 213 039	10 927 952
C/ GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	28 412 770	31 111 983	32 667 582	34 300 961	36 016 009	38 537 130
PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	86 190 022	77 571 019	78 346 730	79 130 197	79 921 499	80 720 714
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	616 279 817	550 063 109	575 074 919	587 684 519	610 739 825	632 216 115
CH1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	608 118 200	540 677 250	564 750 474	576 327 629	598 247 246	618 474 278
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	363 449 527	334 058 219	360 116 800	391 279 668	426 577 631	465 540 091
Int/ Comptes d'Epargne Logement	23 049 451	27 797 119	30 780 274	34 014 274	37 479 274	41 154 274
Int/ Comptes Spéciaux d'Epargne	62 428 981	71 079 402	79 427 527	88 215 027	97 715 027	108 402 527
Int/ Comptes d'Epargne El Jadid	14 029 092	15 110 234	15 920 018	16 849 118	17 949 368	19 245 218
int/Comptes D'Epargne CAPITAL PLUS	4 368 717	5 688 800	7 018 349	8 419 349	9 960 449	11 735 049
Int/ Comptes d'Epargne Etude	1 440 065	1 636 287	1 842 837	2 061 537	2 280 237	2 511 087
Int/ Comptes Ordinaire Créditeurs de la Clientèle	31 764 608	61 909 536	70 035 164	78 500 136	87 399 950	96 974 994
Int/ Compte d'Echéance de la Clientèle	224 090 874	148 547 711	152 792 056	160 908 150	171 469 888	183 181 686
charges sur opération de la clientèle liées à une modification comptable	2 277 740	2 289 129	2 300 574	2 312 077	2 323 637	2 335 256
C/ EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	50 533 607	73 444 047	79 353 008	65 133 610	59 336 904	54 509 863
D/ AUTRES INTERETS ET CHARGES et SUOPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENT	194 135 067	133 174 984	125 280 665	119 914 351	112 332 711	98 424 324
CH2 - COMMISSIONS ENCOURUES	8 161 617	9 385 859	10 324 445	11 356 890	12 492 578	13 741 836
PRODUIT NET BANCAIRE	506 812 278	558 698 580	585 636 938	643 187 476	695 622 228	760 002 233

	REALISATIONS ANNEE 2020	PREVISIONS ANNEE 2021	PREVISIONS ANNEE 2022	PREVISIONS ANNEE 2023	PREVISIONS ANNEE 2024	PREVISIONS ANNEE 2025
AUTRES POSTES DE PRODUITS	7 512 198	8 038 052	8 600 715	9 202 765	9 846 959	10 536 246
PR5 - SOLDE EN GAIN DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES,	0	0	0	0	0	0
PR6 - SOLDE EN GAIN DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEF	0	0	0	0	0	0
PR7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 512 198	8 038 052	8 600 715	9 202 765	9 846 959	10 536 246
AUTRES POSTES DE CHARGES	373 896 570	358 394 604	360 633 906	357 571 958	351 967 853	364 364 707
CH4 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS	171 583 755	120 400 000	107 300 000	88 400 000	66 000 000	60 700 000
CH5 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS	7 049 597	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
CH4/CH5 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	178 633 353	135 400 000	122 300 000	103 400 000	81 000 000	75 700 000
CH6 : FRAIS DE PERSONNEL	124 631 001	134 194 660	143 051 508	152 492 907	162 557 439	173 184 590
CH7 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	52 817 564	66 918 033	71 602 295	76 614 456	81 977 468	87 715 891
CH8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	17 814 652	21 881 911	23 680 103	25 064 595	26 432 946	27 764 226
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	336 875 911	365 623 939	379 583 851	423 282 879	460 934 280	509 637 998
RESULTAT D'EXPLOITATION	140 427 907	208 342 028	233 603 747	294 818 284	353 501 334	406 173 772
PR8: GAIN PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	0	0	0	0	0	0
CH9: PERTE PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	261 882	274 976	288 725	303 161	318 319	334 235
CH11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES	45 305 484	65 823 468	74 660 258	96 080 293	116 614 055	135 043 838
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	94 860 541	142 243 584	158 654 764	198 434 830	236 568 960	270 795 699
PR9 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRA	0	0	0	0	0	0
CH10 SOLDE EN PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRA	21 917 933	9 403 353	10 665 751	13 725 756	16 659 151	19 291 977
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	72 942 608	132 840 231	147 989 013	184 709 074	219 909 809	251 503 722

6.5.3. Etat de flux prévisionnels

	2021	2022	2023	2024	2025
Activité d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 000 078 687	1 049 697 545	1 117 440 837	1 190 424 544	1 272 960 504
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(550 063 109)	(575 074 919)	(587 684 519)	(610 739 825)	(632 216 115)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(91 573 248)	(129 118 280)	(167 853 764)	(203 103 054)	(231 537 481)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	181 603 416	172 523 245	163 897 083	147 507 374	118 005 900
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(588 884 712)	(587 461 800)	(623 262 880)	(675 436 645)	(726 684 608)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	702 106 508	798 520 000	879 520 000	967 520 000	1 058 095 000
Titres de placement	4 999 552	5 000 000	923 452	932 686	942 013
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(324 601 203)	(281 381 495)	(222 043 438)	(238 068 081)	(297 996 051)
Sommes reçues des débiteurs divers	45 674 710	48 871 940	52 292 976	55 953 484	59 870 228
Impôt sur les bénéfices	(88 186 693)	(138 431 927)	(178 693 662)	(231 972 380)	(270 138 279)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	291 153 908	363 144 309	434 536 085	403 018 104	351 301 109
Activité d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	77 571 019	78 346 730	79 130 197	79 921 499	80 720 714
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(47 704 798)	(47 704 798)	(47 704 798)	(47 704 798)	(47 704 798)
Autres flux d'investissements	-	-	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(44 782 177)	(27 052 889)	(23 462 564)	(22 705 564)	(21 252 008)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(14 915 956)	3 589 042	7 962 835	9 511 137	11 763 908
Activité de financement					
Emission d'actions	-	-	-	-	-
Emission d'emprunts/augmentation /diminution des ressources spéciales	76 519 213	(14 787 138)	(96 413 161)	(85 113 840)	(72 733 732)
Dividendes versés	(28 560 000)	(28 560 000)	(28 560 000)	(28 560 000)	(28 560 000)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	47 959 213	(43 347 138)	(124 973 161)	(113 673 840)	(101 293 732)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	31 111 983	32 667 582	34 300 961	36 016 009	38 537 130
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	324 197 165	323 386 213	317 525 758	298 855 400	261 771 286
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(116 088 537)	239 220 611	595 274 407	947 101 127	1 281 972 537
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	239 220 611	595 274 407	947 101 127	1 281 972 537	1 582 280 953

6.6. Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels

6.6.1. Indicateurs prévisionnels

En Milliers de dinars

Activité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépôt de la clientèle	7 234 476	7 938 628	8 740 354	9 621 774	10 591 243	11 650 756
Créances nettes sur la clientèle	9 831 523	10 300 008	10 780 169	11 315 032	11 924 469	12 590 454
Capitaux propres avant résultat	981 609	1 025 993	1 130 273	1 249 702	1 405 851	1 597 201
Capitaux propres après résultat	1 054 552	1 158 833	1 278 262	1 434 411	1 625 761	1 848 705
Capital social	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Total Bilan	12 243 399	12 938 975	13 759 699	14 618 417	15 536 594	16 461 839
PNB	506 812	558 699	585 637	643 187	695 622	760 002
Commissions nettes	93 608	106 631	117 295	129 024	141 926	156 119
Frais de personnel	124 631	134 195	143 052	152 493	162 557	173 185
Charges générales d'exploitation	52 817	66 918	71 602	76 614	81 977	87 716
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	17 814	21 882	23 680	25 065	26 433	27 764
Frais généraux (frais de persl + chg d'exploit + dota aux Amort)	195 262	222 995	238 334	254 172	270 968	288 665
Résultat d'exploitation	140 428	208 342	233 604	294 818	353 501	406 174
Résultat net après modifications comptables	72 943	132 840	147 989	184 709	219 910	251 504
Dividende	28 560	28 560	28 560	28 560	28 560	28 560
Nombre d'actions	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Effectif	1 688	1 705	1 705	1 705	1 705	1 704

6.6.2. Principaux ratios

6.6.2.1. Ratios de Structure

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,61%	8,96%	9,29%	9,81%	10,46%	11,23%
Créances nettes sur la clientèle / Total Bilan	80,30%	79,60%	78,35%	77,40%	76,75%	76,48%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	59,09%	61,35%	63,52%	65,82%	68,17%	70,77%
Dépôt de la clientèle / Créances nettes sur la clientèle	73,58%	77,07%	81,08%	85,04%	88,82%	92,54%

6.6.2.2. Ratios de Productivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais généraux / PNB	38,53%	39,91%	40,70%	39,52%	38,95%	37,98%
Commissions nettes / Frais de personnel	75,11%	79,46%	81,99%	84,61%	87,31%	90,15%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en mDT)	4 286	4 656	5 126	5 643	6 212	6 837
Frais généraux / Effectif (en mDT)	116	131	140	149	159	169
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	74	79	84	89	95	102
PNB / Effectif (en mDT)	300	328	343	377	408	446

6.6.2.3. Ratios de Rentabilité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	7,43%	12,95%	13,09%	14,78%	15,64%	15,75%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,60%	1,03%	1,08%	1,26%	1,42%	1,53%
Bénéfice net / PNB	14,39%	23,78%	25,27%	28,72%	31,61%	33,09%
PNB / Total Bilan	4,14%	4,32%	4,26%	4,40%	4,48%	4,62%
Dividendes / Capital social	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Commissions nettes / PNB	18,47%	19,09%	20,03%	20,06%	20,40%	20,54%

6.6.2.4. Ratios de Risque

En Milliers de dinars

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio de solvabilité	11,84%	12,60%	13,42%	14,22%	15,11%	16,08%
Ratio de solvabilité TIER I	9,50%	9,89%	10,60%	11,46%	12,35%	13,31%
Taux des créances classées	15,30%	15,1%	14,7%	14,2%	13,5%	12,8%
Taux de couverture des créances	70,56%	73,8%	77,4%	80,7%	83,6%	86,2%
Ratio Crédits/ Dépôts	120,72%	124,4%	118,5%	114,4%	110,3%	107,7%

6.7. Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2020 à 2025.



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

**Messieurs les Actionnaires
de la BH BANK**

RAPPORT SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA BH BANK AU TITRE DE LA PERIODE 2021-2025

En notre qualité de co-commissaires aux comptes et en exécution de la mission d'examen des informations financières prévisionnelles de la BH BANK pour la période allant de 2021 à 2025, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur lesdites informations prévisionnelles.

Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la Banque pour la période allant de 2021 à 2025 telles que jointes au présent rapport. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Les hypothèses retenues doivent être appréciées dans le contexte et selon les règles prudentielles en vigueur à la date l'émission du présent rapport.

Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par le conseil d'administration et la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les informations prévisionnelles sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer que les informations financières prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par le conseil d'administration et la direction, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que ces hypothèses ne constituent pas une base raisonnable pour établir ces prévisions compte tenu des événements et de la réglementation en vigueur à cette date. Ainsi, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses et sur la conformité des méthodes comptables aux normes comptables généralement acceptées.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois d'une manière significative, dès que des circonstances, des événements ou un changement substantiel dans la réglementation prudentielle se produisent.

Tunis, le 06 août 2021

Les commissaires aux comptes

P/ Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

